Quatre-vingt-treizième année. — N° 268. Le Numéro : 0,20 NF Mercredi 15 Novembre 1961.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Textes d'intérêt général	Documents administratifs	DÉBATS		Documents		Conseil économique et social
						Assemblée nationale	Sénat	Assemblée nationale	Sénat	Avis et Rapports
C. C. P. : 9063.13, Paris	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
Métropole et Outre-mer	18 NF	35 NF	65 NF	40 NF	9 NF	22 NF	16 NF	30 NF	30 NF	8 NF
Etranger	27 NF	53 NF	100 NF	55 NF	12 NF	40 NF	24 NF	40 NF	40 NF	12 NF

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des DÉBATS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE et du SÉNAT comprennent le compte rendu intégral des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Les Éditions des DOCUMENTS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE et du SÉNAT comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition du CONSEIL ÉCONOMIQUE et SOCIAL comprend les avis et rapports.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 26, Rue Desaix, Paris (15e). — Tél. : FON 51-00

* Les textes qui, dans le sommaire, sont suivis d'un astérisque seront édités en fascicules spéciaux du format in-8° carré.

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

PREMIER MINISTRE

Décret n° 61-1231 du 14 novembre 1961 relatif aux attributions du chef d'état-major général de la défense nationale (p. 10506).

Décret portant nomination du chef d'état-major général de la défense nationale (p. 10507).

Décret portant nomination d'un adjoint au chef d'état-major général de la défense nationale (p. 10507).

Décret conférant les rang et prérogatives d'ambassadeur (p. 10507).

MINISTERE D'ETAT CHARGE DES AFFAIRES CULTURELLES

Décret n° 61-1232 du 6 novembre 1961 relatif à la fusion du corps des conservateurs d'archives de la délégation générale en Algérie avec le corps homologue métropolitain (p. 10507).

Arrêté du 25 septembre 1961 relatif au concours pour le recrutement de commis, sténodactylographes et agents de bureau des musées nationaux (p. 10508).

Arrêté chargeant un fonctionnaire de dresser l'inventaire concernant le décor mobilier du château de Versailles, des Trianons et des anciennes demeures royales disparues (p. 10508).

Arrêtés portant nominations, maintien en fonctions, admissions à la retraite, conférant l'honorariat et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté.

Architecture (p. 10508).

Conservatoire national supérieur de musique (p. 10508).

Musées de France (p. 10508).

Liste des candidats admis au concours d'entrée dans la section supérieure de l'école du Louvre (p. 10508).

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décrets portant nominations, mise en disponibilité et conférant l'honorariat (magistrature) (p. 10508).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 10 novembre 1961 portant changement de nom de communes (p. 10509).

Arrêté du 2 octobre 1961 portant rattachement de la commune de Léran au syndicat d'alimentation en eau potable du pays d'Oimes (Ariège) (p. 10509).

Arrêté du 20 octobre 1961 relatif à la création dans le département de la Gironde d'un centre d'études de la protection civile (p. 10509).

Arrêté portant nomination de membres du conseil d'administration du district de la région de Paris, représentant la ville de Paris (p. 10509).

Arrêtés portant réintégrations, mise en congé spécial et radiation des cadres (administration générale) (p. 10510).

MINISTERE DES ARMEES

Arrêté du 26 octobre 1961 complétant les dispositions de l'arrêté du 2 avril 1953 fixant les droits aux indemnités pour frais de représentation de certains titulaires d'emplois de l'armée de l'air (p. 10510).

Arrêtés portant promotion et affectations (administration centrale et direction des recherches et moyens d'essais) (p. 10510).

Décision autorisant le cumul de fonctions militaires et civiles (p. 10510).

Tableaux d'avancement de l'année 1961 (services communs, réserve) (p. 10510).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret n° 61-1168 modifiant la loi du 11 février 1942 tendant à l'organisation et au fonctionnement des bourses de valeurs et le décret du 7 octobre 1890 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de l'article 90 du code de commerce et de la loi du 28 mars 1885 sur les marchés à terme (rectificatif) (p. 10522).

Décret portant nomination (inspection générale de l'économie nationale) (rectificatif) (p. 10522).

Arrêté du 9 novembre 1961 portant transfert de crédits (p. 10522).

Arrêté portant nomination (direction générale des impôts) (p. 10522).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Arrêté du 3 octobre 1961 fixant la composition du comité technique paritaire institué auprès du directeur des bibliothèques (p. 10524).

Arrêté du 25 octobre 1961 portant création de départements dans les facultés des sciences et dans les facultés des lettres et sciences humaines (p. 10522).

Arrêté du 14 novembre 1961 fixant la liste des titres ou diplômes permettant l'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de maître assistant (p. 10522).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Arrêté du 9 octobre 1961 relatif au commerce des produits destinés à l'alimentation animale (p. 10523).

Arrêté du 30 octobre 1961 fixant la date des élections des représentants du personnel au sein des commissions administratives paritaires siégeant auprès de la direction générale du génie rural et de l'hydraulique agricole (p. 10523).

Arrêtés portant classement, réintégration, affectation, mutation et régularisation de situation administrative (administration générale et services agricoles) (p. 10523).

Liste des élèves ayant obtenu le diplôme d'études agricoles du second degré (p. 10524).

MINISTERE DU TRAVAIL

Arrêtés des 31 octobre et 3 novembre 1961 fixant la date à laquelle commenceront les opérations de recouvrement des cotisations par les unions de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de la Corrèze et de la Mayenne (p. 10521).

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Arrêtés portant promotions, nomination, détachement et mutation:

Hôpitaux psychiatriques (p. 10523).

Inspection de la pharmacie (p. 10523).

Inspection de la population et de l'action sociale (p. 10523).

Emplois réservés: Nominations (p. 10524).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Documents parlementaires mis en distribution. — Convocation de commissions. — Convocation de la conférence des présidents. — Réunion de commissions (p. 10524).

Sénat. — Ordre du jour. — Liste des documents mis en distribution. — Réunion de commissions (p. 10525).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère d'Etat chargé des affaires culturelles.

Avis de vacance d'un emploi de conservateur de musée contrôlé (p. 10526).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis aux porteurs de certificats d'investissements 5 p. 100 1953-1954 (p. 10526).

Avis relatif au transfert du portefeuille de contrats d'une société d'assurances (p. 10526).

Avis aux exportateurs fixant les conditions d'attribution ou de renouvellement de la carte d'exportateur (p. 10526).

Machines à timbrer: Autorisations et retraits (p. 10528).

Ministère des travaux publics et des transports.

Tarifs de transports routiers de marchandises (p. 10526).

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours pour le recrutement d'un adjoint des cadres hospitaliers (rédacteur) à l'hôpital-hospice de Vesoul (Haute-Saône) (p. 10526).

Situation de l'institut d'émission des départements d'outre-mer (août 1961) (p. 10532).

Annonces (p. 10533).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

Assemblée nationale. — N° 86.

Compte rendu intégral des débats du 14 novembre 1961 (p. 4833).

Sénat. — N° 47.

Compte rendu intégral des débats du 14 novembre 1961 (p. 1429).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PREMIER MINISTRE

Décret n° 61-1231 du 14 novembre 1961 relatif aux attributions du chef d'état-major général de la défense nationale.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre,

Vu la Constitution du 4 octobre 1958, et notamment ses articles 13, 15 et 21 ;

Vu l'ordonnance n° 59-147 du 7 janvier 1959 portant organisation générale de la défense,

Décrète :

Art. 1er. — Le chef d'état-major général de la défense nationale, conseiller militaire du Gouvernement, est rattaché au Premier ministre. Celui-ci en dispose pour l'exercice des attributions qui lui sont fixées par l'ordonnance du 7 janvier 1959 susvisée.

Art. 2. — Le chef d'état-major général de la défense nationale prépare les délibérations des conseils de défense dont il est membre de droit. Il suit l'exécution des décisions prises en ces conseils. Il est associé à la préparation et au développement des négociations internationales intéressant la défense et participe aux réunions interalliées. Il détermine les besoins de la défense en matière de renseignement, en anime la recherche et en assure l'exploitation. Il définit les mesures nécessaires à la sécurité de défense.

Il dirige les missions militaires à l'étranger.

Il détermine les besoins de la défense en matière scientifique, anime les travaux du comité d'action scientifique et en assure l'exploitation.

Art. 3. — Sur la base des décisions prises en conseil de défense ou dans le cadre des instructions données par le Premier ministre, le chef d'état-major général de la défense nationale coordonne la préparation des mesures de défense incombant aux divers départements ministériels, provoque l'application des mesures qu'elles comportent et en suit l'exécution. Il réunit à cet effet les hauts fonctionnaires chargés des questions de défense et le chef de l'état-major interarmées.

L'institut des hautes études de défense nationale est placé sous son autorité.

Art. 4. — Sur la base des décisions prises en conseil de défense ou conformément à celles du Premier ministre, le chef d'état-major général de la défense nationale prépare et notifie les instructions concernant la répartition et l'emploi général des forces et en suit l'exécution.

Il dirige les représentations militaires dans les organismes interalliés au niveau de ses attributions.

Art. 5. — Le chef d'état-major général de la défense nationale est assisté de deux adjoints, un officier général et un haut fonctionnaire.

L'officier général, adjoint, remplace le chef d'état-major général de la défense nationale en cas d'absence ou d'empêchement du titulaire.

Art. 6. — Le chef d'état-major général de la défense nationale dispose de l'état-major général de la défense nationale qui comprend des officiers des différentes armées ou services et des fonctionnaires civils.

Art. 7. — Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent décret, et notamment le décret n° 59-262 du 7 février 1959.

Art. 8. — Le Premier ministre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 novembre 1961.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre des armées,
PIERRE MESSMER.

Décret du 14 novembre 1961 portant nomination du chef d'état-major général de la défense nationale.

Le Président de la République,

Sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées,
Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — M. le général de corps aérien Puget (Henri-André) est nommé chef d'état-major général de la défense nationale.

Art. 2. — Le Premier ministre et le ministre des armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 novembre 1961.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre des armées,
PIERRE MESSMER.

Décret du 14 novembre 1961 portant nomination d'un adjoint au chef d'état-major général de la défense nationale.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre des affaires étrangères,
Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — M. de Tricornot de Rose (François), ministre plénipotentiaire de 1re classe, est nommé adjoint au chef d'état-major général de la défense nationale.

Art. 2. — Le Premier ministre et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 novembre 1961.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre des affaires étrangères,
MAURICE COUVE DE MURVILLE.

Décret du 14 novembre 1961 conférant les rang et prérogatives d'ambassadeur.

Par décret en date du 14 novembre 1961, M. de Tricornot de Rose (François), ministre plénipotentiaire de 1re classe, nommé adjoint au chef d'état-major général de la défense nationale, aura, en cette qualité, rang et prérogatives d'ambassadeur.

MINISTERE D'ETAT CHARGE DES AFFAIRES CULTURELLES

Décret n° 61-1232 du 6 novembre 1961 relatif à la fusion du corps des conservateurs d'archives de la délégation générale en Algérie avec le corps homologue métropolitain.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre, du ministre d'Etat chargé des affaires culturelles, du ministre d'Etat chargé des affaires algériennes, du ministre délégué auprès du Premier ministre et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'ordonnance n° 58-1048 du 5 novembre 1958 relative à la fusion entre cadres algériens et cadres métropolitains de fonctionnaires, complétée par l'ordonnance n° 59-111 du 7 janvier 1959, ensemble le décret n° 59-131 du 7 janvier 1959, portant règlement d'administration publique pris pour son application ;

Vu l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 56-1053 du 13 octobre 1956 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier du corps de l'inspection générale des archives et du corps des conservateurs d'archives relevant du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, et notamment son article 1er, alinéa 2 ;

Vu l'arrêté n° 71 DPAA/Per. 1 du 6 janvier 1960 relatif au statut des conservateurs d'archives de la délégation générale du Gouvernement en Algérie ;

Le Conseil d'Etat entendu ;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Le corps des conservateurs d'archives de la délégation générale en Algérie est fusionné avec le corps des conservateurs d'archives relevant du ministre d'Etat chargé des affaires culturelles.

Art. 2. — Les fonctionnaires appartenant au corps des conservateurs d'archives de la délégation générale en Algérie à la date de la publication du présent décret sont intégrés dans le corps métropolitain correspondant dans les conditions fixées à l'article 1er du décret n° 59-131 du 7 janvier 1959, alinéa 2.

Dès cette intégration, ces fonctionnaires relevant d'un corps unique sont soumis aux dispositions statutaires du décret n° 56-1053 du 13 octobre 1956, compte tenu des obligations découlant de l'application des dispositions de l'article 2 du décret n° 59-131 du 7 janvier 1959.

Art. 3. — Le Premier ministre, le ministre d'Etat chargé des affaires culturelles, le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes, le ministre délégué auprès du Premier ministre, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le

concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au Recueil des actes administratifs de la délégation générale en Algérie.

Fait à Paris, le 6 novembre 1961.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre d'Etat chargé des affaires culturelles,
ANDRÉ MALRAUX.

Le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes,
LOUIS JOXE.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre,
PIERRE GUILLAUMAT.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
WILFRID BAUMGARTNER.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

Concours pour le recrutement de commis, de sténodactylographes et d'agents de bureau des musées nationaux.

Le ministre d'Etat chargé des affaires culturelles,

Vu l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires ;

Vu l'arrêté du 21 août 1961 portant ouverture de deux concours pour le recrutement de commis, de sténodactylographes et d'agents de bureau des musées nationaux ;

Sur la proposition du directeur des musées de France,

Arrête :

Art. 1er. — Les épreuves des concours pour le recrutement de commis, de sténodactylographes et d'agents de bureau des musées nationaux prévus par l'arrêté susvisé auront lieu les 15 et 16 décembre 1961 à la direction des musées de France, Paris (1er).

A. — Concours de commis.

1° Rédaction sur un sujet d'ordre général (durée : deux heures trente ; coefficient 2).
2° Dictée (durée : trente minutes ; coefficient 1).
3° Problèmes ou exercices d'arithmétique (durée : deux heures ; coefficient 2).
4° Confection d'un tableau (d'après les éléments fournis aux candidats) (durée fixée par le jury ; coefficient 1).

B. — Concours de sténodactylographes.

1° Dictée d'un texte de caractère administratif (durée : trente minutes ; coefficient 1,5).
2° Rétablissement du libellé correct d'un texte de caractère administratif comportant des omissions et des impropriétés de termes (durée : 30 minutes ; coefficient 1,5).
3° Prise d'un texte pendant trois minutes en sténographie à la vitesse moyenne de quatre-vingts mots-minute (durée maxima : une heure ; coefficient 3).
4° Prise de deux lettres administratives en sténographie et présentation dactylographique (durée : vingt minutes ; coefficient 2).
5° Copie dactylographique d'un texte administratif à la vitesse moyenne de trente-cinq mots-minute (durée : quinze minutes ; coefficient 1).

C. — Concours d'agents de bureau.

1° Dictée d'un texte de caractère administratif (durée : trente minutes ; coefficient 2).
2° Questions de grammaire (durée : quarante-cinq minutes ; coefficient 1).

Art. 2. — Le registre d'inscription des candidatures est ouvert à la direction des musées de France (bureau du personnel), pavillon Mollien, place du Carrousel, Paris (1er), et sera clos le 6 décembre 1961.

Art. 3. — Les membres du jury seront désignés par le directeur des musées de France.

Art. 4. — Toutes les épreuves sont notées de 0 à 20.
Peuvent seuls être déclarés admis les candidats ayant obtenu une note au moins égale à la moyenne pour l'ensemble des épreuves.

Art. 5. — Le directeur des musées de France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 septembre 1961.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur de l'administration générale,
J. AUTIN.

Décor mobilier du château de Versailles, des Trianons et des anciennes demeures royales disparues.

Par arrêté du 25 août 1961, l'administrateur général du Mobilier national et des manufactures nationales de tapisseries des Gobelins et de Beauvais est chargé de dresser l'inventaire prévu à l'article 2 du décret du 13 février 1961 relatif au décor mobilier du château de Versailles, des Trianons et des anciennes demeures royales disparues.

Il sera assisté à cet effet, en qualité de conseillers techniques, par MM. Gaston Brière, conservateur en chef honoraire des musées nationaux, et Jacques Guérin, conservateur en chef du musée des arts décoratifs.

Architecture.

Par arrêté en date du 12 octobre 1961, sont rapportées les dispositions de l'arrêté du 31 mai 1961 admettant M. Prieur (Lucien), inspecteur général des monuments historiques, à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 12 juin 1961 et le nommant inspecteur général honoraire des monuments historiques.

En application de la loi n° 48-337 du 27 février 1948, article 18, M. Prieur est maintenu dans ses fonctions d'inspecteur général des monuments historiques.

Par arrêté en date du 20 octobre 1961, M. de Bergevin (Olivier), architecte des bâtiments de France, est affecté à l'agence du département de Seine-et-Marne à compter du 19 décembre 1961, en remplacement de M. Maréchal, atteint par la limite d'âge.

Sa résidence est fixée à Fontainebleau, siège de l'agence.

Conservatoire national supérieur de musique.

Par arrêté en date du 7 juillet 1961, M. Marcel Bitsch a été nommé professeur de contrepoint et fugue au Conservatoire national supérieur de musique à compter du 1er octobre 1961.

Par arrêté en date du 7 juillet 1961, Mme Geneviève Pelletier de Chambure, née Thibault, a été nommée conservateur du musée instrumental du Conservatoire national supérieur de musique à compter du 1er octobre 1961. Elle est rangée, à cette date, à la 7e classe de l'emploi.

Par arrêtés du 7 juillet 1961, les musiciens dont les noms suivent ont été nommés professeurs stagiaires au Conservatoire national supérieur de musique à compter du 1er octobre 1961 :

Mme Lélia Gousseau (classe de piano).

M. Jean Rollin (classe de préparation au professorat de la musique).

Musées de France.

Par arrêté du 23 octobre 1961, M. Jean Vergnet-Ruiz, inspecteur général des musées de province, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 19 septembre 1961.

Liste des candidats admis au concours d'entrée dans la section supérieure de l'école du Louvre.

Les candidats dont les noms suivent ont été admis au concours d'entrée dans la section supérieure de l'école du Louvre le 14 octobre 1961 :

1 Mme Pressouyre, née Capitaine (Sylva).
2 MM. Fierro (Alfred).
3 Jacquin de Margerie (Antoine).
4 MM. Jarrige (Jean-François).
5 Brandenburg (Alain).
6 Mlles Chopin (Danielle).
7 Martin du Puytison (Elisabeth).

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 14 novembre 1961 conférant l'honorariat à un magistrat.

Par décret en date du 14 novembre 1961, vu l'avis du Conseil supérieur de la magistrature, M. Jacques, ancien président de chambre à la cour d'appel de Paris, est nommé président de chambre honoraire à ladite cour.

Décret du 14 novembre 1961 portant nomination de magistrats.

Par décret en date du 14 novembre 1961, vu l'avis du Conseil supérieur de la magistrature, M. Guillon, magistrat du premier groupe du second grade, est nommé juge au tribunal de grande instance de Saint-Brieuc, en remplacement de M. Dupuy, qui a été nommé vice-président au tribunal de grande instance de Corbeil.

M. Guillon, juge au tribunal de grande instance de Saint-Brieuc, est chargé pour trois ans des fonctions de juge des enfants audit tribunal, en remplacement de M. Dupuy.

Décret du 14 novembre 1961 portant nomination d'un juge du livre foncier.

Par décret en date du 14 novembre 1961, vu l'avis du Conseil supérieur de la magistrature, M. Hentz, greffier en chef, reviseur des frais de justice à la cour d'appel de Colmar, pour le département du Bas-Rhin, est nommé juge du livre foncier du tribunal d'instance de Thionville, en remplacement de M. Leuck, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Décret du 14 novembre 1961 plaçant un magistrat en position de disponibilité.

Par décret en date du 14 novembre 1961, vu l'avis du Conseil supérieur de la magistrature, M. Follain, juge au tribunal de grande instance de Mézières, est placé, sur sa demande, en position de disponibilité pour une durée d'un an à compter du 1er octobre 1961.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 10 novembre 1961 portant changement de nom de communes.

Par décret en date du 10 novembre 1961, les communes ci-après ont été autorisées à changer de nom :

Saint-Didier-en-Rollat (département de l'Allier, arrondissement de Vichy, canton d'Escurolles).
Nouveau nom : Saint-Didier-la-Forêt.

Châteauneuf (département des Alpes-Maritimes, arrondissement de Nice, canton de Contes).
Nouveau nom : Châteauneuf-de-Contes.

Auzouer (département d'Indre-et-Loire, arrondissement de Tours, canton de Château-Renault).
Nouveau nom : Auzouer-en-Touraine.

La Chapelle-Moche (département de l'Orne, arrondissement d'Alençon, canton de Juvigny-sous-Andaine).
Nouveau nom : la Chapelle-d'Andaine.

Bernay (département de la Somme, arrondissement d'Abbeville, canton de Rue).
Nouveau nom : Bernay-en-Ponthieu.

Montagne (département de la Somme, arrondissement d'Amiens, canton de Molliens-Vidame).
Nouveau nom : Montagne-Fayel.

Pierrepont (département de la Somme, arrondissement de Montdidier, canton de Moreuil).
Nouveau nom : Pierrepont-sur-Avre.

Ribemont (département de la Somme, arrondissement d'Amiens, canton de Corbie).
Nouveau nom : Ribemont-sur-Ancre.

Rattachement de la commune de Léran au syndicat d'alimentation en eau potable du pays d'Olmes (Ariège).

Par arrêté en date du 2 octobre 1961, a été autorisé le rattachement de la commune de Léran au syndicat d'alimentation en eau potable du pays d'Olmes (Ariège).

Création dans le département de la Gironde d'un centre d'études de la protection civile.

Le ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 54-93 du 21 janvier 1954 portant création d'une école nationale de la protection civile,

Arrête :

Art. 1er. — Il est créé dans le département de la Gironde un centre d'études de la protection civile intégré dans l'école nationale de la protection civile.

Ce centre a pour objet la formation des cadres des services chargés de la protection des populations civiles contre les sinistres du temps de paix et du temps de guerre. Il a également pour objet l'instruction de toutes les personnes qui, en raison de leurs fonctions publiques ou privées, peuvent être amenées à participer à cette protection.

Art. 2. — Le centre d'études de la protection civile de la Gironde est placé sous la direction du directeur de l'école nationale de la protection civile.

Le fonctionnement du centre d'études de la protection civile de la Gironde est assuré, sous les ordres du préfet, par le responsable de la protection civile du département, qui est assisté à cet effet, pour les tâches d'administration, de surveillance et de service, par des agents mis à sa disposition par le préfet de la Gironde.

Art. 3. — L'enseignement au centre d'études de la protection civile de la Gironde est donné dans les conditions prévues à l'article 3 du décret n° 54-93 du 21 janvier 1954.

L'inspecteur départemental des services de secours et de protection contre l'incendie de la Gironde apporte son concours au responsable de la protection civile de ce département en ce qui concerne l'enseignement des questions touchant à la lutte contre l'incendie et aux missions des corps de sapeurs-pompiers.

Art. 4. — Le directeur de l'école nationale de la protection civile est assisté, en ce qui concerne le fonctionnement du centre d'études de la protection civile de la Gironde, d'un conseil de perfectionnement.

Ce conseil prend connaissance des rapports du directeur de l'école nationale de la protection civile sur le fonctionnement intérieur du centre d'études de la protection civile de la Gironde, les conditions d'admission des stagiaires et élèves, l'organisation, le déroulement et les résultats des stages et sessions et fait entendre les avis, observations et suggestions qu'il jugera utiles.

Ce conseil est appelé à se réunir au moins une fois par an sur convocation de son président.

Art. 5. — Le conseil de perfectionnement visé à l'article 4 est présidé par le préfet inspecteur général en mission extraordinaire pour les départements de la quatrième région.

Il est composé comme suit :

Le directeur de l'école nationale de la protection civile, vice-président.
Le doyen de la faculté des sciences de Bordeaux.
Le directeur départemental de la santé de la Gironde.
L'inspecteur d'académie de la Gironde.
L'inspecteur chef du service départemental de la jeunesse et des sports de la Gironde.
Un représentant de l'autorité militaire (4e région) désigné par le préfet de la Gironde.
Le responsable de la protection civile de la Gironde.
L'inspecteur départemental des services de secours et de protection contre l'incendie de la Gironde.
Un représentant de l'association « Les Anciens de Nainville-les-Roches » désigné par le préfet de la Gironde.

En outre, successivement et pendant une durée d'un an, les départements de la quatrième région sont représentés au conseil de perfectionnement par :

Le préfet ou son représentant.
Le président du conseil général ou son représentant.
Le maire du chef-lieu du département.
Le responsable de la protection civile.
L'inspecteur départemental des services de secours et de protection contre l'incendie.

Art. 6. — Le conseil de perfectionnement a la faculté de constituer une ou plusieurs sous-commissions, auxquelles il peut donner délégation pour émettre des avis, des observations ou des suggestions sur des questions déterminées soumises par son président.

Art. 7. — Peut être convoquée au conseil de perfectionnement, à l'initiative de son président, toute personnalité publique ou privée dont la présence à la délibération paraît nécessaire en raison de ses compétences, techniques ou administratives, de ses travaux ou de ses découvertes.

Art. 8. — Sont applicables les dispositions de l'article 7 du décret n° 54-93 du 21 janvier 1954.

Art. 9. — Le préfet chargé de la direction du service national de la protection civile est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 octobre 1961.

ROGER FREY.

Conseil d'administration du district de la région de Paris, représentant la ville de Paris.

Le Premier ministre et le ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 61-845 du 2 août 1961 relative à l'organisation de la région de Paris ;

Vu le décret n° 61-1190 du 31 octobre 1961 relatif à l'organisation et au fonctionnement du district de la région de Paris, et notamment ses articles 2 et 4,

Arrêtent :

Art. 1er. — Sont nommés membres du conseil d'administration du district de la région de Paris, en qualité de représentants de la ville de Paris :

MM. Paul Minot, président du conseil municipal de Paris.
Etienne de Véricourt, vice-président du conseil municipal de Paris.
Alain Griotteray, rapporteur général du budget de la ville de Paris.
Edouard Frédéric-Dupont, rapporteur, au nom de la 2e commission du conseil municipal de Paris, du budget de la préfecture de police.

Art. 2. — Le délégué général au district de la région de Paris et le préfet de la Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 novembre 1961.

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre de l'intérieur,
ROGER FREY.

Administration générale.

Par arrêté du 6 novembre 1961, il est mis fin, pour compter du 18 juillet 1961, au détachement de M. Guillaneau (Henri), attaché de 3e classe, 4e échelon, de la France d'outre-mer auprès du Conseil d'Etat.

L'intéressé est radié des contrôles du corps autonome des chefs de division et attachés de la France d'outre-mer pour compter de la même date.

Par arrêté du 25 octobre 1961, il a été mis fin, à compter du 1er novembre 1961, au détachement auprès du ministère de l'éducation nationale de M. Cimper (Gabriel), attaché de la France d'outre-mer (corps autonome).

M. Cimper est réintégré, à compter de la même date, dans le corps autonome des chefs de division et attachés de la France d'outre-mer en qualité d'attaché de 2e classe, 4e échelon.

M. Cimper (Gabriel), attaché de 2e classe, 4e échelon, de la France d'outre-mer (corps autonome), est admis, sur sa demande, à bénéficier à compter du 1er novembre 1961 des dispositions de l'article 20 du décret n° 59-1379 du 8 décembre 1959.

Le présent congé spécial accordé à M. Cimper est valable jusqu'au 26 octobre 1964, date à laquelle il sera atteint par la limite d'âge de son emploi.

MINISTERE DES ARMEES

Complément aux dispositions de l'arrêté du 2 avril 1953 fixant les droits aux indemnités pour frais de représentation de certains titulaires d'emplois de l'armée de l'air.

Le ministre des armées et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 8 de l'ordonnance n° 45-1380 du 23 juin 1945 portant réforme du régime général de solde des militaires et assimilés des armées de terre, de mer et de l'air ;

Vu le décret n° 48-1366 du 27 août 1948 déterminant les indemnités diverses susceptibles d'être payées au titre de la solde aux militaires des armées de terre, de mer et de l'air ;

Vu l'arrêté du 2 avril 1953 fixant les droits aux indemnités pour frais de représentation de certains titulaires d'emplois de l'armée de l'air,

Arrêtent :

Art. 1er. — L'article 1er de l'arrêté susvisé du 2 avril 1953 est complété ainsi qu'il suit :

Catégorie 3, ajouter :

« Commandant des forces aériennes tactiques ».

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et aura effet du 15 mars 1961.

Fait à Paris, le 26 octobre 1961.

Le ministre des armées,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des affaires administratives, juridiques et contentieuses,
GUILLAUME WIDMER.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du budget,
RAYMOND MARTINET.

Administration centrale.

Par arrêté du 7 novembre 1961, Mme Bussy (Yvonne), secrétaire d'administration de classe normale, au 5e échelon, est promue à la classe principale de son grade (1er échelon), à compter du 1er septembre 1961.

Direction des recherches et moyens d'essais.

Par arrêté du 25 octobre 1961, les personnels dont les noms suivent sont mis à la disposition du directeur des recherches et moyens d'essais pour exercer les fonctions précisées ci-après (régularisation) :

M. le professeur Aigrain (P.), pour exercer les fonctions de directeur scientifique.

M. l'ingénieur en chef de 1re classe de l'air Billion (E.-R.-L.), pour exercer les fonctions de sous-directeur des recherches techniques.

M. l'ingénieur en chef de 1re classe du génie maritime Natta (M. C. A. E.), pour exercer les fonctions de sous-directeur des moyens d'essais.

M. le capitaine de frégate Kaufmant (J.-E.-E.-A.), pour exercer les fonctions de directeur adjoint.

Autorisation de cumuler des fonctions militaires et civiles.

Par décision du 2 novembre 1961, M. le médecin principal Meyniel (Gaston), en service au centre de recherches du service de santé des armées, est autorisé à exercer cumulativement avec ses fonctions actuelles celles de professeur de physique médicale à la faculté mixte de médecine et de pharmacie de Clermont-Ferrand.

M. Meyniel ne pourra percevoir une rémunération supérieure au maximum fixé en application de l'article 9 du décret du 29 octobre 1936, modifié par le décret n° 55-957 du 11 juillet 1955.

La présente décision prendra effet à compter du 1er juillet 1961.

Tableaux d'avancement de l'année 1961 (services communs, réserve).

Par décision du 15 octobre 1961, sont inscrits au tableau d'avancement de 1961 :

SERVICES DE SANTE DES ARMEES

Armée de terre.

A. — MÉDECINS

Pour le grade de médecin colonel.

Les médecins lieutenants-colonels :

MM. Dervillée (Pierre-Fernand-Eugène), 4e région.
Fontaine (René-Louis), 6e région.

Pour le grade de médecin lieutenant-colonel.

Les médecins commandants :

MM. Beau (Antoine-Adrien), 6e région.
Daverne (André-Jacques-Robert), 3e région.
Delarue (Alexandre-Gabriel-Jacques), 1re région.
Gaujoux (Edouard-Eugène-Auguste), 9e région.
Hochart (Daniel-Désiré), 1re région.
Muller (Pierre), 6e région.
Poinot (Jean-André), 4e région.
Vallat (Jean-Noël), 4e région.
Villard (Yves-Pierre-Ernest), 7e région.

Pour le grade de médecin commandant.

Les médecins capitaines :

MM. Cantara (Joseph-Jean-Louis), 1re région.
Chapelin (Jean-Laurent Hubert), 1re région.
Crosnier (Jean-Roger), 1re région.
Dubost (Charles-Louis), 1re région.
Dulac (Georges-Léon), 1re région.
Feinstein (Daniel), 1re région.
Giordano-Orsini (Raymond-Louis), 1re région.
Huignard (Christian-Hortensius), 1re région.
Lannes (Raymond-Marcel-Eugène), 1re région.
Le Lorier (Guy-Charles-Albert-Paul), 1re région.
Lemelletier (Jules-Jean-Louis), 1re région.
Moreau (Marcel-Charles-Auguste), 1re région.
Olivesi (Jean), 1re région.
Pequignot (Henri-Pierre-Raymond), 1re région.
Perrier (Pierre-Antonin), 1re région.

MM. Royer (Eugène-Pierre-Auguste), 1re région.
Schapiro (Ruben-Robert), 1re région.
Setaà (Paul-René), 1re région.
Thory (Eugène) 1re région.
Thoyer (Jean-Marie-Pierre), 1re région.
Vincent (Max-André-Camille), 1re région.
Zimmet (Don-Pierre), 1re région.
Berrie (André-Jean), 2e région.
Burstin (Stanislas), 2e région.
Chauvet (Jean-Annet-François), 2e région.
Desquene (Léon-Ernest-Valéry), 2e région.
Dessaint (Jean-Valéry-Emile), 2e région.
Guitard (Jean-Henri-Félix), 2e région.
Lefort (Jacques-Henri-Louis), 2e région.
Linquette (Marc), 2e région.
Lisambert (André-Emile-Alphonse), 2e région.
Marcelle (Jean), 2e région.
Paris (Jean-Gabriel), 2e région.
Riviere (André-Lucien), 2e région.
Timal (Roger-Edmond-Emile), 2e région.
Varin (Jacques-Alexandre), 2e région.
Weber (René-Jean-Pierre), 2e région.
Adnes (André-Jean-Gabriel), 3e région.
Bonamy (Eugène-Marie-Joseph), 3e région.
Cottin (Robert-François-Marie), 3e région.
Dubois (Jacques-Marie-Georges), 3e région.
Lacroix (Pierre-Joseph-Félix), 3e région.
Le Bars (Henri-Jean-Louis), 3e région.
Le Branchu (Jacques-René-Jean), 3e région.
Leger (Jacques-François-Henri), 3e région.
Meyblum (Raymond-Paul), 3e région.
Petit (Louis-Amédée), 3e région.
Rambaud (Louis-Charles-Eugène-Pierre), 3e région.
Blanchot (Pierre-Henri), 4e région.
Coeuilliez (Albert), 4e région.
Doutre (Louis), 4e région.
Ducellier (Jean-Marie-Joseph), 4e région.
Dufreche (Pierre), 4e région.
Hakim-Ged (Louis-Marie-Emile), 4e région.
Labetoulle (Simon-Pierre-Félix), 4e région.
Lieffring (Jean-Jacques), 4e région.
Roger (Claude-Emile-Victor), 4e région.
Baudet (Albert-Marie-Georges), 5e région.
Bertrand (Guy-Marcel-Joseph), 5e région.
Boye (Jean-Louis-Siméon), 5e région.
de Grandidier (Adrien-Marie-Joseph-Bertrand), 5e région.
Delpont (Georges), 5e région.
Denoyes (Paul-Emile-Charles-Marie), 5e région.
Gourdou (Joseph-Pierre-Augustin), 5e région.
Lasserre (Jean-Albert-Pierre), 5e région.
Lô (Jean-Roger), 5e région.
Rey (Jacques-Georges-Philippe), 5e région.
Beigbeder (Roger-Paul), 6e région.
Bellotte (André-Louis), 6e région.
Carpentier (Gaston-Frédéric-Charles), 6e région.
Cordier (Jacques-Jean-Georges), 6e région.
Herr (Robert-Willy-Marie), 6e région.
Jacquel (Maurice-Louis-Auguste), 6e région.
Jooss (Alphonse-Joseph), 6e région.
Martin (Paul-François-Théophile), 6e région.
Midon (Jacques-Marie-Charles), 6e région.
Muller (Raymond-Joseph-Henri), 6e région.
Raabe (Ernest), 6e région.
Richon (Jean), 6e région.
Roussel (Jean-Marie-Léon), 6e région.
Schatz (Joseph-Maria-Alphonse), 6e région.
Bardin (Marcel-François), 7e région.
Jacquot (Georges-Henri), 7e région.
Julien (Jean-Marie-Eugène), 7e région.
Leclerc (Jacques), 7e région.
Lux (Henri-Fernand-Etienne), 7e région.
Gallaud (Henri-Jean), 8e région.
Gareton (Gabriel-Amable-Alexandre), 8e région.
Lacarin (Jacques-Gilbert-Augustin), 8e région.
Lakatos (Ladislas), 8e région.
Lere (Jean), 8e région.
Mitaine (Henri-Claude-François), 8e région.
Perreau (Jean-Gustave), 8e région.
Pourchet (Marcel), 8e région.
Rayet (Guy-Irénée-François), 8e région.
Sudries (Lucien-Henri), 8e région.
Wittlin (Félicien), 8e région.
Appaix (André-Adrien-Louis), 9e région.
Boucarut (Raymond-Charles-Alfred), 9e région.
Broutin (André-Paul), 9e région.
de Alberti (Jules-Séraphin-François), 9e région.
Demard (Auguste-Victor-Henri), 9e région.
MM. Despras (Louis-Auguste), 9e région.
Gaubert (Raymond-Marie-Léon), 9e région.
Henry (Edmond-André), 9e région.
Lanier (Maurice), 9e région.
Luccioni (François-Paul), 9e région.
Michel-Marguerit (Paul-Gaston), 9e région.
Vissian (Louis-Vincent), 9e région.
Ferrand (Jacques-Henri-Antoine), C. A. et R. T. Alger.
Jouanneau (Henri-Louis-Auguste), C. A. et R. T. Alger.
Lejeune (Robert-Emile), C. A. et R. T. Alger.
Micheelef (Charles-François), C. A. et R. T. Alger.
Viallet (Pierre-Charles-Marcel), C. A. et R. T. Alger.
Aim (Georges-Samuel), C. A. et R. T. Oran.
Cor (Eloi-Jules), C. A. et R. T. Oran.
Lauga (Pierre-Eugène), C. A. et R. T. Oran.
Rosan (Henri), C. A. et R. T. Oran.
Blanc (Hugues-Henri), C. A. et R. T. Constantine.
Duband (Jean-Michel-Marie), C. A et R. T. Constantine.
Fery (Raymond-Jules), C. A. et R T. Constantine.
Nury (Robert-Fernand), C. A. et R. T. Constantine.
Vincent (Fernand-Romain), C. A. et R. T. Constantine.

B. — Pharmaciens

Pour le grade de pharmacien lieutenant-colonel.

M. le pharmacien commandant Valette (Guillaume), 1re région.

Pour le grade de pharmacien commandant.

Les pharmaciens capitaines :

MM. Caillaud (Roger-Jean-René), 1re région.
Crete (Pierre-Louis-Marie), 1re région.
Piette (Maurice-Antoine), 1re région.
Pecourt (Gaston-Louis-Arsène), 2e région.
Poiret (Gaston-Achille-François), 2e région.
Fustec (Jean), 3e région.
Garrigue (Alexandre-Louis-Jean), 4e région.
Lanet (Georges-Louis-Jean), 4e région.
Lourtau (André-Louis-Raymond), 5e région.
Benoit (Marc-Roch-Aimé), 6e région.
Guisard (Robert-Marie-Joseph), 7e région.
Breton (Raymond-Joseph-Antoine), 8e région.
Laporte (Pierre-Jules), 9e région.

C. — Dentistes

Pour le grade de dentiste commandant.

Les dentistes capitaines :

MM. Rimmel (Robert-Pierre-Eugène), 1re région.
Chapelle (André-Alfred-Edmond), 2e région.
Simonte (Maurice), C. A. et R. T. Oran.

D. — Officiers d'administration

Pour le grade de lieutenant-colonel d'administration.

Les commandants d'administration :

MM. Aubrun (Alexis-Alfonse), 1re région.
Douvillé (Gustave), 1re région.
Grimont (Pierre), 1re région.

Pour le grade de commandant d'administration.

Les capitaines d'administration :

MM. Chaïbedderra Ali, état-major, 1re région.
Airaud (Abel-Jean-François), 1re région.
Lacombe (Fernand-François), 1re région.
Paris (Louis), 1re région.
Vion (Roger), 1re région.
Cattiau (Jean-Alexis), 2e région.
Legillon (Robert-Adrien-Adolphe), 2e région.
Marcadey (Pierre-Louis), 2e région.
Tintier (Georges), 2e région.
Bretecher (Charles-Marie), 3e région.
Drapemont (Marcel-Georges), 3e région.
Thebault (Henri-Jules-Louis), 3e région.
Fourie (Jacques-Pierre-Gaston), 4e région.
Leger (Henri-Robert), 4e région.
Second (Léon-Raymond), 4e région.
Ollie (Charles-Pierre-Jean), 5e région.
Subercaze (Jean-Léon), 5e région.
Cassier (Maurice-Henri), 6e région.
Chable (Pierre-Romain-Jean), 6e région.
Haloche (Marius-Léon-Clément), 7e région.
Frette (Paul-Marcel), 8e région.

MM. Hoffmann (Laurend-Emile-Joseph), 8e région.
Michalon (Antoine-Marie-Benoît), 8e région.
Orengo (Louis), 9e région.
Rost (François-Xavier), 9e région.
Besset (Roger-Pierre), C. A. et R. T. Alger.
Espaze (Elie-Antonin), C. A. et R. T. Alger.
Lecestre (Louis-Alexandre), C. A. et R. T. Oran.
Monti (Roger-Marceau), C. A. et R. T. Constantine.

NOTA. — Le tableau d'avancement pour les grades de médecin, pharmacien, dentiste capitaine, capitaine d'administration, sous-lieutenant et sous-lieutenant d'administration du service de santé (terre) sera publié ultérieurement.

Armée de l'air.

A. — MÉDECINS

Pour le grade de médecin colonel.

Les médecins lieutenants-colonels :

MM. Gillet (Jean-Ernest-Emile), C. M. A. 222.
Fumaroli (Michel-Hercule-Marcel), C. M. A. 223.

Pour le grade de médecin lieutenant-colonel.

Les médecins commandants :

MM. Bercault (Bernard), C. M. A. 222.
Mazingarbe (André-Henri-Auguste), C. M. A. 222.

Pour le grade de médecin commandant.

Les médecins capitaines :

MM. Chelle (Jean-Denis), C. M. A. 223.
Verain (André-Louis), C. M. A. 225.
Camberlein (Pierre-Emile), C. M. A. 221.
Aillaud (Yves), C. M. A. 224.

Pour le grade de médecin capitaine.

Les médecins lieutenants :

MM. Duméry (Paul-Jean-Richard), C. M. A. 222.
Chavarot (Georges-Henri-Fernand), C. M. A. 222.
Hermann (Pierre-André-Henri), C. M. A. 222.
Humbert (Henry-Eugène), C. M. A. 222.
Bazireau (Jean-Henri-Emile), C. M. A. 221.
Messmer (Pierre-Michel-Clément), C. M. A. 221.
Grellet (Paul-Louis), C. M. A. 224.
Bonhomme (Jacques-Antoine), C. M. A. 222.
Martin (Jean), C. M. A. 221.
Gross (André-Pierre), C. M. A. 225.
Bessède (Jean-Georges), C. M. A. 222.
Lafay (Jacques-Marie-François), C. M. A. 222.
Neverre (Georges), C. M. A. 225.
Strady (Max-Fernand), C. M. A. 222.
Boudin (Maurice-Paul-Louis), C. M. A. 222.
Sureau (Max-Jacques-Ernest), C. M. A. 222.
Audouy (Georges-Maurice), C. M. A. 222.
Braye (Michel-Marcel), C. M. A. 221.
Aspar (Albert-Frank-Henri-Georges), C. M. A. 225.
Caquet (Jean-Marc-Claude), C. M. A. 221.
Hivert (Paul-Emile), C. M. A. 222.
Levi-Valensin (Georges), C. M. A. 225.
Rivolier (Jean-Fernand), C. M. A. 222.
Imbert (Jean-Louis), C. M. A. 225.
Grandjean (Pierre-Alfred-Emile), C. M. A. 221.
Blanchon Le Bouhelec (Etienne-Jean), C. M. A. 222.
Côme (Robert-Ambroise-Claude), C. M. A. 224.
Goethals (Stéphane-Charles-Jules), C. M. A. 222.
Guidat (Roland-Léon-Lucien), C. M. A. 221.
Voltz (Jean-Georges-Charles), C. M. A. 222.
Mouly (Guy-Pierre), C. M. A. 222.
Dubiez (Fernand-Marcel-Roger), C. M. A. 222.
Piet (Bernard-Jean-Adrien), C. M. A. 223.

Pour le grade de médecin sous-lieutenant.

Reliquat des tableaux d'avancement des années 1958 et 1960.

Les médecins aspirants :

MM. Thivet (Michel), C. M. A. 222.
Pradal (Henri-Marie-Georges), C. M. A. 222.
Durban (Pierre-Antoine-Henri), C. M. A. 223.
Narboni (Charley), C. M. A. 225.

Inscriptions nouvelles.

Les médecins aspirants :

MM. Lefebvre (Henri-Eugène-François), C. M. A. 221.
Aujay (Michel-Pierre-Marie), C. M. A. 222.
Baron (Michel-André-Joseph), C. M. A. 222.
Bichet (Jacques), C. M. A. 222.
Burner (Marcel-Marie-Joseph), C. M. A. 222.
Cahu (Jean-Joseph-Louis), C. M. A. 222.
Choukroun (Roger-Maurice), C. M. A. 222.
Couderc (Michel-Jacques-Lucien), C. M. A. 222.
Crama (Gérard-Auguste-André), C. M. A. 222.
Creton (Roland-Gustave-Edouard), C. M. A. 222.
Derobert (Louis-Auguste-Félix), C. M. A. 222.
Faure (Jean-Joseph-Pierre), C. M. A. 222.
Garlot-Falconetti (Jean-Claude), C. M. A. 222.
Hardy (Jean-Louis-René), C. M. A. 222.
Lanfranchi (Don-Jacques-Henri), C. M. A. 222.
Lévy (Claude-Marcel), C. M. A. 222.
Mainard (Raymond-Auguste-Charles), C. M. A. 222.
Mathieu (Adrien-Roger), C. M. A. 222.
Maury (Pierre-Henri-Louis), C. M. A. 222.
Milhaud (Gérard), C. M. A. 222.
Mingasson (François-Paul-Georges), C. M. A. 222.
Mouney (Marc-Louis), C. M. A. 222.
Petit (Jean-Lucien-Edouard), C. M. A. 222.
Pique (Hubert-Jean-Jules), C. M. A. 222.
Podvin (Jacques-Emile-Lucien), C. M. A. 222.
Renault (Jean-Paul), C. M. A. 222.
Robel (Paul), C. M. A. 222.
Roques (René-Frédéric-Dominique), C. M. A. 222.
Screve (Pierre-Joseph-Henri), C. M. A. 222.
Tournaire (Jacques-Henri), C. M. A. 222.
Vertut (Jean-Fernand), C. M. A. 222.
Vivien (Jean-Gilbert), C. M. A. 222.
Wallerand (Henri-Edmond-Paul), C. M. A. 222.
Weiler (Thomas-Paul), C. M. A. 222.
Bellanger (Pascal-Lucien), C. M. A. 223.
Chiron (Maurice-Paul-Ferdinand), C. M. A. 223.
Alfiéri (Rinaldo-Armando), C. M. A. 224.
Bonneton (Joseph-Louis-Charles), C. M. A. 224.
Chanel (Pierre-René), C. M. A. 224.
Parrocel (Antoine-Numa-Jean), C. M. A. 224.
Patrice (Yves-Jean-Paul), C. M. A. 224.
Rambaud (André-Etienne-Louis), C. M. A. 224.
Ronot (Pierre-Jean), C. M. A. 224.
Saint-Pierre (Alain-Marie), C. M. A. 224.
Bigorie (Guy-André-Jean), C. M. A. 225.
Gatto (Vincent), C. M. A. 225.
Rocher (Yves-Georges), C. M. A. 225.
Zannotti (Pierre), Z. O. M. 3.

B. — PHARMACIENS

Pour le grade de pharmacien lieutenant-colonel.

M. le pharmacien commandant Salvarelli (Lucien-Vincent), C. M. A. 222.

Pour le grade de pharmacien capitaine.

Les pharmaciens lieutenants :

MM. Bès (Jacques-Joseph), C. M. A. 224.
Poursuira (Jacques-Fernand), C. M. A. 222.
Bonnard (Eugène-Pierre), C. M. A. 222.
Manent (Jacques-Louis-Charles), C. M. A. 222.
Cinqualbre (Paul-Henri), C. M. A. 221.

Pour le grade de pharmacien sous-lieutenant.

Les pharmaciens aspirants :

MM. Trémaud (René-Pierre), C. M. A. 224.
Bénichou (Jean-Louis), C. M. A. 225.
Djian (Maurice), C. M. A. 225.

C. — DENTISTES

Pour le grade de dentiste capitaine.

Les dentistes lieutenants :

MM. Gourvil (Yves-Paul-Emile), C. M. A. 221.
Cavallini (Agidé), C. M. A. 221.
Luiggi (Fabien-Pierre), C. M. A. 224.
Mollard (Robert-Jean), C. M. A. 224.

Pour le grade de dentiste sous-lieutenant.

Reliquat du tableau d'avancement de l'année 1956.

M. le dentiste aspirant Hureau (Jean-Claude), C. M. A. 222.

Inscriptions nouvelles.

Les dentistes aspirants :

MM. Cucherousset (Yves-Roland), C. M. A. 221.
Desprez (Louis-Paul-Michel), C. M. A. 221.
Célérier (Gilbert-Clément), C. M. A. 222.
Blanc-Benon (Jean-Joseph), C. M. A. 224.
Dedet (Paul-Pierre), C. M. A. 224.
Gonnetan (Marc-Elie), C. M. A. 224.
Gourvitch (Hubert), C. M. A. 224.
Mougenot (Yves-René), C. M. A. 224
Ringès (Jean-Claude), C. M. A. 224.

NOTA. — Les personnels de réserve inscrits au tableau d'avancement seront invités par l'autorité qui les administre à se présenter devant un médecin militaire en vue de faire constater leur aptitude physique à faire campagne. Les intéressés ne feront pas l'objet de promotions ou de nominations si cette aptitude n'a pas été constatée dans un délai de deux mois à compter de la publication au *Journal officiel* du présent tableau.

Service des essences des armées.

CORPS DES INGÉNIEURS MILITAIRES

Pour le grade d'ingénieur militaire principal.

Les ingénieurs militaires ordinaires :

MM. Lamaison (Jean-Henri).
Moreau-Defarges (Jean-Edmond-Emile).

CORPS DES INGÉNIEURS DES TRAVAUX

Pour le grade d'ingénieur en chef des travaux.

M. l'ingénieur principal des travaux Fischbach (Henri-Abel-Nicolas).

Pour le grade d'ingénieur principal des travaux.

Les ingénieurs de 1re classe des travaux :

MM. Thomann (Eugène-Marie-Nicolas).
Courbières (Yvan-Jean-Germain).
Autrusseau (Gaston-Emile-Louis).
Jégousse (Léon-Jean-Antoine).

Pour le grade d'ingénieur de 1re classe des travaux.

Les ingénieurs de 2e classe des travaux :

MM. Pujol (Pierre-Sidone).
Salavert (Pierre-Léon).
Marréaud (René-Joseph).
Baixas (Robert).
Simonnet (Pierre-Gabriel-Ernest).
Longeault (Michel-Robert).
Herbelin (Albert-Jean).

Pour le grade d'ingénieur de 3e classe des travaux.

Les agents techniques :

MM. Marchal (Jean-Bernard-Emile).
Bertrandias (Pierre-Louis).
Colle (André-Georges).
Dufételle (Henri-Fernand).

CORPS DES ADJOINTS ET ATTACHÉS D'ADMINISTRATION

Pour le grade d'attaché d'administration de 1re classe.

M. l'attaché d'administration de 2e classe Bérenger (Jacques-Albert-Louis).

Pour le grade d'attaché d'administration de 3e classe.

L'adjudant-chef Célisse (Paul).

Par décision du 20 octobre 1961, sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1961 :

Service de santé.

Pour le grade de médecin capitaine.

Les médecins lieutenants :

MM. Amiel (Jean-Louis), 1re région.
Arsac (Michel-Louis-Paul), 1re région.
Artus (Lucien-Louis-Jean), 1re région.
Azat-Thierrée (Régis), 1re région.
Becache (Elisée), 1re région.
Bensimon (Guy-Samuel), 1re région.
Brunerie (André-Gilbert), 1re région.
Cagnard (Jean-Paul-Adrien), 1re région.
Caille (Bernard-Jules-Joseph), 1re région.
Cambin (Roger-Camille-Maurice), 1re région.
Cornu (Pierre-Louis), 1re région.
Daban (Paul-Louis), 1re région.
Faye (Claude-Marcel), 1re région.
Galvo (Léon-René), 1re région.
Gervais (Pierre-Albert-Ferdinand), 1re région.
Goldrajch (Chaïm-Zélik), 1re région.
Gourion (Georges-Lucien), 1re région.
Grivaux (Maurice-Henri), 1re région.
Haye (Christian-Louis-Lucien), 1re région.
Hourtoulle (François-Marie-Guy), 1re région.
Kuss (Jacques-Louis-Paul), 1re région.
Lacronique (Claude-Emile-Raoul), 1re région.
Lanselle (Jean-Hugues-Pierre), 1re région.
Lefrant (Louis-Yves-Julien), 1re région.
Le Lidec (Robert), 1re région.
Levison (Léopold-Claude-Jean), 1re région.
Lévy (Lucien-Joseph), 1re région.
Maugeis de Bourguesdon (Jean-Aventin-Paul), 1re région.
Mathieu (Maurice-Georges), 1re région.
Meeus (Laurent-Marie-Georges), 1re région.
Mercier (André), 1re région.
Mozzani (Antoine-Léo-Jean), 1re région.
Najean (Yves-Henri-Lucien), 1re région.
Pain (François-Léon-Raoul), 1re région.
Perier (Michel-Hugues-Frédéric), 1re région.
Peuvion (Georges), 1re région.
Picard (Jean-Marie-René), 1re région.
Pironneau (Armand), 1re région.
Polonowski (Claude-Gérard-Jean), 1re région.
Rauzy (André-Jean-Paul), 1re région.
Richard (Michel-Jean-Henri), 1re région.
Riviere (Jean-Roger), 1re région.
Schlicklin (Jean-Marie-Georges-Jules), 1re région.
Seveno (Jean-Louis), 1re région.
Slama (Chalam-Haï-Robert), 1re région.
Sztern (Mendel), 1re région.
Tibika (Prosper), 1re région.
Vidal (Raoul-Alexis-Bertin), 1re région.
Zipper (André-Charles), 1re région.
Camuzet (Jean), 1re région.
Carpentier (Jean-Charles), 2e région.
Carre (Lucien-Adelson-Emile), 2e région.
Cecile (Jean-Paul), 2e région.
Cornillot (Robert), 2e région.
Cornu (Marcel-Georges-Henri), 2e région.
Courteville (Guy-Robert-Georges), 2e région.
Croccel (Lucien-Jean-Louis), 2e région.
Croisier (Jean), 2e région.
Darthois (Maurice-Albert-Géard), 2e région.
Dassonville (Marcel-François), 2e région.
Delecour (Bernard-Louis-Alexandre), 2e région.
Denecker (Jacques-François-Jules), 2e région.
Desurmont (Michel-Joseph-Félix), 2e région.
Douchy (Paul-Charles-Emile), 2e région.
Dubois (Michel-Louis-Jean), 2e région.
Dubus (Georges), 2e région.
Dupuis (Claude-André-Yves), 2e région.
Duthoit (Daniel-Albert-Victor), 2e région.
Escano (Rinaldo), 2e région.
Everaere (Paul-Auguste-Corneille), 2e région.
Fabre (Stéphane-Joseph-René), 2e région.
Filleul (Bernard-André), 2e région.
Fournier (Léonce-Albéric-Célestin), 2e région.
Fromont (Jacques-Edmond-Théophile), 2e région.
Hayem (Henry-Achille-Adrien), 2e région.
Herent (Jean-Henri-Arthur), 2e région.
Josien (Jean-Edouard-Paul), 2e région.
Lada (Tadeusz-Justyn), 2e région.

MM. Lenfant (Pierre-Désiré-Saturnin), 2e région.
Lévy (André), 2e région.
Loy (Jean-Aimé), 2e région.
Mathie (Charles-Clément), 2e région.
Mazabraud (Jean), 2e région.
Montagne (Francis-Louis-Alphonse), 2e région.
Notredame (Augustin-Constant), 2e région.
Parmentier (Armand-Jules), 2e région.
Perrouas (Jean-Edouard-Eugène), 2e région.
Pinson (Jean-Xavier-Maurice), 2e région.
Podolski (Armand-Nathan-Moïse), 2e région.
Poulain (Pierre-Marie-Jean), 2e région.
Pranzo (Richard-Xavier), 2e région.
Riviere (Jacques-Gaston), 2e région.
Schmidt (Jacques-Eugène-Aloïse), 2e région.
Tucoulou-Tachouères (Jean-Ernest-Henri), 2e région.
Toussaint (Robert-Charles), 2e région.
Van Malderen (Charles-Georges-Albert), 2e région.
Benech (Roger-Joseph), 3e région.
Bizien (Jean), 3e région.
Blanche (Pierre-Guy-Alexandre), 3e région.
Boidron (Jean-Charles-Henri), 3e région.
Bouvet (Michel-Jean-Félix), 3e région.
Chambraud (Jean-Pierre-Louis), 3e région.
Chapuis (Pierre-Marie), 3e région.
Coigne (André-Jean), 3e région.
Fenard (Jean-Louis-Marie), 3e région.
Gauthier (Alain-Félix-Albert), 3e région.
Guillier (Jacques-Georges-Arthur), 3e région.
Jensen (Pierre), 3e région.
Lamotte (Henri-Pierre-Jean), 3e région.
Lanchou (Gabriel-François), 3e région.
Lesne (Jean-Joseph-Marie), 3e région.
Mercier (Henri-Marie), 3e région.
Millet (Jean-Louis), 3e région.
Moy (Jacques-Marie-Joseph), 3e région.
Potier (Pierre-Bernard-René), 3e région.
Riou (Yves-Louis), 3e région.
Rolland (Paul-Henri), 3e région.
Sourdille (Jean), 3e région.
Tanty (Michel-Henri), 3e région.
Tuset (Jean-Fernand-Joseph), 3e région.
Vigier (Paul), 3e région.
Boussagol (Pierre-Gabriel-Jean), 4e région.
Cazenave-Mahé (Jean-Marie-Maurice), 4e région.
Clausade (Georges-Marcel), 4e région.
Courtiol (Jean-Marcel), 4e région.
Debar (Roger-Denis-Marius), 4e région.
Debry (Daniel-Léon-Charles), 4e région.
Deshors (Pierre-Antoine), 4e région.
Dupin (Paul-René-Charles), 4e région.
Durieu (Marc-Pierre-Jean), 4e région.
Dutertre (Francis-Louis-Ernest), 4e région.
Elissalde (Jean-Pierre), 4e région.
Fleury (Michel-Gustave-Antoine), 4e région.
Fontaine (Pierre-Roger), 4e région.
Gaches (André-Marie-Louis), 4e région.
Gonzalez (Luis-Séraphin), 4e région.
Hovasse (Charles), 4e région.
Huc (Bernard-Guy-Roger), 4e région.
Laville (Jean-Pierre), 4e région.
Lombard (Henri-Pierre-François), 4e région.
Loubet (René-Pierre-Emmanuel), 4e région.
Marty (Pierre-Jules-Gabriel), 4e région.
Massina (Louis), 4e région.
Normandin (Henri), 4e région.
Pallu (André-Louis-Joseph), 4e région.
Palussière (Claude-Anatole), 4e région.
Petit (Jean-Pierre), 4e région.
Potonnier (Robert-Edmond), 4e région.
Poyeton (Jacques-Pierre-Antoine), 4e région.
Renault (Raymond-Joseph-Jacques), 4e région.
Yver (Jean-Adolphe-Jacques), 4e région.
Vinas (Michel-Pierre), état-major 5e région.
Albert (André-Marie-Louis), 5e région.
Amalric (Pierre-Marie-Jean), 5e région.
Azais (André), 5e région.
Balestier (Guy-Jean-Jacques), 5e région.
Bardon-Coustille (Michel), 5e région.
Barrioulet (Raymond-Yves-Antoine), 5e région.
Barthe (Charles-Marie-Maurice), 5e région.
Belet (Joseph-Albert), 5e région.
Biermé (Robert-Marie-Martin), 5e région.
Blanc (Louis-Georges-François), 5e région.
Brachet (Jacques-Jean-Alexandre), 5e région.
Caillol (André-Pierre-Auguste), 5e région.
Charry (Pierre), 5e région.

MM. Claverie (Pierre), 5e région.
Contie (Léon-Léopold-Jean), 5e région.
Dhomps (François-d'Assise-Sylvain), 5e région.
Duprat (Georges), 5e région.
Fage (Pierre-Dominique-Henri), 5e région.
Fajadet (Jacques-Edouard), 5e région.
Fermond (Jean-Louis-Roger), 5e région.
Font (Henry-Joseph-Michel), 5e région.
Fromaget (Jacques-Pierre), 5e région.
Grill (Raoul-Omer-Côme), 5e région.
Guy (Jean-Maurice-Yves), 5e région.
Lacomme (Yves-Marie-René), 5e région.
Lagarrigue (Jean-Charles), 5e région.
Lendres (René-Jean), 5e région.
Mathe (Jean), 5e région.
Miquel (Roland-Louis-Jean), 5e région.
Paintandre (Jacques-Léon-Pierre), 5e région.
Pellegrin (Edouard), 5e région.
Pietrapiana (Jean-Thomas-Baptiste), 5e région.
Philippe (Jean-Georges-Marie), 5e région.
Pillet (Jacques-Théodule-Henri), 5e région.
Rière (Honoré-Joseph-Auguste), 5e région.
Senie (Lucien-Francis), 5e région.
Colin (Gérard-Roger-Georges), état-major, 5e région.
Antee (Maurice-Jean-Antoine), 6e région.
Batzenschlager (André-Louis), 6e région.
Bergeron (Antony-Marie-Joseph), 6e région.
Bernhardt (Charles-Jean), 6e région.
Bleirad (Jean-Henri), 6e région.
Bollack (Claude-Gérard), 6e région.
Cabri (Jean-Louis), 6e région.
Dalle (Jean-Pierre-Noël), 6e région.
Delhalle (Jacques-Fernand-Albert), 6e région.
Deminatti (Marc-Marie), 6e région.
Dietrich (Jean-Pierre-Michel), 6e région.
Eschbach (Eugène-Ignace-François), 6e région.
Fesneau (Roger-Auguste-Camille), 6e région.
Francfort (Robert-Max), 6e région.
Greiveldinger (Charles-Auguste), 6e région.
Hauter (André), 6e région.
Heran (Jacques-Germain), 6e région.
Keipinger (Bernard-Olivier-Adrien), 6e région.
Keller (Bernard), 6e région.
Kim (Maurice-Louis-Jules), 6e région.
Kiriacopoulos (Aristide), 6e région.
Kogan (Pierre), 6e région.
Kubler (Maurice-Auguste), 6e région.
Lepoire (Jean), 6e région.
Lévy (Jean-Georges-Anselme), 6e région.
Mantz (Jean-Marie), 6e région.
Mosser (Gaston-Edouard-Auguste), 6e région.
Marcoux (François-Antoine-Marie), 6e région.
Marx (Charles-Henri-Alexandre), 6e région.
Molitor (André), 6e région.
Rubert (Jean-Marcel), 6e région.
Sadoul (Paul-Louis-Charles), 6e région.
Schwartz (Jean), 6e région.
Senault (Raoul-François-Désiré), 6e région.
Sommelet (Jean-Baptiste-Marie), 6e région.
Spielmann (Claude), 6e région.
Vermeil (Claude-Francis), 6e région.
Warter (Paul-Henri), 6e région.
Wiest (Erwin-Georges-Nicolas), 6e région.
Winisdoerffer (Bernard), 6e région.
Woerther (Victor-Albert), 6e région.
Cousin (Denis), 7e région.
Deschaseaux (Pierre-Marie), 7e région.
Feït (René-Francis), 7e région.
Gluntz (Pierre-Michel-Jacques), 7e région.
Gressard (Robert-Henri), 7e région.
Lavarenne (Jean-Nicolas-Charles), 7e région.
Lischka (Auguste-Joseph), 7e région.
Louis (Rémy-Marie), 7e région.
Morel (Bernard-Marie-André), 7e région.
Planchat (Marc-Henri-Marie), 7e région.
Taupenot (Lucien), 7e région.
Thollet (Robert-André-Marcel), 7e région.
Vauchez (Pierre-Etienne-Jean), 7e région.
Wapler (Jean), 7e région.
Achard (Robert-Gustave), 8e région.
Aiguesparses (Georges-Jean-Marie), 8e région.
Arras (Jean-Paul-Sébastien), 8e région.
Bardonnet (Athanase-Claude-Marie), 8e région.
Bayle (Jean-Jacques-Christian), 8e région.
Belcikowski (René-Charles-Stanislas), 8e région.
Boullier (Jacques-Charles-Marie), 8e région.
Bourgarit (Robert-Julien-Eugène), 8e région.

MM. Boutillon (Georges-Lucien), 8e région.
Bressieux (Robert-Gilbert-Georges), 8e région.
Bruchet (Jean-Claude), 8e région.
Brun (Elie-Louis), 8e région.
Burlet (Pierre-Louis-Jean), 8e région.
Chabal (Jean-Raymond), 8e région.
Chamouton (François-Jean), 8e région.
Charon (Pierre), 8e région.
Chatard (Armand), 8e région.
Chollat (Louis-Camille), 8e région.
Colomb (Louis-Henri-Clément), 8e région.
Cottier (Jacques-Marie), 8e région.
Daumail (Jean-Marcel-Henri), 8e région.
Dubujet (Guy-Marcellin), 8e région.
Durand (Gérard-Félix), 8e région.
Dussillol (Pierre-Jean-Jacques), 8e région.
Ecuer (Edouard), 8e région.
Fontanel (Albert-Max-Scipion), 8e région.
Germain (Gaston-Marie-Lucien), 8e région.
Giroud (Jean), 8e région.
Goby (Jacques-Bernard), 8e région.
Granier (Jacques-Edmond), 8e région.
Guy (François-Marc-Joseph), 8e région.
Holzapfel (Ernest), 8e région.
Houver (André-Jean-Marie), 8e région.
Lehmann (Marcel-Sylvain), 8e région.
Levine (Jack), 8e région.
Masson (Marcel-Edmond), 8e région
Nelken (Samuel), 8e région.
Ogier (Maurice-André), 8e région.
Pilon (Henri-Francisque), 8e région.
Putout (Joseph), 8e région.
Robert (Louis-Camille-Marie), 8e région.
Saillour (Pierre-Marie), 8e région.
Saint-Paul (Jean-François), 8e région.
Sutet (Jacques-Claude-Marie), 8e région.
Tartulier (Maurice-Jean-Eugène), 8e région.
Viland (Robert-Louis), 8e région.
Paoli (Jean-Marc-Joseph), état-major 5e région.
Ayraud (Antoine-Louis-Léonard), 9e région.
Andrié (Gilbert-Maurice), 9e région.
Aurientis (Jean-Pierre-Gaston), 9e région.
Authier (Jacques-François-Elie), 9e région.
Bernard (Dominique-Robert-Yves), 9e région.
Bousquet (Roger-Marcel), 9e région.
Brenac (Pierre-Henri-Paul), 9e région.
Boulet (Robert-Maurice-Marie), 9e région.
Capoduro (Robert-Léon-Marcel), 9e région.
Challiol (Francis-René-André), 9e région.
Costa (Norbert), 9e région.
Courchet (Jacques-Yves), 9e région.
Dalmas (Henri-Etienne-Léon), 9e région.
Davouze (Robert-Gaston-Louis), 9e région.
Dighirian (Yenork), 9e région.
Fargepallet (Guy-Yvon-Jean), 9e région.
Garbarino (Jean-Marie-Marcel), 9e région.
Ginoyer (Robert-Edouard), 9e région.
Gironde (Jean-Louis-Augustin), 9e région.
Gros (Robert-Joseph-Marie), 9e région.
Guerrier (Yves), 9e région.
Gutherz (Robert-Jean), 9e région.
Housay (Robert), 9e région.
Marchal (Georges-Armand-Louis), 9e région.
Metral (Bernard-Yves-Edouard), 9e région.
Mouren (Jean-Joseph-Antoine), 9e région.
Prost (Henri-Jules-François), 9e région.
Rigaud (Félix-Charles-Emile), 9e région.
Ristori (Jean-Louis), 9e région.
Rossi (Raymond-Umbert), 9e région.
Roux (Henry-René-Marie), 9e région.
Sambuc (René-Dominique), 9e région.
Schœnig (Raymond-Gustave-Joseph), 9e région.
Strobino (Richard-Louis), 9e région.
Tarissi (Jean), 9e région.
Vidal (Jacques-Georges), 9e région.
Vignes (Max-Paul-Charles), 9e région.
Voisin (André-Louis), 9e région.
Babeau (Pierre-Henri-Jacques), C. A. R. T. Alger.
Benejam (Yves-Jean-Lucien), C. A. R. T. Alger.
Cabanel (Guy-Léon-Pierre), C. A. R. T. Alger.
Casano (Paul-René-Joseph), C. A. R. T. Alger.
Catalano (Henri), C. A. R. T. Alger.
Chiche (Jean-Claude-Amram), C. A. R. T. Alger.
Cohen-Solal (Etienne), C. A. R. T. Alger.
Debaille (Roger-Léon), C. A. R. T. Alger.
Fratoni (Paul), C. A. R. T. Alger.
Gautray (Jean-Pierre), C. A. R. T. Alger.
MM. Gourgue (Adolphe), C. A. R. T. Alger.
Juillan (Marcel-Jules), C. A. R. T. Alger.
Manfrédi (Georges-Albert), C. A. R. T. Alger.
Massonnat (Jean-Paul), C. A. R. T. Alger.
Maury (Jean), C. A. R. T. Alger.
Messerchmitt (Jacques), C. A. R. T. Alger.
Miguères (Jean-Georges-Gilbert), C. A. R. T. Alger.
Muselli (Aimé-Don-Jacques), C. A. R. T. Alger.
Pactus (Pierre-Gaston), C. A. R. T. Alger.
Passicousset (André-Pierre), C. A. R. T. Alger.
Saïchi (Lounis), C. A. R. T. Alger.
Thiebaut (Roger-Alfred-Ferdinand), C. A. R. T. Alger.
Akrich (Joseph-Paul-Claude), C. A. R. T. Oran.
Amoyal (Claude-Joseph), C. A. R. T. Oran.
Aparis (Octave-Antoine), C. A. R. T. Oran.
Ben Assayag (David-Paul), C. A. R. T. Oran.
Ben-Driem (David-Roger), C. A. R. T. Oran.
Finas (Charles-Gustave), C. A. R. T. Oran.
Hadida (André-Fernand), C. A. R. T. Oran.
Jonca (Fernand-René), C. A. R. T. Oran.
Kalfon (Prosper-Messaoud), C. A. R. T. Oran.
Meline (François-Marcel), C. A. R. T. Oran.
Miquel (Pierre-Albert-Louis), C. A. R. T. Oran.
Taourel (Louis), C. A. R. T. Oran.
Violet (Albert-Désiré), C. A. R. T. Oran.
Zaoui (Lucien-Joseph), C. A. R. T. Oran.
Zimmerman (Paul-Etienne-Ange), C. A. R. T. Oran.
Gallo (Pierre), C. A. R. T. Constantine.
Genova (Xavier-Antoine-Napoléon), C. A. R. T. Constantine.
Pietri (Jacques-Barthélémy-Rolland), C. A. R. T. Constantine.
Siboni (Pierre), C. A. R. T. Constantine.
Vivien (René-Maurice), C. A. R. T. Constantine.
Faure (Philippe-Henri-Michel), Sahara.
Leroy (Bernard-Paul-Constant), Z. O. M. n° 2.

Pour le grade de pharmacien capitaine.

Les pharmaciens lieutenants :

MM. de Saint-Stéban (Jean-Henri-Edouard), 1re région.
Deysson (Guy-Raymond-Jean), 1re région.
Dumont (Gérard-Paul), 1re région.
Fauconnier (René-Pierre), 1re région.
Lévy-Huet (Joseph-Edmond), 1re région.
Lucas (Charles-Henri-Georges), 1re région.
Peyret (Roger), 1re région.
Poisson (Jacques-Emile), 1re région.
Rousseau (Raymond-Marcel), 1re région
Roussel (Jean-Claude), 1re région.
Rousset (Jean-Stanislas), 1re région.
Roux (Maurice-Pierre), 1re région.
Serreau (Jean-Pierre), 1re région.
Thierry (Jean-André-Albert), 1re région
Thulliez (Hubert-Gérard-Henri), 1re région.
Verlhac (Guy-Jean-Marie), 1re région.
Viratelle (Robert-Paul-Jacques), 1re région.
Beerens (Henri-Pierre-Edouard), 2e région.
Cuingnet (Etienne-Yves-Jean), 2e région.
Deblock (Stéphane-Jules-Maurice), 2e région.
Moreaux (Charles-Désiré-Marcel), 2e région.
Peckre (Pierre-Landry-Julien), 2e région.
Rebour (Pierre-Jacques-Maurice), 2e région.
Valin (Fernand-Jean-Ernest), 2e région.
Bihel (Jacques-Alfred-Alphonse), 3e région.
Doby (Jean-Marie-Alfred), 3e région.
Fourcade (Roger), 3e région.
Gouesnard (Yves-Marie-Louis), 3e région.
Lamothe (Robert-Gustave-Marcel), 3e région.
Nouhin (Pierre-Emile-André), 3e région.
Robert (Jacques-René-Paul), 3e région.
Boussemart (Edmond), 4e région.
Castandet (Jean-Baptiste-Raymond), 4e région.
Gulhem-Ducléon (Pierre-Henri-Marie), 4e région.
Maurice-Madelon (Félix-Amour-Georges), 4e région.
Michelet (Jean-Ernest), 4e région.
Michon (Jean), 4e région.
Queyment (André-Guillaume), 4e région.
Voisin (Alphonse), 4e région.
Abram (Armand-Jean-Prosper), 5e région.
Bourbon (Pierre-Jules-André), 5e région.
Cassareuil (Antoine-Roger-Maurice), 5e région.
Delcros (Raymond-Francis-Maurice), 5e région.
Michelon (Robert-René-André), 5e région.
Reveillon (André-Abel-Alphonse), 5e région.
Aujames (Robert-André), 6e région.
Dreyfus (Elie-Louis), 6e région.
Ebel (Jean-Pierre-Michel), 6e région.
Hasselmann (Michel-Achille), 6e région.

MM. Lipovetzky (Jean), 6e région.
Quirin (Marie-Gérard-Michel), 6e région.
Schreiber (Jean-Eugène-Valentin), 6e région.
Wurtz (Benoît-Pierre-Charles), 6e région.
Bourillot (Claude-Jacques-Simon), 7e région.
Chappas (Claude-Amélien-Charles), 7e région.
Lavaud (Jean-Henri-Ernest), 7e région.
Ronsin (Jacques-François), 7e région.
Saglier (Marc-Léon-Adolphe), 7e région.
Tabourdeau (Raymond-Auguste), 7e région.
Collet (André-Antoine-Marius), 8e région.
Costerizant (Georges-Henri-Hippolyte), 8e région.
Guigard (Lucien-Marcel-Clair), 8e région.
Heritier (Pierre), 8e région.
Hillaire (Gaston-Joseph-Adrien), 8e région.
Menetrey (Jean-Louis), 8e région.
Nonnet (Maurice), 8e région.
Philippe (Georges-Emmanuel), 8e région.
Werner (Robert-Pierre-Jean), 8e région.
Assemat (Louis-Léon-Joseph), 9e région.
Destribats (Roger-André-Jean), 9e région.
Gonnon (Emile-Joseph), 9e région.
Noualhac (Robert-Henri), 9e région.
Valayan (Laurent-Louis), 9e région.
Viala (Jean-Roger), 9e région.
Chabbert (Pierre-Gaston), R. T. C. A. Alger.
Viala (Alain-René-Gaston), R. T. C. A. Alger.
Weber (René-Georges-Marie), R. T. C. A. Alger.
Astruc (Pierre-Robert), R. T. C. A. Oran.
Benhamou (Joseph-Georges), R. T. C. A. Oran.
Cazalis (Henri-Jean-Eugène), R. T. C. A. Oran.
Miralles (Yoland-Vincent), R. T. C. A. Oran.
Bargoin (Pierre-Marius-Robert), R. T. C. A. Constantine.
Salfati (Simon), R. T. C. A. Constantine.
Sonigo (Joseph), R. T. C. A. Constantine.

Pour le grade de dentiste capitaine.

Les dentistes lieutenants :

MM. Arguel (Louis-Eugène-François), 1re région.
Beck (Bernard-Lucien), 1re région.
Pelletier (Pierre-Alexandre-Léon), 1re région.
Piel (Chirstian-Joseph-Jacquemin), 1re région.
Ricœur (René-Pierre), 1re région.
Robinet (Jacques-Emile-Gustave), 1re région.
Sebban (Charles-André), 1re région.
Galliaerde (René-Auguste-Georges), 2e région.
Nysenvaygue (Sylvain-Samuel), 2e région.
Willaeys (René-Ernest-Louis), 2e région.
Drake del Castillo (Francis-Maurice-Albert), 3e région.
Henry (Pierre-Julien-Albert), 3e région.
Lauret (Raymond-Louis-André), 3e région.
Le Tiec (Francis-Louis), 3e région.
Touzeau (Gaston-Pierre-Noël), 3e région.
Dejean (Léo-Jean-François), 4e région.
Lot (Roland-Arsène-Julien), 4e région.
Voisin (Georges), 4e région.
Borderie (Marc-Raymond), 5e région.
Roumégoux (Jean-Eugène), 5e région.
Zerbib (Fernand-Raoul), 5e région.
Docq (Marcel-Louis-Emile), 6e région.
Guillung (Marie-Aloyse-Henri), 6e région.
Michel (Marie-Louis), 6e région.
Camuzet (André), 7e région.
Piron (Georges-Jean-Baptiste), 7e région.
Bignon (Paul-Jean-Charles), 8e région.
Depeyre (Jean-Roger-Marie), 8e région.
Maritan (Paul-Gabriel), 8e région.
Perret (Max-Horace-Henri), 8e région.
Poulard (René-Félix-Jean), 8e région.
Corriol (Clément-Célestin-Ernest), 9e région.
Fresco (Emile-Sabetay), 9e région.
Margall (Pierre-Charles), 9e région.
Sassoon (Philip-Patrice), 9e région.
Margaillan (Jean-Pierre), R. T. C. A. Alger.
Bensadoun (Charles), R. T. C. A. Oran.

Pour le grade de capitaine d'administration.

Les lieutenants d'administration :

MM. Battu (Michel-René-Marie), 1re région.
Chalony (Louis-Félix), 1re région.
Depays (Lucien-Pierre-Léon), 1re région.
Devic (Jacques-Michel), 1re région.
Grapin (Pierre-Albert-Marcel), 1re région.
Patron (Bernard-Marie-François), 1re région.
Tiollier (Pierre), 1re région.
Ardhuin (Marceau-Edmond), 2e région.
Combaux (André-Charles-Bruno), 2e région.
Delcambre (Jean-CharlesGeorges), 2e région.
Fruit (Maurice), 2e région.
Isabel (Christian-Alfred-Olivier), 2e région.
Loth (Pierre-Georges), 2e région.
Abrioux (Roger-Louis-Pierre), 4e région.
Detrimont (Jacques), 4e région.
Gaillard (Jean-Daniel), 4e région.
Cabrignac (Léon-Auguste), 5e région.
Cattoen (André-Louis-Henri), 5e région.
Mottant (Yves-Pol-Jacques), 6e région.
Panisset (Théodore-André), 6e région.
Thomas (Léon-Roger-Joseph), 6e région.
Joly (Georges-François-Xavier), 7e région.
Bouchard (Marcel-Léon), 8e région.
Pansiot (Fernand-Paul), 8e région.
Perrin (Symphorien-Jean-Marius), 8e région.
Spencer (Robert-André), 8e région.
Accaries (Raymond-Joseph-Louis), 9e région.
Couadou (Clément-Jean), 9e région.

NOTA. — Les personnels de réserve inscrits au tableau d'avancement seront invités par l'autorité qui les administre à se présenter devant un médecin militaire en vue de faire constater leur aptitude à faire campagne. Les intéressés ne feront pas l'objet de promotions si cette aptitude n'a pas été constatée dans un délai de deux mois à compter de la publication au *Journal officiel* du tableau.

Par décision du 20 octobre 1961, sont inscrits à la liste d'aptitude pour les grades de médecin, pharmacien, dentiste sous-lieutenant de réserve et sous-lieutenant d'administration de réserve :

Pour le grade de médecin sous-lieutenant de réserve.

Les médecins aspirants de réserve :

MM. Alagille (Daniel-Marcel-Léo), 1re région.
Auroux (Maurice-Robert), 1re région.
Bardet (Pierre-René-Antoine), 1re région.
Benzecri (André-Jacques-Marcel), 1re région.
Berge (Denys), 1re région.
Betsch (Claude-René-Edmond), 1re région.
Bigou (Henri-Jean-Pierre), 1re région.
Boissy (Jean-Raymond-Léon), 1re région.
Bonnot (François), 1re région.
Cep (Jean-Henri-Raymond), 1re région.
Champion (Yvon-Henri-Eugène), 1re région.
Charpentier (Jean-Jacques-Marcel), 1re région.
Chaugny (Guy-Henri), 1re région.
Couzi (Jacques-Albert), 1re région.
Damas (Jean-Paul-Auguste), 1re région.
David (Marcel-Pierre), 1re région.
de Groote (Christian), 1re région.
de Lestapis (Alain), 1re région.
Delplanque (Jacques-Marie-Etienne), 1re région.
Desanti (Antoine-Arthur), 1re région.
Desprairies (Lucien-Edouard-Louis), 1re région.
Diot (Georges-Louis), 1re région.
Duche (Gilbert-Yvon-André), 1re région.
El Saïr (Jacques), 1re région.
Favereț (Claude-François-Marie), 1re région.
Foglierini (Jacques-Emile-François), 1re région.
Girot (Pierre-Michel), 1re région.
Godard (Henri-Alexis-André), 1re région.
Gotlibowicz (Jacques), 1re région.
Grandjean (Claude-Pierre), 1re région.
Guerre (Jean-Joseph-Louis), 1re région.
Guiraudon (Gérard-Marcel), 1re région.
Houdoux (Guy-Claude-Marcel), 1re région.
Jagailloux (Serge-Georges-François), 1re région.
Janin (Michel), 1re région.
Jouisse (Jacques-Henri-Paul), 1re région.
Keryell (Jean-Marcel), 1re région.
Labram (Claude-Jean-Edmond), 1re région.
Lalloz (Jean-Camille), 1re région.
Lancien (Gérard-René), 1re région.
Lansade (Georges), 1re région.
Laroche (Jacques-Albert), 1re région.
Lasry (Marcel-Barouk), 1re région.
Lorriot (Georges-Louis), 1re région.
Maisonnet (Maurice-Albert), 1re région.
Matsoukis (Nicolas-Elie-Georges), 1re région.
Maurat (Jean-Pierre-Amédée), 1re région.
Mikol (Claude-Simon), 1re région.
Morelec (René-Jean), 1re région.

MM. Partiot (Guy-Marie-Henri), 1re région.
Paupe (Jean-Raymond), 1re région.
Perenchio (Gérard), 1re région.
Perles (Bernard-Roger), 1re région.
Pierlovisi (Louis), 1re région.
Pigot (François-René), 1re région.
Pillet (Gérard-Joseph), 1re région.
Ponsar (Alain-Pierre-Jean), 1re région.
Racadot (Jean-Marie-Eugène), 1re région.
Reynès (Jacques-Henri-Louis), état-major 1re région.
Richard (Jean-Marie-Max), 1re région.
Ropert (Roger-Gabriel), 1re région.
Royer (Michel-Marie-Antoine), 1re région.
Schaan (François), 1re région.
Sorato (Mario-Baptiste), 1re région.
Tabet (Jack), 1re région.
Tassy (Robert-Emile-Edouard), 1re région.
Tod (Robert-Anatole), 1re région.
Valarche (Jean-Henri-Gaston), 1re région.
Zuili (Henri), 1re région.
Baudel (Gérard-Laurent), 2e région.
Bazile (Pierre-Henri-René), 2e région.
Bescher (Philippe-Georges-Eugène), 2e région.
Biguet (Jean-Euryale-Antoine), 2e région.
Bouvier (Claude-René), 2e région.
Buret (Paul-Georges-Pierre), 2e région.
Canu (François-Raymond-Paul), 2e région.
Carpentier (Raymond-Gaston-Alfred), 2e région.
Cassin (Michel-Jacques), 2e région.
Creton (Michel-Edouard-Clotaire), 2e région.
Cossart (Pierre-Napoléon-Georges), 2e région.
Cousin (Richard-Alfred-Henri), 2e région.
Davy (André-Robert-Damien), 2e région.
Debruxelles (Pierre-Ernest), 2e région.
Delandsheer (Jean-Marie), 2e région.
Delattre (Bernard), 2e région.
Demazure (Guy-Charles-Alfed), 2e région.
Dereux (Jean-François-Charles), 2e région.
Desruelle (Jean-Marie-Antoine), 2e région.
Devambez (Jean-Maurice-Marie), 2e région.
Donias (Jean-Yves), 2e région.
Duranton (Pierre), 2e région.
Faucret (Michel-Césaire), 2e région.
Godin (Jean-Pierre-Marie), 2e région.
Goulliard (René-Alphonse), 2e région.
Harant (Yves-Jean-Pierre), 2e région.
Hellouin de Menibus (Claude), 2e région.
Houllemare (Gérald-Georges), 2e région.
Leclercq (Jack-Léopold), 2e région.
Ledoux (Guy-Paul-Hugues), 2e région.
Lemaire (Ephrem-Léon-Henri), 2e région.
Liefooghe (Jacques-Jean-Joseph), 2e région.
Machu (Marcel), 2e région.
Martin (Jean-Charles-Louis), 2e région.
Martin (Max), 2e région.
Martinot (Maurice-Louis), 2e région.
Masfrand (Michel-Albert-Jean), 2e région.
Mesmacque (Roland-Gabriel-Gustave), 2e région.
Mundreuil (Marcel-Fernand-Jean), 2e région.
Pigot (André-Eugène), 2e région.
Richard (Jean), 2e région.
Rosinski (Thomas), 2e région.
Schrub (Jean-Claude), 2e région.
Soots (Georges), 2e région.
Steenhouwer (Bernard-Henri), 2e région.
Strozyk (Alfred-Bruno), 2e région.
Tardif (Bernard-Jean-Gabriel), 2e région.
Trinquet (Guy-Léon-Oscar), 2e région.
Wynckel (Christian-Jean-Lucien), 2e région.
Bailly (Bernard-Moïse), 3e région.
Bocart (Jean-Georges-Auguste), 3e région.
Diard (Michel-Georges), 3e région.
Gallet (Pierre-Jean-Albert), 3e région.
Geslain (Pierre-Hubert), 3e région.
Grall (Jean-Maurice), 3e région.
Habert (Louis-Charles-Robert), 3e région.
Henriet (Pierre-Paul-Louis), 3e région.
Jouny (Joseph-Jean-Armand), 3e région.
Journeaux (Joseph-Jacques), 3e région.
Le Goff (Pierre-Christian-Marie), 3e région.
Maurin (Georges), 3e région.
Meignen (Guy-Armand), 3e région.
Merand (Guy-André-Régis), 3e région.
Rabardel (Jean-Francis), 3e région.
Rivière (Jacques-Emile-Raymond), 3e région.
Rojouan (Jean-Jules), 3e région.
Roger (Christian-Albin-Albert), 3e région.

MM. Toussaint (Claude-Joseph-Emile), 3e région.
Toussaint (Roland-Gaston), 3e région.
Van den Broucke (Jean-Michel-Léon), 3e région.
Balavoine (Jacques), 4e région.
Bazerque (Emile), 4e région.
Bernard (Daniel-Yves-Pierre), 4e région.
Bonnefont (Christian-Jacques-Louis), 4e région.
Borrel (Jean), 4e région.
Burguet (Jean-Robert), 4e région.
Calas (Jean-Henri), 4e région.
Colavolpe (Jacques-Pierre), 4e région.
Dallocchio (Modeste-André), 4e région.
Daux (Jean-Henri), 4e région.
Delbourg (Jean-Pierre), 4e région.
Delmon (Gilbert-Pierre-Armand), 4e région.
Fougère (Pierre-Jacques), 4e région.
Gauthier (Jean), 4e région.
Gillardeau (Guy-Marcel), 4e région.
Got (Michel-André), 4e région.
Groulier (Henri-Auguste), 4e région.
Hugues (André), 4e région.
Kermarrec (Yvon), 4e région.
Madoumier (Claude-Lucien), 4e région.
Magdalena (Jean-Raymond), 4e région.
Mascret (Jean-Michel-Louis), 4e région.
Parant (Elie-Léon-Louis), 4e région.
Perrier (Guy-Charles), 4e région.
Planet (Paul-Louis), 4e région.
Rousselet (Jacques-Emile), 4e région.
Seiglan (Pierre-Léon), 4e région.
Siorac (Jean), 4e région.
Toulouse (Pierre-Léopold-Joseph), 4e région.
Traissac (Jacques), 4e région.
Azaïs (Pierre-Marie-Joseph), 5e région.
Baraille (Robert-Paul-Maurice), 5e région.
Biau (Pierre-Paul-Julien), 5e région.
Bierer (Raoul-Maurice), 5e région.
Bompoint (Jacques-Raymond-Joseph), 5e région.
Brenot (Jacques-Auguste-Louis), 5e région.
Brial (Edouard-Benjamin), 5e région.
Bru (Pierre-Georges), 5e région.
Carbonnel (Guy-Alban), 5e région.
Caster (Bertrand-Marcel-Philippe), 5e région.
Catala (François-Jean-Antoine), 5e région.
Chaila (Charles-Raymond), 5e région.
Chaput (Jacques-René-François), 5e région.
Couadau (Henri-Jacques-Charles), 5e région.
Crebassa (Charles-Auguste-Jacques), 5e région.
Defer (Bernard), 5e région.
Deligny (Pierre-Marie-Jean), 5e région.
Denis (Rolland-André-Joseph), 5e région.
Desandre (Marcel-Paul-Jean), 5e région.
Doat (Philippe-Serge-Henry), 5e région.
Duprat (Jean), 5e région.
Enjalbert (André-Pierre-Auguste), 5e région.
Fournie (René-Eugène-François), 5e région.
Foussier (Bernard), 5e région.
Gaben (Jean-Albert-Elie), 5e région.
Garrigue (René-Georges-Daniel), 5e région.
Gleize (Jacques), 5e région.
Hojnacki (Edouard), 5e région.
Hourcade (Albert-Bernard-Joseph), 5e région.
Jeangeorges (Gaston-Victor-Gabriel), 5e région.
Labourgade (Elie-Eugène), 5e région.
Lavigne (Louis-François-Bertrand), 5e région.
Martinet (Robert-Pierre), 5e région.
Mathieu (Georges-Pierre), 5e région.
Monteil (Pierre-Louis), 5e région.
Pages (Alphonse-Elysée-Marius), 5e région.
Oules (Jean-Henri-Joseph), 5e région.
Paganelli (Yves-Raymond), 5e région.
Palat (Rubens-Pierre), 5e région.
Pebernard (Jean-Valéry-Antoine), 5e région.
Pla (Pierre-Paul), 5e région.
Potard (Gabriel-Marius), 5e région.
Raymond (Marcel), 5e région.
Rebeillard (André-Henri-Louis), 5e région.
Roig (Jean-Joseph), 5e région.
Roucaud (Jean-Guy), 5e région.
Salut (Pierre-Bernard-Achille), 5e région.
Salvy (Robert), 5e région.
Sollier (Claude-Félix), 5e région.
Valats (Guy-Jean-Maurice), 5e région.
Waysbort (Roland), 5e région.
Alibran (André), 6e région.
Balosso (Jean-Robert-Adolphe), 6e région.

MM. Barthe (Claude-Alexandre-Maurice), 6e région.
Baumgartner (Robert-Joseph-Guillaume), 6e région.
Bayle (Roland-Henri-Lucien), 6e région.
Beauvais (Paul-Emile), 6e région.
Botz (Raymond-Daniel-Louis), 6e région.
Collignon (Bernard), 6e région.
Collin (Bernard-Paul), 6e région.
de Beer (Pierre-Maurice-Thérèse), 6e région.
Debever ((Jacques-Jean-Marie), 6e région.
Debuchy (Hubert-Gaston-Marie), 6e région.
Diss (Jean-Paul-Joseph), 6e région.
Dousset (Hubert-Marie), 6e région.
Dropsy (Gérard-Eric), 6e région.
Foessel (Jean-Jacques), 6e région.
Forestier (Serge-Roger), 6e région.
Freal (Claude-Albert-Alexandre), 6e région.
Fritsch (Pierre-Gérard), 6e région.
Furderer (Eugène-Joseph-Roger), 6e région.
Gaillourdet (Charles-Léon), 6e région.
Garnier (Robert-Henri-Charles), 6e région.
Gourvennec (Henri-Eugène), 6e région.
Hartmann (Gonzague-Marie-Bernard), 6e région.
Keiling (Lucien-Antoine), 6e région.
Kientz (François-Xavier), 6e région.
Laborde (Claude-Léon-Ernest), 6e région.
Levy (Pierre), 6e région.
Mathieu (Gilles-Marie-Jean), 6e région.
Muller (Marie-Aimé-Jean), 6e région.
Nigon (Rodolphe-Jean-Etienne), 6e région.
Pertuy (Jean-Norbert), 6e région.
Peterschmitt (Joël-Emile-Albert), 6e région.
Pigeon (Gérard-Paul-Ghislain), 6e région.
Porte (Léon-Auguste), 6e région.
Pourchot (Jean-Pierre), 6e région.
Rigal (Pierre-Michel), 6e région.
Roy (René-Léon-Maurice), 6e région.
Scheffler (Jacques), 6e région.
Schlier (Raymond-André), 6e région.
Siebert (André), 6e région.
Suty (André-Alfred-Maurice), 6e région.
Thevenin (Claude-Julien-Gilbert), 6e région.
Toussaint (Jean-Marie-Philippe), 6e région.
Trinquet (Henri-Paul-René), 6e région.
Tuchmann (Léopold), 6e région.
Vergnet (Paul-Jacques-Clément), 6e région.
Vitte (Jean-Pierre-Emile), 6e région.
Wahl (Roger-Charles), 6e région.
Wildy (Ferdinand-Martin-Marie), 6e région.
Wirtz (Louis-Joseph-Antoine), 6e région.
Zimmermann (Charles-Adolphe-Joseph), 6e région.
Zizeck (Léon-Lejb), 6e région.
Ageorges (André-Emile), 7e région.
Ardiet (Michel-Fernand-Edmond), 7e région.
Bonnet (Claude-Roger-Paul), 7e région.
Brule (Jean-Eugène), 7e région.
Chaussade (Jacques-Albert), 7e région.
Devant (Jacques-Jean-Marie), 7e région.
Festas (Pierre), 7e région.
Fleury (Bernard-Albert-René), 7e région.
Franco (Albert), 7e région.
Gandar (Yves-Jean-Marie), 7e région.
Guinet (Jean-Michel-Joseph), 7e région.
Holodenko (Bernard-Georges), 7e région.
Lesage (Pierre-Léon), 7e région.
Millet (Norbert), 7e région.
Morel-Fourrier (Jean-Victor-Benoît), 7e région.
Ott (Gérard-Emile-Marcel), 7e région.
Porchy (Marcel-Victor), 7e région.
Quenée (Pierre-Léon-François), 7e région.
Rive (Jean-Claude), 7e région.
Sabatier (Robert-André-Léopold), 7e région.
Saloff-Coste (Nicolas-Jacques), 7e région.
Tillie (Edgar-Joseph-Yves), 7e région.
Arnal (Jean-Albert), 8e région.
Bailly-Masson (Jean-Jules-Clément), 8e région.
Barjhoux (Paul-Marie-Joseph), 8e région.
Berdal (Henri-Louis), 8e région.
Bertoye (Jean-Gabriel-Louis), 8e région.
Boband (Gilbert-Lucien), 8e région.
Bonnet (Adrien-Jean-Henri), 8e région.
Borel (Roger-Eugène-Marius), 8e région.
Bouvarel (Jacques-Louis), 8e région.
Bretin (André-Pierre-Philippe), 8e région.
Brondel (Henri-Alexandre), 8e région.
Cellier (Paul-Jean), 8e région.

MM. Chagnaud (Jean-Louis), 8e région.
Claret (Gérald-Jean-César), 8e région.
Colloc (Louis), 8e région.
Couchard (Pierre), 8e région.
Crochet (Pierre-François-Constant), 8e région.
Daurat (Alphonse), 8e région.
Drogue (Michel-Jean-Anne), 8e région.
Erard (Henri), 8e région.
Gaël (Pierre-Rymond-Paul), 8e région.
Gendre (Paul-Jean-René), 8e région.
Gilet (Jean-Henri), 8e région.
Guirimand (André-Marie), 8e région.
Hustache (Georges-Raymond), 8e région.
Lacoste (Paul), 8e région.
Lauxerois (Michel-Guy), 8e région.
Malzieu (Marcel-Marc), 8e région.
Marinier (Robert-Claude), 8e région.
Mermet (Henri), 8e région.
Molimard (Jacques-Léon-Heneri), 8e région.
Mussard (Victor-Charles-Marie), 8e région.
Neyrial (Georges), 8e région.
Paoli (Alphonse-Claude-Augustin), 8e région.
Passerat (Albert-Marie-Jean), 8e région.
Patijaud (Michel-Jacques), 8e région.
Paysson (Jean-Jacques), 8e région.
Pichou (Henry-René), 8e région.
Remize (Paul), 8e région.
Rigal (Jean-Marie-Joseph), 8e région.
Roudillon (Joseph-Marie-Alexis), 8e région.
Ruitton (Pierre-Robert), 8e région.
Tognet (Jacques-Adolphe-Charles), 8e région.
Van-Straaten (Louis-Marie-Jules), 8e région.
Vayre (Jean), 8e région.
Vinson (Georges), 8e région.
Alemanno (Jack-Victor), 9e région
Bertrand (René-Henri), 9e région.
Bochot (Jean-Paul), 9e région.
Calle (Louis-Jean), 9e région.
Carcassonne (Michel), 9e région.
Chalier (Jean-Victor-Louis), 9e région.
Clauzel (Maurice-Edmond-Gérard), 9e région.
Combaz (Michel-Antoine-Jules), 9e région.
Corbière (Jean-Claude-François), 9e région.
Durand (Jean-Paul-Joseph), 9e région.
Fourcaud (Gilbert), 9e région.
Fratacci (Jean-Noël), 9e région.
Gherardi (Joseph-François-Cyprien), 9e région.
Jean (André-Pierre-César), 9e région.
Jourdain (Michel-Joseph), 9e région.
Llory (Jacques-Alphonse-Guy), 9e région.
Matras (Paul-Théodore), 9e région.
Melis (Raymond-Dominique-Salvator), 9e région.
Missonier (Victor-Roger-Pierre), 9e région.
Monteil (Jacques-Samuel-André), 9e région.
Oliveau (Pierre-Eugène), 9e région.
Oustric (Jean-Noël-Daniel), 9e région.
Paufique (Jean-Philippe), 9e région.
Peyron (Georges-André), 9e région.
Pourquier (Marcel-Maurice), 9e région.
Senni (Claude), 9e région.
Silviani (Jean-Louis), 9e région.
Taillade (Jean-Sébastien-André), 9e région.
Vedrine (Raymond-Jean-Eugène), 9e région.
Zakarian (Serge), 9e région.
De Mouzon (Jacques-Adrien-Albert), R. T. C. A. Alger.
Filiu (Marcel-René), R. T. C. A. Alger.
Garrié (Roger-Jean), R. T. C. A. Alger.
Granger (Jacques-Charles), R. T. C. A. Alger.
Hanoune (Claude-Sadia), R. T. C. A. Alger.
Kaoua (Jean-Emmanuel-Norbert), R. T. C. A. Alger.
Lazard (Pierre-Jacques), R. T. C. A. Alger.
Margon (Henri-Gabriel-Paul), R. T. C. A. Alger.
Megroz (André-Georges), R. T. C. A. Alger.
Romette (Georges-Laurent-Alphonse), R. T. C. A. Alger.
Naouri (Guy-Fred), R. T. C. A. Constantine.
Broardo (Pierre-Joseph), R. T. C. A. Oran.
Carton (Michel-Jean), R. T. C. A. Oran.
Chojnowski (Albert), R. T. C. A. Oran.
Petitjean (Henri-Eugène-Auguste), R. T. C. A. Oran.
Poggioli (Michel-Jules), R. T. C. A. Oran.
Puech (Lucien-Henri-Pierre), R. T. C. A. Oran.
Ripoll (Jacques), R. T. C. A. Oran.
Vaur (Jacques-Abel), R. T. C. A. Oran.
Vermeersch (Alain-Roger-Luc), R. T. C. A. Oran.
Korc (Michel-Bernard), R. T. C. A. Sahara.
Maria (Gérard-Albert-Jean), Z. O. M. n° 1.

Pour le grade de pharmacien sous-lieutenant de réserve.

Les pharmaciens aspirants de réserve :

MM. Agon (Jean), 1re région.
Belaisch (Maurice-Moïse-Marcel), 1re région.
Bertin (Michel-Jacques), 1re région.
Bourdon (Raymond-Paul), 1re région.
Consten (Pierre-Hubert), 1re région.
Dahhan (Claude-Emmanuel), 1re région.
Essabalian (Haïk-Alfred-Antoine), 1re région.
Gerbail (Denis-Jacques), 1re région.
Kayser (Alain), 1re région.
Lavergne (Michel-Germain), 1re région.
Leclere (Pierre-Laurent), 1re région.
Levy (Jean-Claude-Judas), 1re région.
Marcy (René-Henry), 1re région.
Masse (Jacques-Pierre), 1re région.
Masson (Robert-Auguste-Raymond), 1re région.
Masure (Michel-Paul-Victor), 1re région.
Nicolau (Victor), 1re région.
Pelissier (Jean-René), 1re région.
Richard (Jean-Louis-René), 1re région.
Sarrazin (Pierre-Roger), 1re région.
Spindler (Jean-Raymond), 1re région.
Thibaut (Philippe-Firmin), 1re région.
Touchard (Michel-Jacques-Marie), 1re région.
Vallet (Jean-Robert-Frédéric), 1re région.
André (Bernard-Arthur-Théodore), 2e région.
Baudoux (Guy-Jean-Marie), 2e région.
Cognyl (Georges-André-Charles), 2e région
Courbet (Louis-Emile-Pierre), 2e région.
Defasque (François-Louis-Marius), 2e région.
Dehove (Jean-Marie-Marcel), 2e région.
Delaporte (Claude-Albert-Gaston), 2e région.
Delbé (Hubert-Eugène-Clément), 2e région.
Denoeud (Roger-Albert-Auguste), 2e région.
Desmis (Francis-Jean-Corneille), 2e région.
Doutreligne (Michel-André-Gaston), 2e région.
Dufrenoy (Jean-François-Alfred), 2e région.
Ente (Marcel), 2e région.
Gauthier (Gérard-Jean-Marie), 2e région.
Hutereau (Jacques-Georges-Léon), 2e région.
Lamarre (Francis-André), 2e région.
Larpin (Jean-Louis-Michel), 2e région.
Latargez (René-Alexandre-Paul), 2e région.
Leroy (Jacques-Ghislain-Henry), 2e région.
Lhopitallier (Bertrand-René-Albert), 2e région.
Lesnes (Maurice-Robert-Ernest), 2e région.
Mahieu (Alain-Marcel-Adrien), 2e région.
Matifas (Guy-Marie-Honoré), 2e région.
Meunier (Jacques-René), 2e région.
Mine (Louis-Emile), 2e région.
Mirabel (Claude-Raymond), 2e région.
Morgant (Joseph-Théophile), 2e région.
Pamart (Jean-Jules-Victor), 2e région.
Sergheraert (Guy-Pierre-Georges), 2e région.
Petit (Charles-Paul-Henri), 2e région.
Vaiva (Claude-Michel), 2e région.
Schwengler (Michel-Pierre), 2e région.
Auffret (René-Gabriel-Marie), 3e région.
Bauche (Joseph-Jean-Marie), 3e région.
Bellanger (Jean-Claude-Joseph), 3e région.
Cesbron (Yves-Marcel-Marie), 3e région.
Chamayou (René-Georges-Louis), 3e région.
Daumas (Paul-Jean-Marie), 3e région.
Dechosal (Jean-Bernard), 3e région.
Dupont (Jean-Claude), 3e région.
Durand (André-Jean-Marie), 3e région.
Durand (Gérard-Victor-Marcel), 3e région.
Duval (Claude), 3e région.
Gourdon (Jean-Louis-René), 3e région.
Launay (André-Michel-Jean), 3e région.
Launay (Célestin-Joseph-Jean), 3e région.
Le Griguer (Paul-Aristide), 3e région.
Marie (Henri-Georges), 3e région.
Monsallut (Jean-Aldéric), 3e région.
Peron (Claude-Henri), 3e région.
Quentin (Robert-Eugène-Jules), 3e région.
Tourneux (Désiré-Gérard-François), 3e région.
Trebaul (Louis-Paul-Joseph), 3e région.
Vardon (Pierre-Yves-Jules), 3e région.
Vernin (Henri-Joseph-Vincent), 3e région.
Bordes (Jean-Armand-Roger), 4e région.
Debot (Michel-Pierre), 4e région.
Etrillard (Claude), 4e région.
Goudot (Bernard), 4e région.

MM. Marcaillou (Alain-Louis), 4e région.
Paul (Maurice-Joseph), 4e région.
Pionneau (Henry-Robert), 4e région.
Siron (Pierre-Max), 4e région.
Bousquet (Jacques-Francis-Henry), 5e région.
Cauquil (André-Justin-Théodore), 5e région.
Cayre (Jean-Léon-Théophile), 5e région.
Fabre (Raymond-Emile-René), 5e région.
Fargues (Roger-Gaston-Edouard), 5e région.
Lapios (Louis-Jean-Marie), 5e région.
Blajman (René), 6e région.
Camberlein (Jean-Claude), 6e région.
Cousandier (Gilbert-Aimé-Antoine), 6e région.
Gault (Georges-Bernard), 6e région.
Klein (Pierre-Charles-Henri), 6e région.
Laeuffer (Robert-Alfred-Ernest), 6e région.
Langloix-Perrin (Michel-Marie), 6e région.
Leloup (André-Gabriel), 6e région.
Marion (Gilbert-Etienne-Paul), 6e région.
Ney (Jean-Emile-Théodore), 6e région.
Nodet (Jacques-Marie-Ernest), 6e région.
Radet (Jean-Raymond), 6e région.
Raulet (Philippe-Désiré-Valentin), 6e région.
Schmitt (Roger-Philippe), 6e région.
Schroeder (Jean-Claude), 6e région.
Truchon (Pierre), 6e région.
Veillerette (Claude-André-Camille), 6e région.
Wirth (André-Charles-Joseph), 6e région.
Borderie (Jean-Georges), 7e région.
Bressand (Jacques-Pierre-Marie), 7e région.
Bruillard (Robert-Eugène-Marie), 7e région.
Emery (Jacques-Marie-Bernard), 7e région.
Fumey (Michel-Alphonse-Jules), 7e région.
Gaumy (Georges), 7e région.
Maitre (Hubert-Henri), 7e région.
Ruel (Jean), 7e région.
Vermot-Desroches (Raymond-Arsène-Numa), 7e région.
Vivier (Jacques-Paul-André), 7e région.
Baulès (Guy-Henri), 8e région.
Becat (Maurice-Henri), 8e région.
Besson (Georges-Eugène-Jean), 8e région.
Bizollon (Charles-Albert-Marie), 8e région.
Bordes (André-François-Louis), 8e région.
Borget (Henri-Alexis), 8e région.
Bourdouil (René-Charles), 8e région.
Chambon (André-Marcel-Léon), 8e région.
Charrière (Jacques-Maurice), 8e région.
Chiado (Pierre-Gabriel), 8e région.
Constant (Jean-Baptiste-Louis), 8e région
Cottet (Robert), 8e région.
Coulet (Maurice), 8e région.
Debbasch (Guy-Albert), 8e région.
Demeure (Jean), 8e région.
Dessaigne (Jean-Paul-Auguste), 8e région.
Drai (Jean-Jacques-Ephraïm), 8e région.
Duffrene (André-Hippolyte), 8e région.
Feit (Jacques-Joanny-Lucien), 8e région.
Fleury (Georges-Alexandre), 8e région.
Frediere (Maurice-Marcel), 8e région.
Garbit (Paul-Jean-François), 8e région.
Greze (Jean-Léon), 8e région.
Joubard (Henri-Louis-Auguste), 8e région.
Léonard (René-Alexandre-Francisque), 8e région.
Lestra (Henri-François), 8e région.
Mallein (René), 8e région.
Mancier (Jacques-Paul), 8e région.
Marion (Jacques-Camille-François), 8e région.
Paisant (Michel-Jean), 8e région.
Pinault (Jacques-Albert), 8e région.
Roux (François-Raymond), 8e région.
Oddou (Noël), 8e région.
Sotty (Louis-Bernard), 8e région.
Terraillon (Jean-Maurice-Marcel), 8e région.
Thurel (Jean-Robert-Marcel), 8e région.
Tourret (Raymond-Jules-Marcel), 8e région.
Antonetti (Marcel), 9e région.
Barjavel (Jacques-André), 9e région.
Baylé (André-François-Paul), 9e région.
Bisbal (Jean-Jacques), 9e région.
Blanc (Henri-Maurice), 9e région.
Borgarino (Robert-Victorin-Thomas), 9e régio.
Boucard (Delphin-Léon-François), 9e région.
Carabelli (Jean-Antoine), 9e région
Carli (Marcel), 9e région.
Chauvet (Jacques-Marie-Etienne), 9e région.
Colombani (Jérôme), 9e région.
Delclaux (Pierre-Louis), 9e région.

MM. Deligny (Roger), 9e région.
Fraux (Jean-Louis-Gabriel), 9e région.
Girard (Pierre-Frédéric-Marius), 9e région.
Jourdan (Roger-Paul-André), 9e région.
Laget (Henri-Gabriel-Marie), 9e région.
Martineau (Jacques-Claude), 9e région.
Pradines (Henry-Jules-François), 9e région.
Queval (Pierre-Joseph), 9e région.
Quilici (Charles), 9e région.
Reboul (Félix-Noël), 9e région.
Tarbouriech (Antonin-Félix-Ernest), 9e région.
Caparros (André-Joseph), R. T. C. A. Oran.
Espeut (Guy-Alexandre), R. T. C. A. Oran.

Pour le grade de dentiste sous-lieutenant de réserve.

Les dentistes aspirants de réserve :

MM. Allard (Jean-Octave-Fernand), 1re région.
Bertaut (Maurice-Jules), 1re région
Betremieux (Henri-Alexandre-Raymond), 1re région.
Boittiaux (Gilbert-Gustave-Emile), 1re région.
Chamodot (Paul-Gilbert), 1re région.
Defiez (Paul-Jean-Louis), 1re région.
Degardin (Jean-Abel), 1re région.
Duc (Marcel), 1re région.
Dussart (Jean-Gilbert), 1re région.
Escude (Henri-Amédée-Blaise), 1re région.
Garidou (Laurent-Léopold), 1re région.
Gaubert (André-Valentin-Pierre), 1re région.
Geller (Léon), 1re région.
Genty (Guy-Pierre), 1re région.
Heiwy (Roger-Jean-Jacques), 1re région.
Jeansen (Pierre-Roger-Fernand), 1re région.
Jouve (Marcel-Jules), 1re région.
Kittler (Jean-Claude), 1re région.
Kohn (Haïm-Henri), 1re région.
Lafargue (Robert-Eugène-Auguste), 1re région.
Lascar (Henry-Jean), 1re région.
Le Hay (René-Yves-Joseph), 1re région.
Mamann (Georges-Albert), 1re région.
Marcellesi (Léo-Jean-Camille), 1re région.
Meunier (Guy), 1re région.
Nahon (Georges), 1re région.
Pirou (Jacques), 1re région.
Pisson (Guy-Paul-Karl), 1re région.
Scicluna (Henri-Albert-Antoine), 1re région.
Sejournant (Michel-Bernard), 1re région.
Tran Van Phu, 1re région.
Vitenberg (Jacques-Jacob), 1re région.
Abrassart (Jean-Claude-Marie), 2e région.
Blaizot (Jean-Pierre), 2e région.
Colin (Michel-François-Georges), 2e région.
Dardenne (Jacques-Joseph), 2e région.
Debuire (Paul-Gérard-Jean), 2e région.
Dehaine (Francis-Charles), 2e région.
Demarest (Constant-François-Pierre), 2e région.
Dusart (Jean-Florent-Renelde), 2e région.
Granier (Francis-Emile), 2e région.
Guedj (Henri-Hayem), 2e région.
Hennecart (Claude-Henri-Léon), 2e région.
Lefrançois (Jean-Charles-Alphonse), 2e région.
Leleu (Jacques-Henri), 2e région.
Leleux (Simon-Louis-Reneld), 2e région.
Mambeaux (Michel), 2e région.
Matton (Gilbert-Paul), 2e région.
Molina (Antoine-Christophe), 2e région.
Pimont (Pierre-Henri-Jean), 2e région.
Pruvot (Yves-Pierre-François), 2e région.
Singer (Gérard-Jules-Gaston), 2e région.
Thiery (Gérard-Marcel), 2e région.
Van Wolput (Henri-Gaston), 2e région.
Watteau (Jacques-Emile-Marie), 2e région.
Bavay (Claude-André), 3e région.
Benoit (Roger-Paul-Abel), 3e région.
Bertrand (Pierre-Francis), 3e région.
Borrel (Michel-Joseph-Marie), 3e région.
Bouvery (Jacques-Maurice), 3e région.
Camus (Guy-Eugène-Anatole), 3e région.
Chave (Pierre), 3e région.
Culot (Daniel-Jean-André), 3e région.
Diesbecq (Philippe-Jean-Arthur), 3e région.
Dumarche (Henri-Jacques), 3e région.
Guffroy (Jean-Marie), 3e région.
Helo (Victor-François-Marie), 3e région.
MM. Kimmel (Georges-Guillaume), 3e région.
Le Lann (Hervé-Arsène), 3e région.
Lemounier (Jacques-Gabriel-Lucien), 3e région.
Lepesteur (Pierre-Georges-Fernand), 3e région.
Noblet (Gérard-Louis), 3e région.
Patin (André-Aimé), 3e région.
Rimbert (Joseph-Emile-Gabriel), 3e région.
Rival (Yves-François-Joseph), 3e région.
Tisne (Bernard-Robert-André), 3e région.
Bouju (René), 4e région.
Bremaud (Jacques-Pierre), 4e région.
Cruchant (Robert-Théodore), 4e région.
Judde (Jacques-Yves), 4e région.
Laveau (Jean-Marie-Henri), 4e région.
Maisonnobe (Jacques-Etienne), 4e région.
Peyre (André-Marie), 4e région.
Tanguy (Jacques), 4e région.
Toque (Jean-Raymond-Maurice), 4e région.
Torchut (Francis), 4e région.
Biau (René-André-Robert), 5e région.
Biehler (Georges-Didier), 5e région.
Caldier (Jean-Marcel-Maurice), 5e région.
Cluzel (Bernard-Georges-Gustave), 5e région.
Cocetti (Romain), 5e région.
Davoust (Yves-Paul-Raoul), 5e région.
Fauroux (Jean-Marie), 5e région.
Frankel (Jean-Henri), 5e région.
Gasc (Henri), 5e région.
Guigue (Louis-Pierre-Léon), 5e région.
Hugues (Pierre-Léon-Jean), 5e région.
Laurens (André-Simon-Bernard), 5e région.
Levy-Lozata (René-Lucien-Salomon), 5e région.
Moulis (Daniel-Jean-Hector), 5e région.
Moret (Robert-Charles-Joseph), 5e région.
Pascarel (Claude-René), 5e région.
Pekar (Roger), 5e région.
Vin (Michel-Omer-Florentin), 5e région.
Vives (Pierre-Jacques-Noël), 5e région.
Boulanger (Gérard-Victor-Marie), 6e région.
Buch (Joseph-Albert-Jean), 6e région.
Burdy (Jean-Pierre), 6e région.
Burgy (Jean-Marc), 6e région.
Cladi (Marcel), 6e région.
Clausse (Pierre-Philippe), 6e région.
Cohen (René-Albert), 6e région.
Debette (Jean), 6e région.
Fau (François-Marcel), 6e région.
Fay (Jack-René-Pol), 6e région.
Germann (Maurice-Henri), 6e région.
Guilbot (Roger-Robert-Marcel), 6e région.
Hubert (René-Charles), 6e région.
Huguenin (Jean-Roger-Charles), 6e région.
Jeannin (Claude-Charles), 6e région.
Libersa (René-Gaston-Léonce), 6e région.
Lortz (Jean-Georges), 6e région.
May (Daniel-Félix), 6e région.
Meyer (Edgar-Alphonse), 6e région.
Picot (Pierre), 6e région.
Sellen (Jean-Marie-Paul), 6e région.
Thierry (Jacques), 6e région.
Thuillier (Jean-François-Charles), 6e région.
Toussaint (André-Marie-Alfred), 6e région.
Vaquer (Pierre-Marie), 6e région.
Zimmermann (Claude-Jules), 6e région.
Beneix (Claude-Yves-Léon), 7e région.
Blanchard (Guy-Joseph-Henri), 7e région.
Dupuichaud (Pierre-Edouard), 7e région.
Gigon (Robert-Jean-Joseph), 7e région.
Gilet (Jacques-Pierre-François), 7e région.
Guérin (Robert), 7e région.
Hariveau (Pierre-André), 7e région.
Huguenin (Pierre-Albert-Hubert), 7e région.
Jacquez (Michel-Charles), 7e région.
Loth (Gaston-Camille-Ferdinand), 7e région.
Momal (Francis-Louis-Jules), 7e région.
Quenouille (Jean-Jacques), 7e région.
Tolle (Michel-Jean-François), 7e région.
Billi (Gilbert), 8e région.
Bourgat (Jean-Joseph-Pierre), 8e région.
Cohet (Marcel-Henri-Antoine), 8e région.
Colombet (Pierre-Jean-Léon), 8e région.
Dabert (André-Amable-Marie), 8e région.
Desmesnil (Jean-Marie-Ferdinand), 8e région.
Duburcq (Pierre-Adolphe-Louis), 8e région.

MM. Esser (Daniel-Henri), 8e région.
Fombonne (Jean-Antoine), 8e région.
Girard (Pierre-Louis), 8e région.
Girardey (Georges-Marie-Simon), 8e région.
Gonnon (François-Alphonse), 8e région.
Hahn (Pierre), 8e région.
Lassale (Jean-Joseph), 8e région.
Malley (Yves-Bernard), 8e région.
Massard (Jean-Joseph), 8e région.
Munier (Pierre-Georges-Edmond), 8e région.
Nety-Boisset (Charles), 8e région.
Paret (Pierre-Yves), 8e région.
Peller (Marcel), 8e région.
Perrin (Jean-Charles-Joseph), 8e région.
Pic (Robert-Jean-Baptiste), 8e région.
Rougeron (Xavier-Pierre-Jean), 8e région.
Rousselot (Georges-François), 8e région.
Saluste (Auguste), 8e région.
Angelini (François-Xavier), 9e région.
Arnal (Rémy-Louis-Jean), 9e région.
Ayraud (Serge-Jean-Pierre), 9e région.
Cardonnet (Michel-François), 9e région.
Cloupet (Max-Daniel), 9e région.
Denante (Raymond-Augustin), 9e région.
Decroos (Gilbert-Raphaël-Achille), 9e région.
Diet (Paul-Gabriel), 9e région.
Dupre (Claude-François-Albert), 9e région.
Gire (Pierre-Auguste-Marcel), 9e région.
Lebail (Robert), 9e région.
Malacarnet (Pierre-Philomène-Eugène), 9e région.
Martel (Georges-Honoré-Alexandre), 9e région.
Martino (Félix-Antoine-Fernand), 9e région.
Maurice (Jean-Pierre-Marie), 9e région.
Michel (Jean-Pierre-Marcel), 9e région.
Milleret (Daniel-Georges-Henri), 9e région.
Montferrand (Jean-Joseph-Louis), 9e région.
Olivieri (Elio), 9e région.
Parère (Marc), 9e région.
Simon (Jean-Joseph), 9e région.
Stoliar (Alain-Boris-Serge), 9e région.
Valayer (Georges-Jean), 9e région.
Vermeil (François-Edmond), 9e région.
Ziack (Casimir-Jean), 9e région.
Ben-Adiba (Georges), R. T. C. A. Alger.
Boumendil (Henri-Aaron-Roger), R. T. C. A. Alger.
Birnbaum (Léon), Z. O. M. n° 1.

Pour le grade de sous-lieutenant d'administration de réserve.

Les aspirants d'administration de réserve :

MM. Clerc (Jean-René), 1re région.
Coti (André-Ange-Noël), 1re région.
Couvret (Jean-Michel-Louis), 1re région.
Notari (Henri-Clément), 1re région.
Paget (Pierre-Aymar-Louis), 1re région.
Vanuxem (Raymond-Georges), 1re région.
Zimmermann (Paul-Louis-Charles), 1re région.
de Smedt (Michel-Robert-Marcel), 2e région.
Ossant (Bernard-Louis-Jean), 3e région.
Jassin (Michel-Pierre-Louis), R. T. C. A. Oran.

Les sous-officiers de réserve titulaires du certificat d'aptitude au grade de sous-lieutenant d'administration de réserve :

MM. Raggi (Jean-Baptiste), 1re région.
Duval (Jean-Marie-Augustin), 2e région.
Hemet (Gérard-Bernard-Louis), 2e région.
Labori (Michel-Alfred-Gaston), 2e région.
Guilloux (Maurice-Alphonse-Francis), 3e région.
Arfouilloux (Jean-Claude), 4e région.
Grange (Jean-Pierre), 4e région.
Dargaud (Jacques-Philippe-Jean), 7e région.
Vincendon (Pierre-Marie-Antoine), 8e région.
Grandperrin (Claude-Marie-André), R. T. et C. A. Constantine.

NOTA. — Les personnels de réserve inscrits à la liste d'aptitude seront invités par l'autorité qui les administre à se présenter devant un médecin militaire en vue de faire constater leur aptitude à faire campagne. Les intéressés ne feront pas l'objet de nominations si cette aptitude n'a pas été constatée dans un délai de deux mois à compter de la publication de la liste au *Journal officiel*.

MINISTERE DU TRAVAIL

Date à laquelle commenceront les opérations de recouvrement des cotisations par l'union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de la Mayenne.

Par arrêté en date du 31 octobre 1961, la date à laquelle l'union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de la Mayenne commencera ses opérations de recouvrement des cotisations a été fixée au 1er janvier 1962.

Date à laquelle commenceront les opérations de recouvrement des cotisations par l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de la Corrèze.

Par arrêté en date du 3 novembre 1961, la date à laquelle commenceront les opérations de recouvrement des cotisations par l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de la Corrèze a été fixée au 1er janvier 1962.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Composition du comité technique paritaire institué auprès du directeur des bibliothèques.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 portant statut général des fonctionnaires, et notamment son article 15 relatif aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques paritaires ;

Vu le décret n° 59-307 du 14 février 1959 portant règlement d'administration publique et relatif aux commissions administratives paritaires, notamment son titre III, chapitres 1er et 2 ;

Vu l'arrêté du 29 janvier 1948 ;

Vu l'arrêté du 7 février 1949 fixant la composition du comité technique paritaire de la direction des bibliothèques,

Arrête :

Art. 1er. — L'arrêté susvisé du 7 février 1949 est rapporté.

Art. 2. — La composition du comité technique paritaire institué auprès du directeur des bibliothèques est fixée comme suit :

a) Représentants de l'administration.

Dix membres titulaires et dix membres suppléants.

b) Représentants du personnel.

Dix membres titulaires et dix membres suppléants désignés par les organisations syndicales remplissant les conditions exigées par l'article 14 de l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 et répartis entre les divers syndicats dans les conditions ci-après :

Syndicat national des bibliothèques affilié à la fédération de l'éducation nationale (autonome). — Titulaires : trois ; suppléants : trois.

Syndicat général de l'éducation nationale affilié à la confédération française des travailleurs chrétiens. — Titulaires : deux ; suppléants : deux.

Syndicat autonome du personnel scientifique des bibliothèques affilié à la fédération des syndicats autonomes de l'enseignement supérieur. — Titulaire : un ; suppléant : un.

Syndicat national des cadres des bibliothèques affilié à la confédération générale des cadres. — Titulaire : un ; suppléant : un

Syndicat des agents des établissements d'enseignement de France et d'outre-mer affilié à la confédération générale du travail. — Titulaires : trois ; suppléants : trois.

Art. 3. — Les attributions dévolues au comité technique paritaire sont celles prévues aux articles 46 et 47 (§ 2) du décret n° 59-307 du 14 février 1959.

Art. 4. — Un délai de quinze jours à dater de la publication du présent arrêté est imparti aux organisations syndicales mentionnées à l'article 2 pour la désignation de leurs représentants.

Art. 5. — Le directeur des bibliothèques est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 3 octobre 1961.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
MAXENCE FAIVRE D'ARCIER.

Création de départements dans les facultés des sciences et dans les facultés des lettres et sciences humaines.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu les articles 42 à 44 du décret n° 59-57 du 6 janvier 1959 modifié par le décret n° 60-618 du 24 juin 1960 portant réforme de l'enseignement public ;

Vu les propositions des assemblées des facultés des sciences de Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Marseille, Paris et Strasbourg et des facultés des lettres et sciences humaines de Dijon et Strasbourg ;

Vu l'avis de la section permanente du conseil de l'enseignement supérieur,

Arrête :

Article unique. — Les départements suivants sont créés :

Facultés des sciences de :	
Caen	Physique (enseignements et recherches).
Clermont-Ferrand	Mathématiques (enseignements et recherches).
Dijon	Physique (enseignements et recherches).
Grenoble	Mathématiques (enseignements ; licences de mathématiques et mathématiques appliquées).
	Physique (enseignements : licences de physique I et de physique II).
	Chimie (enseignements : licence de chimie).
	Sciences biologiques et physiologiques (enseignements : licences des sciences biologiques et de chimie-physiologie).
	Sciences de la terre (enseignements : licence des sciences de la terre).
Marseille	Chimie générale et minérale (enseignements et recherches).
Paris	Mécanique (enseignements et recherches).
	Mathématiques (enseignements et recherches).
	Physique nucléaire (enseignements et recherches).
Strasbourg	Mathématiques (enseignements et recherches).
Facultés des lettres et sciences humaines de :	
Dijon	Etudes anciennes (enseignements et recherches).
Strasbourg	Géographie appliquée (enseignements et recherches).

Fait à Paris, le 25 octobre 1961.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
MAXENCE FAIVRE D'ARCIER.

Liste des titres ou diplômes permettant l'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de maître assistant.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret n° 60-1027 du 26 septembre 1960 portant statut particulier des maîtres assistants des facultés des sciences, des facultés des lettres et sciences humaines et des autres établissements d'enseignement supérieur ;

La section permanente du conseil de l'enseignement supérieur entendue,

Arrête :

Art. 1er. — La liste des titres ou diplômes prévus au paragraphe C de l'article 4 du décret du 26 septembre 1960 et permettant à leurs possesseurs de demander leur inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de maître assistant est fixée ainsi qu'il suit :

a) Pour les facultés des sciences, les écoles normales supérieures (section Sciences) et les grands établissements scientifiques :

Doctorat en médecine et licence ès sciences d'enseignement ou de doctorat ;

Diplôme de pharmacien et licence ès sciences d'enseignement ou de doctorat ;

Doctorat vétérinaire et licence ès sciences d'enseignement ou de doctorat.

b) Pour les facultés des lettres, les écoles normales supérieures (section Lettres) et les grands établissements littéraires :

Doctorat en droit ou en sciences économiques et en sciences politiques et licence ès lettres d'enseignement ou licence en psychologie, ou licence en sociologie, ou licence d'histoire de l'art et d'archéologie, ou licence d'études des populations d'outre-mer ;

Doctorat en médecine et licence ès lettres d'enseignement ou licence en psychologie, ou licence en sociologie, ou licence d'histoire de l'art et d'archéologie, ou licence d'études des populations d'outre-mer.

Art. 2. — Peuvent également être inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de maître assistant d'un ordre de facultés les candidats qui remplissent les conditions nécessaires pour être inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de maître assistant d'un autre ordre de facultés.

Art. 3. — Le directeur général de l'enseignement supérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 14 novembre 1961.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
MAXENCE FAIVRE D'ARCIER.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret n° 61-1168 modifiant la loi du 14 février 1942 tendant à l'organisation et au fonctionnement des bourses de valeurs et le décret du 7 octobre 1890 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de l'article 90 du code de commerce et de la loi du 28 mars 1885 sur les marchés à terme.

Rectificatif au *Journal officiel* du 31 octobre 1961 :

Page 9849, sommaire, 2e colonne :

Au lieu de :

« ... pour l'exécution de l'article 90 du code de commerce et de la loi du 18 mars 1885 sur les marchés à terme »,

Lire :

« ... pour l'exécution de l'article 90 du code de commerce et de la loi du 28 mars 1885 sur les marchés à terme ».

Page 9856, 2e colonne, titre du décret :

Au lieu de :

« ... pour l'exécution de l'article 90 du code de commerce et de la loi du 18 mars 1885 sur les marchés à terme »,

Lire :

« ... pour l'exécution de l'article 90 du code de commerce et de la loi du 28 mars 1885 sur les marchés à terme ».

Décret portant nomination (inspection générale de l'économie nationale).

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 novembre 1961, page 10263, 1re colonne, titre du deuxième décret :

Au lieu de :

« Décret du 31 octobre 1961 portant nomination d'un inspecteur général de l'économie nationale »,

Lire :

« Décret du 31 octobre 1961 portant nomination d'un inspecteur de l'économie nationale ».

Transfert de crédits.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 4 du décret n° 60-703 du 15 juillet 1960 portant organisation du compte spécial du Trésor « Prêts du fonds de développement économique et social »,

Arrête :

Art. 1er. — Les crédits de paiement applicables en 1961 au compte spécial « Prêts du fonds de développement économique et social » sont majorés d'une somme de 3.375.000 NF correspondant aux crédits figurant, à due concurrence, au compte d'affectation spéciale « Ressources affectées aux prêts de l'Etat à l'industrie cinématographique ».

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 novembre 1961.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du Trésor,
Pour le directeur :
Le sous-directeur,
VOGUÉ.

Direction générale des impôts.

Par arrêté du 8 novembre 1961, M. de Cibon (Louis), candidat admis au concours de 1960, a été nommé inspecteur élève du cadastre à compter de la date de son installation à l'école nationale du cadastre.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Hôpitaux psychiatriques.

Par arrêté en date du 31 octobre 1961, M. Raynaud (Pierre), directeur du centre hospitalier de Chartres, est nommé directeur administratif de l'établissement psychothérapique de Fleury-les-Aubrais (Loiret), 1er tour, en remplacement de M. Belaman, préfet détaché, réintégré dans son administration d'origine.

Inspection de la pharmacie.

Par arrêté en date du 30 octobre 1961, M. le docteur Plissier (Michel), pharmacien inspecteur de la santé, est placé en service détaché, pour une période de trois ans à compter du 1er juillet 1960, auprès du centre méditerranéen de recherches biologiques pour y exercer les fonctions de directeur.

Inspection de la population et de l'action sociale.

Par arrêté en date du 25 septembre 1961, Mlle Violant (Jacqueline), inspecteur de la population et de l'action sociale de la Haute-Marne, est mutée, au même traitement, en la même qualité et dans l'intérêt du service, dans l'Aube.

Par arrêté en date du 11 octobre 1961, sont promus à la classe exceptionnelle du grade d'inspecteur principal de la population et de l'action sociale et placés au 1er échelon de cette classe :

A compter du 1er août 1961.

M. Farges (Camille), directeur départemental de la population et de l'action sociale de Lot-et-Garonne.

A compter du 1er octobre 1961.

M. Bentz (Jean-Marie), directeur départemental de la population et de l'action sociale de la Moselle.

Par arrêté du 11 octobre 1961, M. Duval (Philippe), inspecteur de la population et de l'action sociale de la Seine-Maritime, est promu, avec effet du 1er août 1961, au grade d'inspecteur principal et placé, à compter de la même date, au 1er échelon de ce grade.

Par arrêté du 11 octobre 1961, M. Lasserre (Robert), inspecteur divisionnaire, directeur départemental de la population et de l'action sociale de la Haute-Garonne, est promu, à compter du 1er juillet 1961, à l'échelon fonctionnel de son grade.

Par arrêté en date du 11 octobre 1961, M. Blaive (Pierre), inspecteur divisionnaire de la population et de l'action sociale en service détaché, est promu à l'échelon fonctionnel de son grade à compter du 1er juillet 1961.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Commerce des produits destinés à l'alimentation animale.

Le ministre de l'agriculture,

Vu la loi du 1er août 1905 modifiée sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles ;

Vu le décret du 22 janvier 1919, modifié par le décret du 31 décembre 1928, portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 1er août 1905 ;

Vu la loi du 3 février 1940 tendant à réglementer le commerce des produits destinés à l'alimentation des animaux ;

Vu le décret du 28 juin 1949 pris pour l'application de la loi du 3 février 1940 précitée, et notamment ses articles 3 et 6 ;

Vu l'avis du chef du service de la répression des fraudes, sur la proposition du directeur des actions techniques,

Arrête :

Art. 1er. — Sont considérés comme impropres à la vente pour l'alimentation des animaux, au sens de l'article 6 du décret du 28 juin 1949 :

1° Les phosphates minéraux destinés à être vendus en l'état aux éleveurs, renfermant une teneur en fluor supérieure à 0,30 p. 100 de la matière sèche.

2° Les composés minéraux tels que définis à l'article 3 du décret précité renfermant :

Plus de 0,30 p. 100 de fluor par rapport à la matière sèche s'ils sont destinés aux animaux des espèces bovine et ovine ;
Plus de 0,45 p. 100 de fluor par rapport à la matière sèche s'ils sont destinés aux animaux de l'espèce porcine ;
Plus de 0,60 p. 100 de fluor par rapport à la matière sèche s'ils sont destinés aux volailles.

3° Les produits composés tels que définis à l'article 3 du décret précité renfermant :

Plus de 0,01 p. 100 de fluor par rapport à la matière sèche s'ils sont destinés aux animaux des espèces bovine et ovine ;
Plus de 0,015 p. 100 de fluor par rapport à la matière sèche s'ils sont destinés aux animaux de l'espèce porcine ;
Plus de 0,035 p. 100 de fluor par rapport à la matière sèche s'ils sont destinés aux volailles.

Art. 2. — Le chef du service de la répression des fraudes est chargé sous l'autorité du directeur des actions techniques de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 octobre 1961.

EDGARD PISANI.

Date des élections des représentants du personnel au sein des commissions administratives paritaires siégeant auprès de la direction générale du génie rural et de l'hydraulique agricole.

Par arrêté du 30 octobre 1961, la date des élections des représentants du personnel au sein des commissions administratives paritaires nos 1 à 7 siégeant auprès de la direction générale du génie rural et de l'hydraulique agricole est fixée au 14 février 1962.

Les listes de candidats doivent parvenir au ministère de l'agriculture au plus tard le 24 janvier 1962.

Administration générale.

Par arrêté du 30 octobre 1961, M. Thelu (Pierre), ingénieur de 1re classe, 2e échelon du corps autonome de l'Etat substitué au cadre général des ingénieurs d'agriculture de la France d'outre-mer, est réintégré dans son corps d'origine à compter du 25 octobre 1961 et affecté pour ordre à la direction générale de l'enseignement et de la vulgarisation du ministère de l'agriculture pour compter de la même date.

Par arrêté du 3 novembre 1961, l'article 3 de l'arrêté du 23 août 1961 est remplacé par les dispositions suivantes :

« M. Guichon est considéré comme n'ayant pas cessé d'être en fonctions à Madagascar jusqu'au 24 janvier 1961, date de son détachement auprès du ministère des affaires étrangères pour servir, sur sa demande, en qualité d'expert auprès du Gouvernement du Viet-Nam. »

L'article 4 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Au lieu de : « Durant la période du 25 août 1957 au 3 mars 1960... », lire : « Durant la période du 25 août 1957 au 24 janvier 1961... ».

(Le reste sans changement.)

Services agricoles.

Par arrêté en date du 3 novembre 1961, Mme Navarre (Colette), ingénieur des travaux agricoles au service de la protection des végétaux à Beaune, est mutée d'office et dans l'intérêt du service à la direction de l'agriculture et des forêts en Algérie.

Par arrêté en date du 6 novembre 1961, la classe et l'échelon accordés aux agents ci-dessous désignés dans le corps des ingénieurs des services agricoles ou dans le corps des ingénieurs des travaux agricoles sont fixés ainsi qu'il suit à compter du 1er juillet 1961 :

CORPS DES INGÉNIEURS DES SERVICES AGRICOLES

MM. Benkara Abdelbaki, ingénieur de 2e classe au 3e échelon (1400), sans ancienneté.
Boubekker Hocine, ingénieur de 2e classe au 1er échelon (1300), sans ancienneté.
Bouziane Mustapha, ingénieur de 2e classe au 1er échelon (1300), sans ancienneté.

CORPS DES INGÉNIEURS DES TRAVAUX AGRICOLES

MM. Bendjelloul Mohamed, ingénieur au 1er échelon (1225), ancienneté du 1er décembre 1960.
Haichour Messaoud, ingénieur au 2e échelon (1250), ancienneté du 1er août 1960.

MM. Soussi Mohamed, ingénieur au 5e échelon (1325), ancienneté du 22 février 1961.
Alloum Djaffeur, ingénieur au 1er échelon (1225), sans ancienneté.
Aired Salem, ingénieur au 3e échelon (1275), sans ancienneté.
Benaissa Ahmed, ingénieur au 2e échelon (1250), sans ancienneté.
Rahmani Mouloud, ingénieur au 2e échelon (1250), sans ancienneté.
Meglaoui Madjid, ingénieur au 2e échelon (1250), sans ancienneté.
Smati Abdelhamid, ingénieur au 3e échelon (1275), sans ancienneté.
Aidoud Ahmed, ingénieur au 5e échelon (1325), sans ancienneté.
Khaoukha Rahmoun, ingénieur au 1er échelon (1225), sans ancienneté.
Mohamed (Georges), ingénieur au 1er échelon (1225), sans ancienneté.
Benyoucef Abdallah, ingénieur au 4e échelon (1300), sans ancienneté.
Bendiff Ahmed, ingénieur au 1er échelon (1225), sans ancienneté.
Menaa Nourredine, ingénieur au 1er échelon (1225), sans ancienneté.
Boumaza Saci, ingénieur au 1er échelon (1225), sans ancienneté.
Benabid Djemaleddine, ingénieur au 1er échelon (1225), sans ancienneté.

Liste des élèves ayant obtenu le diplôme d'études agricoles du second degré.

Les élèves dont les noms suivent ont obtenu le diplôme d'études agricoles du second degré (2e session 1961) :

MM. Branchy (Jacques), Fouty (David), Gallerne (Michel), Jouannot (Philippe), Meyer (Jean-Paul).

EMPLOIS RESERVES

NOMINATIONS

Ministère des armées.

Par arrêté du 7 octobre 1961, M. Mailhes (René) a été nommé commis stagiaire dans les services extérieurs du ministère des armées à Pau (Basses-Pyrénées), en application du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (1re et 2e partie, livre III, titre III, chap. IV) et sous réserve du résultat favorable des visites médicales réglementaires prévues à l'article 13 du décret n° 59-310 du 14 février 1959 (application du statut général des fonctionnaires).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

1re SESSION ORDINAIRE DE 1961-1962

Ordre du jour du mercredi 15 novembre 1961.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Suite de la discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, instituant l'obligation d'assurance des personnes non salariées contre les accidents et les maladies professionnelles dans l'agriculture (n° 1483) (rapport n° 1514 de M. Rombeaut, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. — Avis n° 1510 de M. Bécue, au nom de la commission de la production et des échanges).

2. — Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la coopération agricole et aux sociétés d'intérêt collectif agricole (n° 1467) (rapport n° 1529 de M. Gilbert Buron, au nom de la commission de la production et des échanges).

Documents parlementaires mis en distribution le mercredi 15 novembre 1961.

N° 1518. — Projet de loi, modifié par le Sénat dans sa deuxième lecture, modifiant les articles 815, 832, 866, 2103 (3°) et 2109 du code civil, les articles 790 et 831 du code rural et certaines dispositions fiscales (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles).

N° 1519. — Projet de loi, modifié par le Sénat, relatif à la protection des animaux (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles).

N° 1520. — Projet de loi, adopté par le Sénat, relatif aux frais de justice dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles).

N° 1522. — Rapport de M. du Halgouët, au nom de la commission de la production, sur le projet de loi portant ratification du décret du 24 août 1961 modifiant le tarif des droits de douane d'importation.

N° 1523. — Rapport de M. du Halgouët, au nom de la commission de la production, sur le projet de loi portant ratification du décret du 12 septembre 1961 modifiant le tarif des droits de douane d'importation.

N° 1524. — Rapport de M. du Halgouët, au nom de la commission de la production, sur le projet de loi portant ratification du décret du 15 mai 1961 modifiant le tarif des droits de douane d'importation.

N° 1525. — Rapport de M. Devemy, au nom de la commission de la production, sur le projet de loi ratifiant le décret du 13 juillet 1960 portant rejet partiel de la délibération n° 198 du 9 février 1960 de l'assemblée territoriale de la Nouvelle-Calédonie et dépendances portant exonération des droits de douane sur le matériel destiné à la recherche minière et aux études de préparation des minerais.

N° 1526. — Rapport de M. Pinvidic, au nom de la commission de la production, sur le projet de loi autorisant l'approbation de l'accord relatif à l'extension des contingents tarifaires à l'ancienne zone Nord du Maroc et à la province de Tanger, signé à Rabat le 21 juin 1961 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du royaume du Maroc.

N° 1527. — Rapport de M. du Halgouët, au nom de la commission de la production, sur le projet de loi portant ratification du décret du 20 septembre 1961 modifiant le tarif des droits de douane d'exportation applicable à la sortie du territoire douanier.

N° 1528. — Rapport de M. Ziller, au nom de la commission de la production, sur le projet de loi portant ratification du décret du 6 septembre 1960 portant réduction, en régime de Communauté économique européenne, des droits de douane d'importation applicables aux tabacs bruts ou fabriqués importés en Corse.

N° 1533. — Projet de loi relatif à la restauration de grands monuments historiques (renvoyé à la commission des finances).

N° 1535. — Avis de M. Lavigne, au nom de la commission des lois constitutionnelles, sur la proposition de loi tendant à instituer des sociétés professionnelles coopératives d'architectes.

Commission des finances, de l'économie générale et du plan.

Séance du dimanche 12 novembre 1961.

Présents. — MM. Arnulf, Beauguitte (André), Bisson, Bonnet (Christian), Bonnet (Georges), Clermontel, Delesalle, Dreyfous-Ducas, Ebrard (Guy), Ferri (Pierre), Jacquet (Marc), Jaillon, Le Roy Ladurie, Mayer (Félix), Molinet, Neuwirth, Palewski (Jean-Paul), Raulet, Reynaud (Paul), Rivain, Roux, Sanson, Souchal, Yrissou.

Excusés. — MM. Charret, Grenier (Jean-Marie), Marcellin, Pflimlin, Taittinger.

Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Séance du mardi 14 novembre 1961.

Présents. — MM. Azem (Ouali), Benssedick Cheikh, Bourne, Chandernagor, Coste-Floret (Paul), Delachenal, Hoguet, Junot, Lavigne, Le Douarec, Maziol, Mercier, Quinson, Sammarcelli, Var.

Excusés. — MM. Barrot (Noël), Bérard, Bricout, Carous, Feuillard, Jacquet (Michel), Lenormand (Maurice), Rault, Zeghouf (Mohamed).

Convocation de commission.

La **commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République** se réunira le jeudi 16 novembre 1961 (7e bureau) :

1° A dix heures.

I. — Nomination de rapporteurs pour :

La proposition de loi (n° 1474) de M. Coste-Floret tendant à compléter l'article 16 de la Constitution ;

La proposition de loi (n° 1496) de M. Bettencourt complétant l'article 326 du code civil concernant les actions en réclamation d'état ;

La proposition de loi (n° 1492) de Mme Delabie tendant à sauvegarder la légitimation adoptive ;

Le projet de loi (n° 1482), adopté par le Sénat, modifiant l'article 458 du code de commerce ;

La proposition de loi (n° 1491) modifiant l'article 405 du code pénal ;

La proposition de loi (n° 1493) de M. Frédéric-Dupont tendant à réprimer le vagabondage ;

La proposition de loi (n° 1458) de M. Chamant relative à l'exercice des professions ambulantes ;

La proposition de loi (n° 1497) de M. Coste-Floret relative au dégagement des cadres concernant certains fonctionnaires.

II. — Examen des amendements au projet de loi (n° 121) modifiant le code de la nationalité.

III. — Examen des amendements à la proposition de loi (n° 781) de M. Schmittlein relative à la délégation de droit de vote des membres du Parlement.

IV. — Rapport de M. Legaret, en deuxième lecture, sur le projet de loi (n° 1463) validant rétroactivement le décret n° 61-250 du 18 mars 1961.

V. — Rapport supplémentaire de M. Paul Coste-Floret sur le projet de loi (n° 1464) relatif à la répression des infractions en matière de matériel de guerre, armes, munitions ou explosifs.

2° A onze heures.

I. — Audition de M. Boulin, secrétaire d'Etat aux rapatriés, sur le projet de loi (n° 1480), adopté par le Sénat, relatif à l'accueil et à la réinstallation des Français d'outre-mer.

II. — Rapport de M. Le Douarec sur le projet de loi (n° 1480).

Convocation rectifiée.

La **commission des finances, de l'économie générale et du plan** se réunira le mercredi 15 novembre 1961, à dix heures trente (local de la commission) :

Avis sur le projet de loi (n° 1402), adopté par le Sénat, relatif au régime de la production et de la distribution de l'énergie dans le département de la Martinique. — M. Marc Jacquet, rapporteur général.

Organisation des travaux de la commission.

Convocation de la conférence des présidents.

(Fixation de l'ordre du jour de l'Assemblée.)

La conférence constituée conformément à l'article 48 du règlement est convoquée par M. le président pour le 15 novembre 1961, à dix-neuf heures, dans les salons de la présidence, en vue d'établir l'ordre du jour de l'Assemblée.

Réunion de commissions du mercredi 15 novembre 1961.

Conférence des présidents, à dix-neuf heures. — Salons de la présidence.

Commission de la défense nationale et des forces armées, à dix heures. — Local n° 213.

Commission des finances, de l'économie générale et du plan, à dix heures trente. — Local de la commission.

Commission de la production et des échanges, à dix heures. — Salle Colbert.

SENAT

1re SESSION ORDINAIRE DE 1961-1962

Ordre du jour du mercredi 15 novembre 1961.

A dix heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1962, adopté par l'Assemblée nationale [N°s 52 et 53 (1961-1962). — M. Marcel Pellenc, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.]

Première partie : Conditions générales de l'équilibre financier (art. 1er à 19).

Documents mis en distribution le mercredi 15 novembre 1961.

N° 53. — Rapport général de M. Marcel Pellenc, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1962, adopté par l'Assemblée nationale : tome II. — Le projet de budget de 1962.

N° 53. — (Tome III : annexe 6.) Rapport spécial de M. Jacques Soufflet, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1962, adopté par l'Assemblée nationale : Anciens combattants et victimes de guerre.

N° 53. — (Tome III : annexe 23.) Rapport spécial de M. Hector Peschaud, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1962, adopté par l'Assemblée nationale : Santé publique et population.

N° 54. — Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant fixation des crédits ouverts aux services civils en Algérie pour l'année 1962 et des voies et moyens qui leur sont applicables (renvoyé à la commission des finances).

N° 55. — Projet de loi complétant la législation sur la protection du patrimoine historique et esthétique de la France et tendant à faciliter la restauration immobilière (renvoyé à la commission des affaires culturelles).

N° 56. — Avis de M. Jacques Gadoin, au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1962, adopté par l'Assemblée nationale : tome I. — Affaires économiques.

N° 57. — Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, complétant la loi n° 48-50 du 12 janvier 1948 relative aux droits de plaidoirie des avocats, modifiée par le décret n° 54-1253 du 22 décembre 1954 relative à la caisse nationale des barreaux (renvoyé à la commission des affaires sociales).

Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

2e *séance du lundi* 13 *novembre* 1961.

Présents. — MM. Armengaud, Edouard Bonnefous, Bousch, Brunhes, Chochoy, Colin, Courrière, Desaché, Descours Desacres, Driant, Duclos, Garet, Louvel, Maroselli, Marrane, de Montalembert, Pellenc, Portmann, Richard, Roubert, Soufflet.

Ont délégué leur vote. — MM. Alric à M. Brunhes, Auberger à M. Roubert, Paul Chevallier à M. Maroselli, Mlle Rapuzzi à M. Chochoy, M. Tron à M. Courrière.

Excusés. — MM. Coudé du Foresto, Houdet, Kistler, Lachèvre, Montaldo, Peschaud, Raybaud.

Séance du mardi 14 *novembre* 1961.

Présents. — MM. Armengaud, Bousch, Brunhes, Coudé du Foresto, Descours Desacres, Garet, Kistler, Lachèvre, Louvel, Pellenc, Raybaud, Roubert, Tron.

Excusés. — MM. Alric, Auberger, Paul Chevallier, Chochoy, Colin, Courrière, Driant, Maroselli, Marrane, Masteau, de Montalembert, Portmann, Mlle Rapuzzi, MM. Richard, Soufflet.

Réunion de commissions du mercredi 15 novembre 1961.

Commission des affaires culturelles, à dix heures. — Salle n° 265.

Commission des affaires économiques, à quinze heures. — Salle n° 265.

Commission des affaires étrangères, à dix heures. — Salle n° 216.

Commission des lois, à dix heures et quinze heures trente. — Salle n° 207.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère d'Etat chargé des affaires culturelles.

Avis de vacance d'un emploi de conservateur de musée contrôlé.

Conformément aux dispositions de l'article 21 du décret du 31 août 1945, publié au *Journal officiel* du 12 septembre 1945, le poste de conservateur du musée ci-après désigné est déclaré vacant :

Musée municipal de Condé-sur-Escaut (Nord).

Les candidats inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions du personnel scientifique des musées contrôlés peuvent faire acte de candidature, dans le délai d'un mois à compter de la publication du présent avis, auprès de la direction des musées de France (bureau du personnel), palais du Louvre, pavillon Mollien.

Ministère des travaux publics et des transports.

TARIFS DE TRANSPORTS ROUTIERS DE MARCHANDISES

Décision ministérielle intervenue sur une proposition de tarif.

(La date indiquée en tête de chaque affaire est celle de la décision ministérielle ; la date du *Journal officiel* mentionnée est celle de la publication de la proposition.)

Homologation.

14 *novembre* 1961. — **Comité national routier.** — Proposition du 11 octobre 1961 concernant les tarifications particulières (première partie : Marchandises diverses ; chapitre 1er : Première catégorie ; chapitre IV : Quatrième catégorie ; chapitre VI : Sixième catégorie) et la table des marchandises, titres II et III du document n° 1 : Classement des localités, document n° 2.

Homologation accordée à titre provisoire. (*Journal officiel* du 18 octobre 1961.)

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours pour le recrutement d'un adjoint des cadres hospitaliers (rédacteur) à l'hôpital-hospice de Vesoul (Haute-Saône).

Un concours sur épreuves pour le recrutement d'un adjoint des cadres hospitaliers (rédacteur) à l'hôpital-hospice de Vesoul (Haute-Saône) aura lieu le 16 janvier 1962.

Peuvent faire acte de candidature :

1° Les personnes des deux sexes possédant la nationalité française depuis cinq ans au moins, titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire, du brevet supérieur, du certificat de capacité en droit, du brevet professionnel de comptable ou d'un diplôme équivalent et âgées de dix-huit à trente ans au 1er janvier de l'année du concours ;

2° Les fonctionnaires et agents âgés de moins de trente-cinq ans au 1er janvier de l'année du concours et ayant accompli cinq ans de services effectifs dans une administration de l'Etat ou des collectivités locales, dont deux ans au moins dans un établissement d'hospitalisation, de soins ou de cure public.

Les limites d'âge prévues aux 1° et 2° ci-dessus sont reculées dans les conditions déterminées à l'article L. 810 du code de la santé publique.

Les candidats masculins doivent se trouver en position régulière au regard des lois sur le recrutement de l'armée.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 15 décembre 1961 à la direction départementale de la population et de l'action sociale de la Haute-Saône, rue du Presbytère, à Vesoul, qui adressera à toute personne en faisant la demande le programme des épreuves et la liste des pièces à produire par les candidats pour constituer leur dossier.

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis aux porteurs de certificats d'investissements 5 p. 100 1953-1954.

Le 14 novembre 1961, à 10 h 30, il a été procédé publiquement au ministère des finances et des affaires économiques, dans l'une des salles de la direction de la dette publique (service des émissions, 9, rue Croix-des-Petits-Champs, à Paris), au tirage au sort annuel concernant les certificats d'investissements 5 p. 100 1953-1954.

Ce tirage, effectué en présence du public, a donné lieu à l'extraction du chiffre suivant : 2.

Le remboursement des certificats dont le numéro se termine par ce chiffre 2 aura donc lieu à partir du 15 décembre 1961, à 105 p. 100 de leur valeur nominale.

Avis relatif au transfert du portefeuille de contrats d'une société d'assurances.

Par application des dispositions de l'article 11 du décret-loi du 14 juin 1938, unifiant le contrôle de l'Etat sur les entreprises d'assurances de toute nature et de capitalisation et tendant à l'organisation de l'industrie des assurances, la société étrangère d'assurances Essex and Suffolk Insurance Company Limited, dont le siège social est à Colchester (Grande-Bretagne) et le siège spécial pour la France à Paris (2e), 2, rue du 4-Septembre, a présenté une demande tendant à l'approbation du transfert de la totalité de son portefeuille de contrats d'assurances situé en France et en Algérie, avec ses droits et obligations, à la société étrangère d'assurances Atlas Assurance Company Limited, dont le siège social est à Londres (Grande-Bretagne) et le siège spécial pour la France à Paris (2e), 2, rue du 4-Septembre.

Un délai de trois mois à compter de la publication du présent avis est imparti aux créanciers de ces deux sociétés pour présenter leurs observations sur le projet de transfert.

Ces observations devront être adressées par écrit, sous pli recommandé, au ministère des finances, direction des assurances, 5e bureau, 54, rue de Châteaudun, Paris (9e).

Avis aux exportateurs fixant les conditions d'attribution ou de renouvellement de la carte d'exportateur.

Le présent avis a pour objet de rappeler les conditions requises pour prétendre à l'octroi de la carte d'exportateur et de préciser les modalités de constitution et de dépôt des dossiers.

Il annule et remplace l'avis aux exportateurs publié au *Journal officiel* du 10 décembre 1960.

I. — Délai de dépôt des demandes

Les exportateurs sont informés de ce que les demandes d'attribution ou de renouvellement de la carte d'exportateur doivent être déposées avant le 1er mars 1962, terme de rigueur, auprès de la direction départementale des enquêtes économiques dont relève le siège social des entreprises intéressées.

II. — Conditions d'attribution de la carte

A. — *Conditions communes à toutes les entreprises.*

Sont seules prises en considération pour le calcul des droits à attribution de la carte d'exportateur :

a) La valeur de facturation des exportations (sorties de marchandises par les bureaux de douane ou par la poste) à destination des pays ou territoires autres que :

La principauté de Monaco ;

Les départements d'Algérie, des Oasis, de la Saoura, de la Réunion, de la Guyane française, de la Guadeloupe et de la Martinique ;

Les territoires d'outre-mer : Comores, Saint-Pierre et Miquelon, Nouvelle-Calédonie et dépendances, Polynésie française.

b) Les ventes de marchandises réalisées en monnaies étrangères ou en chèques voyages ou chèques bancaires libellés en ces monnaies et consenties aux :

Troupes américaines stationnées en territoire français ;

Touristes étrangers en France ;

Usagers des trains internationaux, bateaux et avions.

c) Les redevances pour l'utilisation par l'étranger de brevets ou licences.

d) Les recettes de publicité (ces dernières ne rentrent cependant pas en compte pour le calcul des amortissements accélérés).

L'octroi de la carte aux entreprises (autres que les bureaux d'études) dont les rapatriements de devises ont pour origine la fourniture de « services » n'est admis qu'à titre exceptionnel. La commission examine, cas par cas, les demandes émanant de ces entreprises.

Par application des dispositions du décret n° 55-618 du 20 mai 1955, l'attribution de la carte est, par ailleurs, subordonnée à la régularité de la situation des entreprises au regard des organismes ou administrations chargés de la gestion de la sécurité sociale, du recouvrement des taxes et impôts.

B. — *Conditions propres à chaque catégorie d'entreprises.*

a) Exportateurs de produits industriels.

1° Aux termes du décret n° 57-911 du 10 août 1957, modifié et complété par le décret n° 58-130 du 10 février 1958, la carte d'exportateur est attribuée aux entreprises qui, au cours d'une période de référence (année 1961 pour la carte 1962), ont exporté 20 p. 100 au moins de la valeur hors taxe de leur production.

Sont considérées comme entreprises de production celles qui présentent les caractères d'une industrie, c'est-à-dire celles qui ont pour objet exclusif ou principal la fabrication ou la transformation de matières, produits ou marchandises. Les bureaux d'études leur sont assimilés.

2° Par application des dispositions de l'article 2 (3° alinéa) du texte précité, la commission a décidé que pourraient également prétendre au bénéfice de la carte d'exportateur :

Les négociants qui achètent ferme les matières premières, produits ou marchandises qu'ils revendent sur les marchés étrangers.

Les commissionnaires-ducroire qui garantissent sous leur responsabilité personnelle la bonne fin des opérations.

Les uns et les autres devront justifier avoir réalisé, au cours de l'année de référence, des exportations d'un montant au moins égal à 50 p. 100 du chiffre total de leurs ventes hors taxe.

3° Dans le but d'encourager leur action, la commission a également admis que les groupements d'exportateurs peuvent obtenir la carte soit lorsqu'ils jouent un rôle important dans l'orientation de la production de leurs membres, soit lorsque, ayant une activité similaire à celle des négociants ou commissionnaires-ducroire, ils remplissent par ailleurs les conditions requises de ces derniers.

b) Exportateurs de produits agricoles.

Sans qu'il soit fait de distinction entre producteurs et négociants, les entreprises exportatrices des produits repris sur la liste jointe en annexe peuvent obtenir la carte « 1962 » lorsque leurs ventes sur les marchés étrangers ont, en 1961 :

Soit atteint 20 p. 100 de leur chiffre d'affaires global hors taxe ;

Soit atteint, dans deux ou plusieurs des groupes de la liste, 4 p. 100 au moins du total des exportations françaises de l'espèce, telles qu'elles ressortent des statistiques douanières ;

Soit atteint ce même pourcentage dans un seul groupe à la condition que la commercialisation totale par l'entreprise du ou des produits repris à ce groupe représente 30 p. 100 au moins de son chiffre d'affaires global hors taxes. Les chiffres minimum d'exportation dans chacun des groupes précités susceptibles d'ouvrir droit à l'attribution de la carte seront publiés au début de l'année 1962.

C. — *Attribution non automatique ; engagements d'exportation.*

Certaines entreprises de production ayant acquis des résultats notables à l'exportation, mais qui ne réalisent pas actuellement les conditions exigées pour l'attribution « automatique » de la carte, méritent une attention particulière.

Aussi, la commission a-t-elle prévu (sur la base de l'alinéa 4 de l'article 2 des décrets des 10 août 1957 et 10 février 1958) que la carte pourra leur être accordée après un délai d'épreuve lorsqu'elles s'engageront à réaliser des progrès à l'exportation reconnus substantiels pour le secteur considéré.

Les directions départementales des enquêtes économiques mettront à leur disposition la formule spéciale d'engagement qu'elles auront à souscrire et qui permettra à la commission de se prononcer définitivement sur la suite à réserver à leur demande.

III. — CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE

L'entreprise qui sollicite l'octroi ou le renouvellement de la carte d'exportateur doit obligatoirement établir sa demande sur la formule spéciale que la direction départementale des enquêtes économiques de son département tiendra à sa disposition, en deux exemplaires, à partir du 1er janvier 1962.

Ces deux exemplaires, dûment remplis et signés, seront retournés à ce même service avant le 1er mars 1962, terme de rigueur.

Ils seront accompagnés :

Pour les producteurs et négociants :

1° En ce qui concerne les sorties de marchandises :

Par les bureaux de douane, des certificats d'exportation (en communication). Toutefois, les exportations de farine seront justifiées par un bordereau récapitulatif des certificats de sortie faisant apparaître, par opération, les quantités de farine exportées et les tonnages correspondants de blé trituré. Ce bordereau sera certifié conforme par le service compétent des contributions indirectes ;

Par les bureaux de poste, des récépissés de la poste (en communication) comportant mention de la valeur d'exportation, de la désignation commerciale des produits exportés et du pays de destination.

Les modalités particulières applicables dans les cas de dispense de certificat d'exportation (art. 100 de l'annexe III du code général des impôts, modifié par le décret n° 56-1076 du 12 octobre 1956) peuvent également être suivies en ce qui concerne les justifications à produire pour l'attribution de la carte.

Dans l'hypothèse où le nombre des certificats d'exportation ou des récépissés de la poste serait supérieur à cinquante, il pourra être présenté en leur lieu et place un état faisant ressortir, mois par mois, le montant (valeur de facturation) des exportations (cf. *supra* II A, a) et indiquant la valeur approximative fob ou franco frontière correspondante.

Lorsque les établissements d'une même entreprise souscrivent des déclarations distinctes à l'administration des contributions indirectes, il sera produit un état par établissement. Le contrôle de ces états sera effectué au siège de l'entreprise ou, le cas échéant, dans ses divers établissements.

2° En ce qui concerne les ventes en devises sans sortie en douane et les exportations invisibles :

De l'attestation bancaire de rapatriement comportant l'indication de la nature des opérations visées au présent avis.

Pour les commissionnaires-ducroire :

Dans les cas prévus ci-dessus, de l'attestation bancaire des rapatriements effectués pendant l'année de référence.

Les directeurs départementaux des enquêtes économiques ont reçu pour instruction d'accepter, dans la mesure où les nécessités du contrôle le permettraient, tous autres moyens de justification de la réalité des exportations conformes aux usages commerciaux des entreprises.

Lorsque la carte d'exportateur aura été attribuée au vu de renseignements reconnus inexacts, cette carte sera retirée et l'entreprise perdra rétroactivement le bénéfice des avantages y attachés, sans préjudice, le cas échéant, de l'application des sanctions réglementaires.

La carte « 1962 » sera valable jusqu'au 30 juin 1963. Les modalités de son renouvellement feront, en temps opportun, l'objet d'un nouvel avis aux exportateurs.

ANNEXE

Liste des groupes de produits agricoles.

GROUPE DE PRODUITS	NUMEROS de la nomenclature douanière.
1. Animaux vivants, viande, lard	01-01 à 01-04, 02-01, 02-05.
2. Poissons salés, séchés et fumés	03-02.
3. Autres poissons et crustacés	Chapitre 3, sauf 03-02.
4. Lait frais, beurre	04-01, 04-03.
4 *bis*. Fromages	04-04.
5. Boyaux, vessies et estomacs	05-04.
6. Fleurs et plantes	Chapitre 06.
7. Semences de pommes de terre, pommes de terre nouvelles et de pleine saison.	07-01-10, 07-01-14.
8. Salades et épinards	07-01 20.
9. Choux-fleurs	07-01-16.
10. Asperges	07-01-15.
11. Carottes	07-01-21.
12. Autres légumes	Chapitre 7, sauf : 07-01-10, 07-01-14, 07-01-15, 07-01-16, 07-01-20, 07-02, 07-03, 07-04, 07-05, 07-06.
13. Dattes	08-01-01.
14. Raisins de table	08-04-03.
15. Noix et cerneaux	08-05-21, 08-05-22.
16. Autres fruits, plantes médicinales, épices et produits coloniaux.	Chapitre 08, sauf exceptions ci-dessus et 08-10 à 08-13, 12-07 ; chapitre 09.
17. Céréales	Chapitre 10.
18. Huile d'olive	15-07-08, 15-07-23.
19. Graines de semences	12-03.
20. Légumes secs, racines fourragères, houblon, pailles et fourrages.	07-05, 12-04, 12-05, 12-06, 12-08, 12-09, 12-10, sauf 12-08-02 et 12-10-11.
21. Graines et fruits oléagineux	12-01.
22. Volailles et gibiers, œufs, miel	01-05, 04-05, 01-06, 04-06, 02-02.
23. Champagnes	22-05-31.
24. Vins de Bordeaux	22-05-01, 22-05-11.
25. Vins de Bourgogne	22-05-02, 22-05-12.
26. Autres vins d'appellation contrôlée, mousseux, vins de liqueur.	22-05-03, 22-05-04, 22-05-32, 22-05-05, 22-05-13, 22-05-14, 22-05-15, 22-05-21, 22-05-22.
27. Vins de consommation courante	22-05-06, 22-05-16.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

MACHINES A TIMBRER

(AUTORISATIONS ET RETRAITS)

dont l'emploi a été autorisé par la direction générale des impôts pour le timbrage des quittances, des reçus ou décharges de titres ou d'objets, des reçus constatant des dépôts d'espèces, des effets de commerce (code général des impôts, art. 862, et annexe IV, art. 71 à 93; arrêtés des 9 avril 1932, 24 juillet 1933, 6 novembre 1934, 18 octobre 1935 et 4 février 1950).

Les chiffres portés dans la colonne « Nature des documents à timbrer. — Valeur des empreintes » correspondent à des centimes du nouveau franc.

LISTE DES AUTORISATIONS ACCORDEES PENDANT LE MOIS D'OCTOBRE 1961

Classement par type d'appareil et par numéro d'empreintes.

EMPREINTES		NOMS, PRÉNOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer. — Valeur des empreintes.	DATE de l'autorisation.	OBSERVATIONS
Lettres.	Numéros.				
		I. — *Type C de la Société des machines Havas.*			
H.	0650	Société à responsabilité limitée Etablissements Barbier frères, 22, place Gaston-Paillhou, à Tours (Indre-et-Loire)	Quittances et effets de commerce: 1 à 99.	4 octobre 1961.	
H.	0851	Société anonyme Bourjois, 13, avenue Marceau, à Paris (16e).	Quittances et effets de commerce: 1 à 99.	19 octobre 1961.	Remplace la machine H n° 0429.
		II. — *Type M de la Société des machines Havas.*			
H. M.	1405	Société anonyme Facom, 15, rue de Paris, à Gentilly (Seine).	Quittances et effets de commerce: 0,1 à 99,9.	11 janvier 1957.	Appareil utilisé à Villeneuve-le-Roi (Seine-et-Oise). Décision confirmée le 23 août 1961.
H. M.	3653	Société à responsabilité limitée pour l'approvisionnement des entreprises de peinture (Sapep), 26, rue Amelot, à Paris (11e).	Quittances et effets de commerce: 1 à 999.	17 octobre 1961.	Remplace la machine H. M. n° 124.
H. M.	4232	Société anonyme Anciens établissements Emile Audry, 33, 35, 37, avenue du Général-de-Gaulle, la Capelle (Aisne).	Quittances et effets de commerce: 1 à 99.	26 octobre 1961.	
H. M.	4394	Société anonyme Les Manufactures de Saint-Marcel, à Saint-Marcel (Eure).	Quittances et effets de commerce: 1 à 999.	4 octobre 1961.	Remplace la machine H. M. n° 2055.
H. M.	4420	Société anonyme Omniplast, 17, rue de Clignancourt, à Paris (18e)	Quittances et effets de commerce: 25.	25 octobre 1961.	
H. M.	4424	M. Robert-Théodore Paris, directeur propriétaire des établissements Th. Beck, 24, rue J.-Moulin, à Vincennes (Seine).	Quittances et effets de commerce: 1 à 99.	4 octobre 1961.	
H. M.	4429	Société anonyme Necchi-Montpellier, 17, cours Gambetta, à Montpellier (Hérault).	Quittances et effets de commerce: 1 à 99.	7 octobre 1961.	
H. M.	4433	Etablissements Fournier-Demars, à Saint-Amand (Cher).	Quittances et effets de commerce: 1 à 999.	3 octobre 1961.	Remplace la machine H. M. n° 406.
H. M.	4441	Société anonyme Frioreschi frères, 25, rue du Docteur-Desprès, à Saint-Dizier (Haute-Marne).	Quittances et effets de commerce: 1 à 99.	2 octobre 1961.	
H. M.	4442	Société anonyme Colroy-la-Grande, à Colroy-la-Grande (Vosges).	Quittances et effets de commerce: 25.	9 octobre 1961.	
H. M.	4449	Société anonyme Etablissements Pierre Lemonnier, 12, rue de la Victoire, au Blanc-Mesnil (Seine-et-Oise).	Quittances et effets de commerce: 1 à 99.	3 octobre 1961.	
H. M.	4454	Société anonyme Compagnie continentale de motoculture, 10, rue Vignon, à Paris (9e).	Quittances et effets de commerce: 1 à 999.	5 octobre 1961.	Remplace la machine H. M. n° 3193.
H. M.	4455	Société anonyme Société d'exploitation des grandes marques alimentaires, 9½, rue Jean-Jaurès, à Levallois-Perret (Seine)	Quittances et effets de commerce: 1 à 99.	4 octobre 1961.	
H. M.	4456	Société anonyme Comptoir Lyon-Alemand, Louyot et Ce, 13, rue de Montmorency, à Paris (3e).	Quittances et effets de commerce: 1 à 99.	17 octobre 1961.	
H. M.	4457	Société anonyme Société de crédit pour l'acquisition et l'amélioration des immeubles (S. C. A. M.), 17, rue d'Astorg, à Paris (8e).	Effets de commerce: 25.	13 octobre 1961	
H. M.	4459	Société anonyme Emile Sutter et Ce, à Annecy (Haute-Savoie).	Quittances et effets de commerce: 25.	13 octobre 1961.	

EMPREINTES		NOMS, PRÉNOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer — Valeur des empreintes.	DATE de l'autorisation.	OBSERVATIONS
Lettres	Numéros.				
H. M.	4461	Société anonyme Société d'études et de recherches pour l'industrialisation des conduits et gaines (S. E. R. I. C.), 13, rue La Fayette, à Paris (9e).	Quittances et effets de commerce: 1 à 99.	23 octobre 1961.	Remplace la machine H. M. n° 4415.
H. M.	4464	Société anonyme Etablissements René Leriche, 51 *bis*, rue du Puy-Lannaud, à Limoges (Haute-Vienne).	Quittances et effets de commerce: 1 à 99.	26 octobre 1961.	
H. M.	4466	Société anonyme Etablissements Edouard Saman, 18, rue Nouvelle, à Marseille (3e) (Bouches-du-Rhône).	Quittances et effets de commerce: 1 à 99.	17 octobre 1961.	
H. M.	4467	Société à responsabilité limitée Etablissements Beugnioy-Browny, 11 *bis*, rue du Petit-Goave, à Bordeaux (Gironde).	Quittances et effets de commerce: 1 à 99.	2 octobre 1961.	Remplace la machine H. M. n° 1796.
H. M.	4469	Société anonyme Société Latenit, 15, rue Léon-Noël, à Cannes (Alpes-Maritimes).	Quittances et effets de commerce: 25.	31 octobre 1961.	
H. M.	4476	Société Manufacture française des pneumatiques Michelin, place des Carmes-Déchaux, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).	Quittances et effets de commerce: 1 à 999.	18 octobre 1961.	
H. M.	4477	Société en commandite par actions Banque Joubert frères, 42, rue Denon, à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).	Quittances et effets de commerce: 1 à 999.	27 octobre 1961.	Remplace la machine H. M. n° 906.
H. M.	4478	Société anonyme Le Rayonnement français (Plaisir de France), 13, rue Saint-Georges, à Paris (9e).	Quittances et effets de commerce: 1 à 999.	25 octobre 1961.	Remplace la machine H. M. n° 1438.
		III. — *Type S. M. de la Société des machines S. A. T. A. S.*			
S. M.	2242	Société anonyme Trindel, travaux industriels pour l'électricité, 11, rue de Lisbonne, à Paris (8e).	Quittances et effets de commerce: 1 à 99	2 octobre 1961	
S. M.	1829	Société anonyme Gaitz-Hocky, 67, rue Réaumur, à Paris (2e).	Quittances et effets de commerce: 1 à 99.	24 octobre 1961.	
S. M.	2235	Société anonyme Fruidam, 24, rue Aristide-Briand, à Levallois-Perret (Seine). Lieu d'utilisation: 54, rue Médéric, à Clichy (Seine)	Quittances et effets de commerce: 1 à 99.	25 octobre 1961	
S. M.	2243	Société à responsabilité limitée Chocolaterie - Confiserie Saint-Pierre, quai de Dunkerque, à Roubaix (Nord).	Quittances et effets de commerce: 1 à 99.	12 octobre 1961.	
S. M.	2247	Etablissements Georges Bonnet, 17, rue F.-Mistral, à Alès (Gard).	Quittances et effets de commerce: 1 à 99.	12 octobre 1961.	
S. M.	2248	Société anonyme Compagnie française de diffusion, 77, rue Saint-Denis, à Paris (1er).	Quittances et effets de commerce: 1 à 999.	13 octobre 1961	
S. M.	2249	Société en commandite par actions Croiset Cotarel et Ce, 16, rue Boiron, à Villefranche-sur-Saône (Rhône).	Quittances et effets de commerce: 1 à 99.	31 octobre 1961.	
S. M.	2250	Société anonyme Nouvelle Maison du livre, 4, rue Félibien, à Paris (6e).	Quittances et effets de commerce: 1 à 99.	13 octobre 1961.	
S. M.	2255	Société anonyme Valette et Ce, 3 à 7, avenue du Général-Leclerc, à Villeurbanne (Rhône).	Quittances et effets de commerce: 1 à 99.	20 octobre 1961.	
S. M.	2256	Société anonyme R. O. P., 11 *bis*, rue Lacaze, à Paris (14e).	Quittances et effets de commerce: 1 à 99.	25 octobre 1961.	
S. M.	2258	Société à responsabilité limitée Rupes-France, 22, rue de l'Ingénieur-Robert-Keller, à Paris (15e).	Effets de commerce: 1 à 99.	25 octobre 1961.	
		IV. — *Type S. M. D. de la Société des machines S. A. T. A. S.*			
S. M. D.	0297	Société civile particulière Bureau E C I, 11, rue de Marignan, à Paris (8e).	Effets de commerce: 1 à 999.	25 octobre 1961.	
S. M. D.	298	Me Martin, notaire, à Plédéliac (Côtes-du-Nord).	Quittances et écrits soumis au timbre de dimension: 1 à 999.	18 octobre 1961.	
S. M. D.	299	Me Reine, notaire, 5, place de Gaulle, à Antibes (Alpes-Maritimes).	Quittances, effets de commerce et écrits soumis au timbre de dimension: 1 à 999.	20 octobre 1961.	
S. M. D.	300	Me Henri Reunas, notaire, 17, avenue Julien, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).	Quittances et effets de commerce: 1 à 999.	27 octobre 1961.	
		V. — *Type S. U. de la Société des machines S. A. T. A. S.*			
S. U.	495	Société anonyme Régie générale de presse, 126, rue La Fayette, à Paris (10e)	Effets de commerce: 25.	2 octobre 1961.	
S. U.	512	Fromagerie Lincet, à Anglure (Marne). Lieu d'utilisation: à Bagneux (Marne).	Quittances et effets de commerce: 25.	25 octobre 1961.	
S. U.	527	M. Bafoil (Hubert), bijoutier en gros, 3, rue Massenet, à Bellerive-sur-Allier (Allier).	Quittances et effets de commerce: 25.	18 octobre 1961.	
S. U.	0529	Société anonyme Tissages Goujat Prematre, 4, place Louis-Chazette, à Lyon (1er).	Effets de commerce: 25.	19 octobre 1961.	
S. U.	535	Société anonyme Compagnie française de produits chimiques La Pebeo, Saint-Marcel, à Marseille (11e) (Bouches-du-Rhône).	Quittances et effets de commerce: 25.	17 octobre 1961.	
S. U.	0537	M. L. Dechaumont, 7, boulevard Michelet, à Toulouse (Haute-Garonne).	Effets de commerce: 25.	30 octobre 1961.	

EMPREINTES Lettres	EMPREINTES Numéros.	NOMS, PRÉNOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer. — Valeur des empreintes.	DATE de l'autorisation.	OBSERVATIONS
		VI. — *Type N. H. de la Société des machines S. E. C. A. P.*			
N. H.	1151	Société anonyme Etudes, gestion, transit (E. G. E. T. R. A.), 12, rue de Constantinople, à Paris (8e). Lieu d'utilisation: 66, quai de Seine, à Paris (19e).	Quittances et effets de commerce: 1 à 99.	25 octobre 1961.	
N. H.	1160	Société anonyme Compagnie française Telefunken, 37, rue de la Chine, à Paris (20e).	Quittances et effets de commerce: 1 à 99.	17 octobre 1961.	
N. H.	1213	Société à responsabilité limitée Société rennaise du meuble, 38, rue de Léon, à Rennes (Ille-et-Vilaine).	Quittances et effets de commerce: 1 à 99.	26 octobre 1961.	
N. H.	1327	Société anonyme Etablissements L. Salvy et fils, 11, rue Pasteur, à Oyonnax (Ain).	Quittances et effets de commerce: 1 à 99.	2 octobre 1961.	
N. H.	1493	Société à responsabilité limitée Société lyonnaise de peintures et vernis, établissements Boiraud et Ce, 18 et 20, rue Aynès, à Villeurbanne (Rhône).	Quittances et effets de commerce: 1 à 99.	19 février 1959.	Appareil utilisé à Decines (Isère). Décision confirmée le 19 septembre 1961.
N. H.	1582	Société à responsabilité limitée H. Delobelle et fils, 108, rue de l'Hôpital, à Lille (Nord).	Effets de commerce: 1 à 99.	30 octobre 1961.	
N. H.	1805	Société anonyme Usines françaises du meuble et établissements J.-A. Gillen réunis, 176, rue de Charonne, à Paris (11e).	Quittances et effets de commerce: 1 à 999.	2 octobre 1961.	
N. H.	2060	M. Jamain (Roger), architecte, 11, rue Broca, à Paris (5e).	Quittances: 1 à 999.	17 octobre 1961.	
N. H.	2154	Société anonyme des tréfileries de Douai, 1, rue d'Hénin-Liétard, à Douai (Nord).	Quittances: 25.	25 octobre 1961.	
N. H.	2160	M. Reynaud (Pierre-Jean-Baptiste), propriétaire exploitant des établissements Jean Reynaud, 27, cité Canrobert, à Paris (15e).	Quittances: 25.	20 octobre 1961.	
N. H.	2161	Société anonyme Necchi Toulouse, 2, boulevard d'Arcole, à Toulouse (Haute-Garonne).	Effets de commerce: 1 à 99.	17 octobre 1961.	
N. H.	2180	Société à responsabilité limitée Visseries de Fourmies, 23, rue Edouard-Flament, à Fourmies (Nord).	Effets de commerce: 25.	6 octobre 1961.	
N. H.	2184	Société anonyme R. I. O., 4, rue George-Sand, à Tours (Indre-et-Loire)	Effets de commerce: 1 à 25.	4 octobre 1961.	
N. H.	2181	M. René Allenic, propriétaire des établissements Saint-Remy, pneumatiques, 8, boulevard Gras-Francourt, à Laon (Aisne).	Effets de commerce: 25.	7 octobre 1961.	
N. H.	2185	Société anonyme Etablissements Cellier, à Aix-les-Bains (Savoie).	Effets de commerce: 25.	9 octobre 1961.	
N. H.	2187	Société à responsabilité limitée Francella, 12, rue Léopold-Bellan, à Paris (2e).	Effets de commerce: 25.	9 octobre 1961.	
N. H.	2188	Société anonyme Bramfilla, 26, rue Notre-Dame-des-Victoires, à Paris (2e). Lieu d'utilisation: 10, rue du Colonel-Driant, à Paris (1er).	Effets de commerce: 25.	17 octobre 196'	

LISTE DES AUTORISATIONS DONT LES USAGERS ONT CESSE DE BENEFICIER PENDANT LE MOIS D'OCTOBRE 1961

EMPREINTES Lettres	EMPREINTES Numéros.	NOMS, PRÉNOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer. — Valeur des empreintes.	DATE de la décision de retrait de l'autorisation.	OBSERVATIONS
		I. — *Type C de la Société des machines Havas.*			
H.	0429	Société à responsabilité limitée Bourjois, 43, avenue Marceau, Paris (16e).	Quittances et effets de commerce: 0,01 à 99,99.	19 octobre 1961.	Remplacée par la machine H n° 0851.
		II. — *Type E de la Société des machines Havas.*			
H. E.	406	Société anonyme Grande Fabrique de liqueurs Fournier-Demars, 38, rue Benjamin-Constant, Saint-Amand (Cher).	Quittances et effets de commerce: 0,01 à 99,99.	3 octobre 1961.	Remplacée par la machine H. M. n° 4133.
H. E.	441	Société à responsabilité limitée Office d'éditions et de librairie, 25, quai des Grands-Augustins, Paris.	Quittances et effets de commerce: 0,01 à 9,99.	25 octobre 1961.	Machine retirée le 26 septembre 1961.

EMPREINTES		NOMS, PRÉNOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers.	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer. — Valeur des empreintes.	DATE de la décision de retrait de l'autorisation.	OBSERVATIONS
Lettres.	Numéros.				
		III. — *Type H. M. de la Société des machines Havas.*			
H. M.	124	Société à responsabilité limitée Société pour l'approvisionnement de l'entreprise de peinture (S. A. P. E. P.), 26, rue Amelot, Paris.	Quittances et effets de commerce : 0,1 à 99,9.	17 octobre 1961.	Remplacée par la machine H. M. n° 3653.
H. M.	736	Mme G. Naggiar, Dépôt phocéen de la chaussure, 6, rue Marcel-Sembat, Marseille (Bouches-du-Rhône).	Quittances et effets de commerce : 0,10 à 99,9.	26 octobre 1961.	Machine retirée le 13 septemtre 1961.
H. M.	906	Banque Joubert frères, 42, rue Denon, Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).	Quittances et effets de commerce : 0,1 à 999,9.	27 octobre 1961.	Remplacée par la machine H. M. n° 4477.
H. M.	1015	Société anonyme Compagnie Massey-Harris-Ferguson, avenue Industrielle, Margueritte-lez-Lille (Nord). Lieu d'utilisation : 29 à 33, avenue du Parc-à-Fourrage, Toulouse (Haute-Garonne).	Quittances et effets de commerce : 0,1 à 999,9.	26 octobre 1961.	Machine retirée le 18 octobre 1961.
H. M.	1209	Société à responsabilité limitée Toileries de Gérardmer, 3, chemin de Montolivet, Marseille Lieu d'utilisation : 8, rue Guibal, Marseille (Bouches-du-Rhône).	Quittances et effets de commerce : 0,1 à 99,9.	26 octobre 1961.	Machine retirée le 12 juillet 1961.
H. M.	1438	Société anonyme Le Rayonnement français (Plaisir de France), 13, rue Saint-Georges, à Paris.	Quittances et effets de commerce : 0,1 à 99,9.	25 octobre 1961.	Remplacée par la machine H. M. n° 4478.
H. M.	1556	Société anonyme Compagnie Massey-Harris-Ferguson, avenue Industrielle, à Margueritte-lez-Lille (Nord). Usage : 96-108, boulevard d'Austrasie, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).	Quittances et effets de commerce : 0,1 à 999,9.	25 octobre 1961.	Machine retirée le 9 octobre 1961.
H. M.	1708	Mme veuve Chouchan, née Germain-Esther Cliper, propriétaire du fonds de commerce Au Bois doré, 109, boulevard de Sébastopol, à Paris.	Quittances et effets de commerce : 1 à 999.	25 octobre 1961.	Machine retirée le 13 octobre 1961.
H. M.	1796	Société à responsabilité limitée Etablissements Beugniot-Browny, 14 *bis*, rue du Petit-Goave, à Bordeaux (Gironde).	Quittances et effets de commerce : 0,1 à 99,9.	2 octobre 1961.	Remplacée par la machine H. M. n° 4467.
H. M.	2055	Société anonyme Manufactures de Saint-Marcel, à Vernon (Eure).	Quittances et effets de commerce : 0,1 à 99,9.	4 octobre 1961.	Remplacée par la machine H. M. n° 4394.
H. M.	2173	Société en nom collectif Etablissements Tanagra, 10, rue Wilhem, à Paris. Usage : 16, rue Washington, à Paris.	Quittances et effets de commerce : 1 à 9.	25 octobre 1961.	Machine retirée le 6 octobre 1961.
H. M.	2911	Société anonyme Librairie Stock Delamain et Boutelleau, 155, rue Saint-Honoré, à Paris. Usage : 6, rue Casimir-Delavigne, Paris (6e).	Quittances et effets de commerce : 1 à 9.	25 octobre 1961.	Machine retirée le 6 octobre 1961.
H. M.	3193	Société anonyme Compagnie continentale de motoculture, 5, avenue de la Grande-Armée, Paris (17e). Lieu d'utilisation : 4, rue Arsène-Houssaye, Paris (8e).	Quittances et effets de commerce : 1 à 99.	5 octobre 1961.	Remplacée par la machine H. M. n° 4454.
H. M.	3220	Société anonyme Compagnie Massey-Harris-Ferguson, Margueritte-lez-Lille (Nord). Utilisation : 15, place Amédée-Larrieu, Bordeaux (Gironde).	Quittances et effets de commerce : 1 à 999.	26 octobre 1961.	Machine retirée le 9 octobre 1961.
H. M.	4085	Société à responsabilité limitée Toulait, 60, rue Surson, à Bordeaux (Gironde).	Quittances et effets de commerce : 1 à 99.	26 octobre 1961.	Machine retirée le 5 octobre 1961.
H. M.	4415	Société anonyme Société d'études et de recherche pour l'industrialisation des conduits et gaines (S. E. R. I. C.), 13, rue La Fayette, à Paris (9e).	Quittances et effets de commerce : 1 à 99.	23 octobre 1961.	Remplacée par la machine H. M. n° 4461.
		IV. — *Type S. M. de la Société des machines S. A. T. A. S.*			
S. M.	841	Société à responsabilité limitée Laurent Lafougère frères, 8, rue Littré, à Bourg (Ain).	Quittances et effets de commerce : 1 à 9.	26 octobre 1961.	Machine retirée le 13 octobre 1961.
S. M.	885	Société anonyme L'Equipement universel, 1, rue des Italiens, à Paris.	Quittances et effets de commerce : 1 à 99.	25 octobre 1961.	Machine retirée le 28 septembre 1961.
S. M.	950	Société anonyme Etablissement Lory, société française de peintures et vernis (S. F. P. V.), 53, rue Fondary, Paris.	Quittances et effets de commerce : 1 à 99.	25 octobre 1961.	Machine retirée le 22 septembre 1961.
S. M.	1579	Société anonyme Centrale des éditeurs et des libraires français, Maison du livre français, 4, rue Félibien, Paris (6e).	Quittances et effets de commerce : 1 à 99.	25 octobre 1961.	Machine retirée le 19 octobre 1961.
S. M.	1730	Société anonyme Société d'application de gaz et de produits routiers et matériaux A. D. G., 15, rue Chateaubriand, Paris. Usage : 11, rue Emile-Zola, Lyon (Rhône).	Quittances et effets de commerce : 1 à 99.	27 octobre 1961.	Machine retirée le 6 septembre 1961.
		V. — *Type N. H. de la Société des machines S. E. C. A. P.*			
N. H.	1609	Société anonyme Compagnie française Powel-Duffryn, 91, rue du Faubourg-Saint-Honoré, à Paris (8e).	Quittances et effets de commerce : 1 à 99.	25 octobre 1961.	Machine retirée le 23 octobre 1961.
N. H.	1654	Société anonyme Société d'organisation commerciale de parfumerie et de coiffure, 20, rue de l'Arcade, Paris (8e).	Quittances et effets de commerce : 1 à 99.	25 octobre 1961.	Machine retirée le 23 octobre 1961.
N. H.	1931	Société anonyme Interservice, 5, place Saint-Louis-de-Gonzague, à Pau (Basses-Pyrénées)	Quittances et effets de commerce : 1 à 99.	25 octobre 1961.	Machine retirée le 5 octobre 1961.

Imprimerie, 26, rue Desaix, Paris (15e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,* HENRI MOREL.

INSTITUT D'EMISSION DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

SITUATION AU 31 AOUT 1961

ACTIF

Disponibilités		101.860.250,73
a) Billets de la zone franc	184.922,35	
b) Monnaies divisionnaires	557.553,03	
c) Correspondants	19.944,75	
d) Trésor public. — Compte d'opérations	104.097.830,60	
Effets à court terme escomptés		57.335.569,09
Effets représentatifs de crédits à moyen terme (2)		24.606.896,94
Comptes d'ordre et divers		1.562.038,69
NF		188.361.755,45

PASSIF

Engagements à vue		181.379.446,30
a) Billets en circulation (1)	170.643.279	
b) Comptes courants créditeurs et dépôts	10.524.597,04	
c) Transferts à régler	211.570,48	
Comptes d'ordre et divers		4.985.308,98
Dotation		2.000.000
NF		188.361.755,45

(1) Par département, en monnaie locale:

Guadeloupe	F	4.931.609.050
Guyane	F	915.414.575
Martinique	F	4.460.920.135
Réunion	F. C. F. A	3.378.192.070

(2) Engagements de mobilisation de crédits à moyen terme NF 39.440.206,57

Certifié conforme aux écritures:

Le directeur général,
A. POSTEL-VINAY.

COTE DES CHANGES

En nouveaux francs.

DERNIERS cours cotés en Bourse	PAYS	DEVISES	PARITE	COURS LIMITES (1)		COURS EXTRÊMES cotés à la Bourse du 14 novembre 1961.	
4,9075	Etats-Unis	1 dollar U. S. A.	4,93706	4,90	4,9740	4,90875	4,9080
4,7535	Canada	1 dollar canadien.	. . . . .	. . . .	. . . .	4,7535	4,7485
2,312	Côte française des Somalis	100 francs Djibouti.	2,30281	2,2625	2,3430	2,315	2,308
39,38	Mexique	100 pesos mexicains.	39,4965	. . . .	. . . .	39,29	39,25
122,630	Allemagne occidentale	100 deutsche marks.	123,4265	121,590	125,290	122,635	122,580
19,000	Autriche	100 schilling.	18,98869	18,7025	19,2790	19,000	18,990
9,8625	Belgique	100 francs belges.	9,87412	9,727	10,023	9,8625	9,8570
71,250	Danemark	100 couronnes danoises.	71,47763	70,4275	72,5335	71,265	71,205
13,8155	Grande-Bretagne	1 livre sterling.	13,82376	13,6220	14,0265	13,8180	13,8125
7,9100	Italie	1.000 lires.	7,899296	7,78395	8,01610	7,9120	7,9070
68,930	Norvège	100 couronnes norvégiennes.	69,1188	68,055	70,155	68,940	68,880
136,205	Pays-Bas	100 florins.	136,3828	134,339	138,455	136,200	136,130
17,235	Portugal	100 escudos.	17,17238	16,85	17,5020	17,235	17,215
94,960	Suède	100 couronnes suédoises.	95,43513	94,0048	96,8646	94,995	94,940
113,520	Suisse	100 francs suisses.	112,9033	110,110	115,810	113,545	113,495
69,08	Tchécoslovaquie	100 couron. tchécoslovaques.	68,57027	68,05	69,08	69,08	. . . .

Maroc	1 dirham	0,9756		Zone C. F. A.	100 francs C. F. A.	2	
Tunisie	1 dinar	11,7549		Zone C. F. P.	100 francs C. F. P.	5,50	

(1) Pour le dollar U. S. A. et la couronne tchécoslovaque, cours limites d'intervention de la Banque de France.
Pour chacune des autres devises, cours résultant des limites d'intervention sur le dollar, fixées par l'institut émetteur de la monnaie considérée d'une part et la Banque de France d'autre part.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 26, RUE FEYDEAU, PARIS

Téléphone : GUT 18-72 — Compte chèque postal : 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

COMPAGNIE DES FORGES DE CHATILLON, COMMENTRY ET NEUVES-MAISONS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 43.235.640 NF

SIÈGE SOCIAL : 19, RUE LA ROCHEFOUCAULD, PARIS (9e)

R. C. : Seine n° 55-B 12851.

Obligations 4 % 1941 *de* 50 *NF.*

LISTE NUMERIQUE

1° Des obligations amorties au tirage du 7 novembre 1961 et remboursables à partir du 15 décembre 1961 à 50 NF ;

2° Des obligations amorties aux tirages antérieurs parmi lesquelles figurent des titres non encore présentés au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
11 à 20	61	1.951 à 1.960	61	4.091 à 4.100	57
31 à 40	61	2.001 à 2.010	61	4.131 à 4.140	56
71 à 80	60	2.131 à 2.140	61	4.141 à 4.150	59
131 à 140	61	2.141 à 2.150	57	4.171 à 4.180	59
141 à 150	60	2.251 à 2.260	61	4.181 à 4.190	60
161 à 170	60	2.331 à 2.340	60	4.201 à 4.210	60
191 à 200	61	2.371 à 2.380	61	4.231 à 4.240	61
211 à 220	61	2.411 à 2.420	59	4.311 à 4.320	56
221 à 230	61	2.441 à 2.450	60	4.351 à 4.360	60
251 à 260	61	2.501 à 2.510	61	4.411 à 4.420	61
261 à 270	60	2.551 à 2.560	60	4.431 à 4.440	61
271 à 280	60	2.561 à 2.570	60	4.451 à 4.460	61
291 à 300	61	2.601 à 2.610	60	4.491 à 4.500	60
331 à 340	59	2.661 à 2.670	61	4.541 à 4.544	59
341 à 350	60	2.701 à 2.710	61	4.545 à 4.550	61
351 à 360	59	2.741 à 2.750	59	4.561 à 4.570	59
381 à 390	58	2.751 à 2.760	61	4.621 à 4.630	60
491 à 500	61	2.821 à 2.830	61	4.651 à 4.660	59
501 à 510	61	2.831 à 2.840	60	4.681 à 4.690	60
541 à 550	61	2.891 à 2.900	58	4.691 à 4.700	59
551 à 560	59	2.901 à 2.910	61	4.711 à 4.720	61
571 à 580	61	2.931 à 2.940	56	4.741 à 4.750	58
671 à 680	61	2.971 à 2.980	61	4.771 à 4.780	60
711 à 720	61	3.011 à 3.020	61	4.821 à 4.830	61
861 à 870	60	3.041 à 3.050	60	4.831 à 4.840	61
881 à 890	60	3.121 à 3.130	59	4.961 à 4.970	59
1.021 à 1.030	61	3.151 à 3.160	60	4.971 à 4.980	60
1.031 à 1.040	61	3.161 à 3.170	61	5.131 à 5.140	61
1.081 à 1.090	61	3.211 à 3.220	61	5.151 à 5.160	61
1.101 à 1.110	61	3.251 à 3.260	61	5.181 à 5.190	61
1.121 à 1.130	61	3.261 à 3.270	61	5.191 à 5.200	58
1.151 à 1.160	60	3.361 à 3.370	60	5.231 à 5.240	61
1.201 à 1.210	61	3.391 à 3.400	61	5.301 à 5.310	60
1.211 à 1.220	59	3.401 à 3.410	60	5.371 à 5.380	59
1.231 à 1.240	60	3.421 à 3.430	60	5.381 à 5.390	60
1.321 à 1.330	60	3.431 à 3.440	57	5.391 à 5.400	61
1.351 à 1.360	61	3.451 à 3.460	61	5.401 à 5.410	58
1.381 à 1.390	61	3.561 à 3.570	61	5.421 à 5.430	61
1.471 à 1.480	59	3.621 à 3.630	61	5.461 à 5.470	61
1.551 à 1.560	60	3.641 à 3.650	61	5.531 à 5.540	59
1.601 à 1.610	61	3.681 à 3.690	60	5.591 à 5.600	60
1.631 à 1.640	56	3.691 à 3.700	58	5.601 à 5.610	61
1.681 à 1.690	61	3.751 à 3.760	61	5.651 à 5.660	61
1.731 à 1.740	60	3.761 à 3.770	61	5.691 à 5.700	60
1.741 à 1.750	57	3.771 à 3.780	60	5.771 à 5.780	60
1.831 à 1.840	59	3.961 à 3.970	61	5.821 à 5.830	61
1.881 à 1.890	61	3.971 à 3.980	61	5.881 à 5.890	61
5.891 à 5.900	60	7.381 à 7.390	61	9.001 à 9.010	60
5.921 à 5.930	60	7.411 à 7.420	61	9.051 à 9.060	60
5.991 à 6.000	61	7.461 à 7.470	59	9.071 à 9.080	59
6.011 à 6.020	61	7.551 à 7.560	61	9.091 à 9.100	61
6.041 à 6.050	60	7.581 à 7.590	60	9.121 à 9.130	60
6.091 à 6.100	59	7.631 à 7.640	60	9.161 à 9.170	61
6.151 à 6.160	61	7.781 à 7.790	60	9.211 à 9.220	59
6.181 à 6.190	60	7.791 à 7.800	61	9.251 à 9.260	61
6.311 à 6.320	61	7.821 à 7.830	61	9.271 à 9.280	61
6.321 à 6.330	61	7.901 à 7.910	61	9.431 à 9.440	59
6.381 à 6.390	61	7.981 à 7.990	61	9.441 à 9.450	60
6.501 à 6.510	61	8.061 à 8.070	57	9.471 à 9.480	61
6.571 à 6.580	59	8.081 à 8.090	61	9.541 à 9.550	61
6.691 à 6.700	60	8.291 à 8.300	60	9.571 à 9.580	60
6.761 à 6.770	60	8.311 à 8.320	61	9.591 à 9.600	61
6.851 à 6.860	61	8.461 à 8.470	60	9.621 à 9.630	61
6.861 à 6.870	59	8.601 à 8.610	59	9.651 à 9.660	61
6.881 à 6.890	61	8.661 à 8.670	61	9.751 à 9.760	61
6.931 à 6.940	60	8.721 à 8.730	60	9.761 à 9.770	61
6.981 à 6.990	60	8.781 à 8.790	60	9.781 à 9.790	61
7.111 à 7.120	61	8.801 à 8.810	60	9.801 à 9.810	61
7.131 à 7.140	60	8.811 à 8.820	60	9.841 à 9.850	59
7.191 à 7.200	60	8.821 à 8.830	61	9.851 à 9.860	59
7.231 à 7.240	59	8.831 à 8.840	58	9.898 à 9.900	61
7.241 à 7.250	61	8.841 à 8.850	60	9.911 à 9.920	61
7.311 à 7.320	61	8.881 à 8.890	60	9.935 à 9.940	61
7.321 à 7.330	61	8.901 à 8.910	59	9.961 à 9.970	61
7.341 à 7.350	61	8.921 à 8.930	60	9.971 à 9.980	61

Le remboursement de ces obligations aura lieu :

Aux caisses de la compagnie ;

Au Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, à Paris ;

A la Société nancéienne, 4, place André-Maginot, à Nancy ;

Chez MM. Saint-Olive et Cie, à Lyon,

et dans les sièges, succursales et agences en France de ces établissements.

PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME COOPÉRATIVE D'ÉDITION ET DE LIBRAIRIE

SIÈGE SOCIAL : 17, RUE SOUFFLOT, PARIS (5e)

R. C. : Seine n° 54-B 8716.

Obligations 6 0/0 1955 *de* 100 *NF.*

LISTE NUMERIQUE

1° De la série comprenant les 217 obligations sorties au sixième tirage au sort du 2 novembre 1961 formant, avec les 218 obligations rachetées en Bourse, la totalité des titres à amortir au 15 décembre 1961 ;

2° Des séries sorties aux tirages précédents parmi lesquelles figurent des obligations non encore présentées au remboursement.

NUMÉROS EXTRÊMES DES SÉRIES	ANNÉES de remboursement.	MONTANT du remboursement.
		Nouveaux francs.
1.776 à 1.983	59	107,06
2.818 à 3.068	61	107,74
3.909 à 4.157	60	107,33

SOCIETE SALINIERE DE L'EST

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.461.660 NF
SIÈGE SOCIAL : A VARANGEVILLE (MEURTHE-ET-MOSELLE)
R. C. : Nancy 57-B 238.

OBLIGATIONS 4 % 1943
Société des mines de sel et salines de Rosières-Varangéville
(absorbée par la Société salinière de l'Est).

LISTE NUMERIQUE

Des séries comprenant 196 obligations sorties au tirage du 7 novembre 1961, remboursables le 15 décembre 1961 à 20 NF, coupon n° 29, échéance 15 juin 1962, attaché ;

Des séries d'obligations amorties aux tirages précédents comprenant des titres non encore présentés au remboursement.

NUMEROS des titres.	ANNÉES de rembour-sement.	NUMEROS des titres.	ANNÉES de rembour-sement.	NUMEROS des titres.	ANNÉES de rembour-sement.
5.027 à 5.030	1961	6.471 à 6.480	1961	7.449 et 7.450	1960
5.161 à 5.165	1961	6.491	1960	7.561	1960
5.367 à 5.369	1959	6.493 à 6.499	1960	7.564 à 7.570	1960
5.463 à 5.466	1960	6.516 à 6.520	1961	7.621 à 7.630	1961
5.469 et 5.470	1960	6.584 à 6.590	1961	7.644	1959
5.527 à 5.530	1960	6.681 à 6.690	1961	7.647	1959
5.626 et 5.627	1960	6.721	1960	7.651 à 7.660	1961
5.813 et 5.814	1961	6.781 à 6.783	1959	7.695	1955
5.817 à 5.820	1961	6.791 à 6.795	1961	7.721 à 7.730	1961
5.877 à 5.880	1960	6.821 à 6.828	1961	7.861 à 7.870	1961
5.898 à 5.900	1960	6.931 à 6.936	1955	7.907	1958
5.951 à 5.953	1961	7.021	1955	7.986 à 7.990	1960
6.031 à 6.040	1960	7.024 à 7.027	1955	7.991 à 8.000	1961
6.064	1961	7.031 à 7.040	1961	8.011 à 8.020	1961
6.070	1961	7.041 à 7.050	1959	8.021 à 8.026	1961
6.117 à 6.120	1961	7.172 à 7.180	1961	8.211 à 8.214	1961
6.130	1960	7.210	1961	8.277	1959
6.202 à 6.210	1960	7.251 à 7.260	1960	8.341 à 8.350	1961
6.271 à 6.280	1961	7.421 à 7.425	1960	8.391 à 8.400	1959
6.382 à 6.384	1961	7.427 à 7.430	1960	8.411 à 8.420	1961
6.387 à 6.390	1961	7.442 à 7.445	1960		

La société, usant de la faculté qui lui est réservée, a procédé au rachat des 34 obligations formant le solde de cet amortissement.

COMPAGNIE GENERALE DES PAPIERS ET FERON ET LENFANT REUNIS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 4.125.000 NF
42, RUE DES SEPT-ARPENTS, PANTIN (SEINE)
R. C. : Seine 56-B 4754.

Liste des obligations 6 0/0 (ex 4,25 0/0) 1945 sorties au sixième tirage au sort du 6 novembre 1961.

Conformément aux conditions de l'émission, l'amortissement 1961 (131 titres) a été assuré :

Par rachats en Bourse..... 84 obligations.
Par tirage au sort..... 47 obligations.

Les obligations dont les numeros suivent, sorties au tirage au sort, sont remboursables à compter du 15 novembre 1961 a 20 NF, coupon novembre 1962 attaché.

26	59	203	277	292	1.874	1.880	1.890	1.912	1.934
334	613	616	617	618	2.091	2.127	2.163	2.175	2.186
705	746	771	785	826	2.243	2.260	2.306	2.326	2.403
1.024	1.433	1.476	1.491	1.521	2.436	2.539	2.561	2.666	2.820
1.542	1.543	1.585	1.767	1.838	2.974	2.975			

Liste de rappel des obligations sorties aux précédents tirages et non encore présentées au remboursement.

46	47	49	55	246	1.947	1.951	1.974	1.982	1.995
591	675	697	710	747	2.005	2.037	2.073	2.078	2.081
794	795	919	924	951	2.083	2.102	2.115	2.131	2.180
1.021	1.025	1.054	1.165	1.180	2.184	2.230	2.266	2.524	2.537
1.182	1.184	1.226	1.228	1.250	2.543	2.549	2.552	2.577	2.659
1.293	1.330	1.331	1.356	1.357	2.661	2.852	2.854	2.868	2.870
1.362	1.410	1.411	1.418	1.732	3.000				
1.746	1.757	1.760	1.782	1.841					

PROCEDES SAUTER

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.250.000 NF
SIÈGE SOCIAL : 23-25, AVENUE DE LA GRANDE-ARMÉE, PARIS (16e)
R. C. : Seine n° 56-B 5317.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 243 obligations 4 1/2 0/0 1946 dont le quinzième amortissement est prévu pour le 15 décembre 1961.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en novembre 1961.

Les amortissements précédents ont été réalisés par voie de rachats en Bourse.

AVIS DIVERS

RENTE AUTRICHIENNE 4 0/0 OR MANDATS DU TRESOR AUTRICHIEN 4 1/2 0/0 1914

Paiement du coupon n° 8 des titres recouponnés.

La Caisse commune des porteurs des dettes publiques autrichienne et hongroise, 22, boulevard de Courcelles, Paris, met en paiement, à partir du 15 novembre 1961, à titre de remboursement partiel de capital, le coupon n° 8 sur les titres recouponnés (deuxième recouponnement général de 1954) de la rente autrichienne 4 % or et des mandats du Trésor autrichien 4 1/2 % 1914, pour les montants suivants :

Rente autrichienne 4 % or.

Obligation de	200 florins.....	1,91	$ U.S. et	0,24	F suisse.
Obligation de	1.000 florins.....	9,55	$ U.S. et	1,20	F suisse.
Obligation de	10.000 florins.....	95,50	$ U.S. et	12	F suisses.

Mandats du Trésor autrichien 4 1/2 % 1914.

Obligation de	210 F suisses....	0,80	$ U.S. et	0,13	F suisse.
Obligation de	525 F suisses....	2	$ U.S. et	0,325	F suisse.
Obligation de	1.050 F suisses....	4	$ U.S. et	0,65	F suisse.
Obligation de	2.100 F suisses....	8	$ U.S. et	1,30	F suisse.
Obligation de	5.250 F suisses....	20	$ U.S. et	3,25	F suisses.
Obligation de	10.500 F suisses....	40	$ U.S. et	6,50	F suisses.
Obligation de	21.000 F suisses....	80	$ U.S. et	13	F suisses.

Ces montants sont payables, net de commission et d'impôt, auprès des établissements désignés ci-après :

Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, Paris ;
Banque de l'Union parisienne, 6 et 8, boulevard Haussmann, Paris ;
Crédit lyonnais, dans ses siège et agences.

Le droit au paiement sera prescrit à l'expiration d'un délai de dix ans, soit le 14 novembre 1971.

Les provisions en dollars ont été constituées au moyen des versements reçus en 1961 en exécution de l'accord intervenu en décembre 1957 entre le Gouvernement autrichien et la Caisse commune. Les provisions en francs suisses ont été constituées au moyen des acomptes versés par le Gouvernement yougoslave de 1951 à 1957 et des versements effectués par lui en 1961 en application de l'accord définitif conclu avec la Caisse commune le 28 octobre 1960.

RENTE HONGROISE 4 0/0 OR. — RENTE HONGROISE 4 0/0 1910. — RENTE HONGROISE 4 1/2 0/0 1913. — RENTE HONGROISE 4 1/2 0/0 1914. — EMPRUNT HONGROIS 3 0/0 OR 1895 (Portes de fer)

Paiement du coupon n° 1 des titres recouponnés.

La Caisse commune des porteurs des dettes publiques autrichienne et hongroise, 22, boulevard de Courcelles, Paris, met en paiement, à partir du 15 novembre 1961, à titre de remboursement partiel de capital, le coupon n° 1 sur les titres recouponnés (deuxième recouponnement général de 1954) des rentes hongroises 4 % or, 4 % 1910, 4 1/2 % 1913, 4 1/2 % 1914 et de l'emprunt hongrois 3 % or 1895 (Portes de fer) pour les montants suivants :

Rente hongroise 4 % or.

Obligation de	100 florins.....	0,545	F	suisse.
Obligation de	500 florins.....	2,725	F	suisses.
Obligation de	1.000 florins.....	5,45	F	suisses.
Obligation de	10.000 florins.....	54,50	F	suisses.

Rente hongroise 4 % 1910.

Obligation de	504 F suisses.....	1,09	F	suisse.
Obligation de	2.520 F suisses.....	5,45	F	suisses.
Obligation de	5.040 F suisses.....	10,90	F	suisses.
Obligation de	10.080 F suisses.....	21,80	F	suisses.

Rente hongroise 4 1/2 % 1913.

Obligation de	504 F suisses.....	1,05 F suisse.
Obligation de	2.520 F suisses.....	5,25 F suisses.
Obligation de	5.040 F suisses.....	10,50 F suisses.
Obligation de	10.080 F suisses.....	21 F suisses.

Rente hongroise 4 1/2 % 1914.

Obligation de	504 F suisses.....	1,13 F suisse.
Obligation de	2.520 F suisses.....	5,65 F suisses.
Obligation de	5.040 F suisses.....	11,30 F suisses.
Obligation de	10.080 F suisses.....	22,60 F suisses.

Emprunt hongrois 3 % *or* 1895 (*Portes de fer*).

Obligation de	504 F suisses.....	1,44 F suisse.
Obligation de	2.520 F suisses.....	7,20 F suisses.
Obligation de	12.600 F suisses.....	36 F suisses.

Ces montants sont payables, net de commission et d'impôt, auprès du Crédit lyonnais, dans ses siège et agences.

Le droit au paiement sera prescrit à l'expiration d'un délai de dix ans, soit le 14 novembre 1971.

Les provisions ont été constituées au moyen des acomptes versés par le Gouvernement yougoslave de 1951 à 1957 et des versements effectués par lui en 1961 en application de l'accord définitif conclu avec la Caisse commune le 28 octobre 1960.

CONCESSIONS DIVERSES

Préfecture du département du Var.

AVIS

Demande d'extension à la fluorine de la concession de Saint-Daumas.

Par une pétition en date du 29 juin 1961, modifiée le 20 juillet 1961, la Société industrielle et minière du fluor (Simfluor) dont le siège social est à Paris (8e), 27, rue de la Bienfaisance, sollicite l'extension à la fluorine de sa concession des mines de plomb, zinc, cuivre, argent et métaux connexes de Saint-Daumas, portant sur le territoire des communes des Mayons, du Cannet-des-Maures et de la Garde-Freinet, arrondissement de Draguignan, département du Var.

Par arrêté préfectoral du 28 août 1961, cette pétition a été soumise à une enquête de deux mois, du 14 septembre 1961 au 14 novembre 1961.

Le public est informé que, par voie extrajudiciaire et pendant un délai de six mois qui expirera le 15 mai 1962, les oppositions pourront être formées devant le ministre de l'industrie et les demandes en concurrence devant le préfet du Var.

Draguignan, le 14 novembre 1961.

Le préfet,
Pour le préfet :
Le secrétaire général,
ROLAND DEROUBAIX.

AVIS

Demande de permis exclusif de recherches de bauxite.

Par pétition en date du 28 juillet 1961, la Société anonyme des bauxites de France, dont le siège social est à Marseille, 134, chemin des Aygalades, sollicite l'octroi, pour une durée de trois ans, d'un permis exclusif de recherches pour bauxite portant sur une partie du département de l'Ariège, sur le territoire de la commune de la Bastide-de-Sérou.

Le permis sollicité serait valable à l'intérieur d'un périmètre déterminé par une ligne brisée joignant les sommets suivants, définis par leurs coordonnées Lambert III :

Point A	X = 530 - 965	Y = 080 - 830
Point D	X = 529 - 691	Y = 081 - 064
Point C	X = 529 - 536	Y = 080 - 247
Point F	X = 527 - 112	Y = 080 - 715
Point G	X = 527 - 370	Y = 082 - 089
Point E	X = 531 - 070	Y = 081 - 390

Le permis demandé couvre une étendue superficielle de 4,1 kilomètres carrés environ.

En exécution de l'article 5 du décret n° 55-1684 du 27 décembre 1955 portant règlement d'administration publique sur les permis exclusifs de recherches de substances minérales autres que les combustibles minéraux solides, les sels de potassium et les hydrocarbures, une enquête sur cette demande est ouverte du 30 octobre au 30 novembre 1961 inclus.

Un exemplaire de la demande et de ses annexes sera déposé à la préfecture de l'Ariège, où le public pourra en prendre connaissance pendant la période d'ouverture de l'enquête, tous les jours ouvrables, de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures, sauf le samedi après-midi.

Les observations seront soit consignées par leurs auteurs sur les registres ouverts à cet effet à la préfecture de l'Ariège, soit adressées par lettre recommandée au préfet.

Les oppositions éventuelles devront être adressées par leurs auteurs au préfet avant la clôture de l'enquête, c'est-à-dire au plus tard le 30 novembre 1961.

Les demandes en concurrence, constituées dans les formes prescrites aux articles 2 et 3 du décret n° 55-1684 du 27 décembre 1955, devront être déposées avant l'expiration d'un délai de quinze jours à partir de la clôture de l'enquête, c'est-à-dire au plus tard le 15 décembre 1961, dans les conditions suivantes :

L'original sur timbre avec ses annexes au préfet ;
Deux copies avec un double des documents au chef de l'arrondissement minéralogique de Toulouse, 8, boulevard de Strasbourg, à Toulouse.

Les demandes en concurrence et les oppositions devront en outre être notifiées par leurs auteurs à la Société anonyme des bauxites de France, 134, chemin des Aygalades, à Marseille, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Cet avis, ou à défaut le récépissé du dépôt accompagné de l'avis de la poste constatant que la lettre n'a pu être remise, devra être adressé au préfet de l'Ariège.

Les propriétaires des parcelles intéressés par cette demande de permis de recherches sont invités à fournir avant la fin de l'enquête tous renseignements et justifications concernant les redevances attachées aux droits d'exploitation qu'ils ont loués ou cédés.

Foix, le 6 octobre 1961.

Le préfet,
Signé : G. JOSEPH.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

Extrait des minutes du greffe de la cour d'appel de Montpellier (Hérault).

Par arrêt contradictoire, définitif, rendu le 10 octobre 1961 par la chambre correctionnelle de la cour d'appel de Montpellier, sur appel d'un jugement du tribunal correctionnel de Carcassonne en date du 31 mai 1961, les prévenus désignés ci-dessous, reconnus coupables de fraudes fiscales et infractions à la législation économique, ont été condamnés :

Riu (Michel), directeur commercial, demeurant à Paris (6e), 2, rue Danton, à la peine de mille nouveaux francs d'amende ;

Aurie (Henri), secrétaire général de société, demeurant à Carcassonne, impasse Rancoulet, à la peine de trois mois d'emprisonnement avec sursis et trois mille nouveaux francs d'amende ;

Riu (André), industriel, demeurant à Limoux, route de Carcassonne, à la peine de un an d'emprisonnement avec sursis et dix mille nouveaux francs d'amende ;

Riu (Pierre), gérant de société, demeurant à Limoux, route de Carcassonne, à la peine de cinq mois d'emprisonnement avec sursis et cinq mille nouveaux francs d'amende ;

Riu (Louis), gérant de société, demeurant à Limoux, route de Carcassonne, à la peine de trois mille nouveaux francs d'amende ;

Riu (Joseph), gérant de société, demeurant à Toulouse, 3, allées François-Verdier, à la peine de quatre mille nouveaux francs d'amende ;

Cercenado (Michel), directeur technique, demeurant à Limoux, route de Saint-Polycarpe, à la peine de deux mois d'emprisonnement avec sursis et trois mille nouveaux francs d'amende.

La cour a en outre ordonné la publication de l'arrêt, par extraits, dans le *Journal officiel* de la République française, *la Dépêche du Midi*, *le Midi-Libre* et *l'Indépendant*, ainsi que l'affichage, pendant trois mois, sur les panneaux réservés aux publications officielles des communes de Limoux, Toulouse, Carcassonne et Paris et sur les portes extérieures des immeubles où sont domiciliés les condamnés, ainsi que sur les portes extérieures des établissements suivants, à Limoux :

Société des Anciens Etablissements Pueyo ;
Société Myris-Baby ;
Société Riu, Sarda et fils ;
Société Myrjef ;
Société des Etablissements Yves ;
Société des cartonnages de l'Aude,
Et Société anonyme des chaussures Myrys.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Chiado (Pierre-Gabriel), né le 21 mai 1931 à Grenoble, demeurant 91, avenue Jean-Perrot, à Grenoble (Isère), agissant tant en son nom personnel qu'au nom de sa fille mineure, Claudine, née le 10 juin 1958 à la Tronche (Isère), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Chiadot.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

15 octobre 1961. Déclaration à la préfecture d'Oran. **Syndicat d'initiative et de tourisme du Cap-Carbon-Arzew (S. I. T. C. C. A.).** But: grouper l'unanimité des bénéficiaires d'un lotissement au sein de cet organisme ; créer un groupement moral puissant, n'ayant qu'une autorité: embellir, aménager et agrandir la station estivale du Cap-Carbon. Siège social: restaurant Genier, au Cap-Carbon, commune d'Arzew.

17 octobre 1961. Déclaration à la préfecture de la Mayenne. **Groupement de défense sanitaire de l'élevage de la Croixille.** But: lutter contre les maladies contagieuses et parasitaires des animaux domestiques chez ses adhérents en vue d'assurer le bon état de santé du cheptel. Siège social: mairie de la Croixille.

19 octobre 1961. Déclaration à la préfecture de la Corse. **Société ajaccienne des courses.** But: amélioration de la race chevaline. Siège social: 11, boulevard du Roi-Jérôme, Ajaccio.

19 octobre 1961. Déclaration à la préfecture des Basses-Alpes. **Association familiale des Augiers.** But: assurer la défense des intérêts matériels et moraux des habitants du quartier membres de l'association. Siège social: foyer de la cité H. L. M. des Augiers, à Digne.

24 octobre 1961. Déclaration à la préfecture de la Corse. **Société hippique de Cauro.** But: amélioration de la race chevaline. Siège social: mairie de Cauro.

27 octobre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Montbéliard. **Comité des fêtes de la ville d'Audincourt.** But: coordonner l'effort des associations dans l'organisation des fêtes; développer le théâtre à Audincourt et en général promouvoir un mouvement culturel populaire dans un but entièrement désintéressé. Siège social : mairie d'Audincourt (Doubs).

27 octobre 1961. Déclaration à la préfecture de la Savoie. **Amicale des anciens élèves sourds et sourdes de Cognin.** But: regrouper et aider tous les jeunes et vieillards sourds de Chambéry et de France et établir entre eux un centre de relations amicales. Siège social: institution nationale de jeunes sourds et sourdes de Chambéry, à Cognin.

30 octobre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Tébessa. **Foyer rural de Tébessa.** But: éducation, information technique et émancipation intellectuelle de ses membres. Siège social: salle de conférences de la SAP, Tébessa (département de Bône).

31 octobre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Bougie. **Association Entraide bougiote.** But: aide morale et matérielle aux habitants de toutes confessions de la région de Bougie, de nationalité française, en situation difficile par suite des événements d'Algérie. Siège social: 25, rue Trézel-Haute, Bougie (Sétif).

31 octobre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Amand. **Les Lutins.** But: emploi rationnel de la gymnastique, de l'éducation physique et des sports pour les jeunes filles, développement de leurs forces physiques et morales et préparation au pays de femmes vaillantes et énergiques et création entre tous ses membres de liens d'amitié et de solidarité. Siège social: chez M. Djellouli, commerçant, Grande-Rue, Nérondes (Cher).

31 octobre 1961. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association d'enseignement pratique féminin du Port à Condrieu.** But: étudier et réaliser toutes les questions relatives à l'enseignement ménager, social et professionnel dans l'agglomération de Condrieu et les communes avoisinantes. Siège social: internat du Port, à Condrieu.

2 novembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Amand-Montrond. **Pétanque brueroise.** But: pratique du sport de pétanque. Siège social: café de la Colonne, à Bruère-Allichamps (Cher).

2 novembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Associations des travailleurs mauritaniens du Havre.** But: venir en aide matériellement et moralement aux travailleurs de Mauritanie appelés à séjourner au Havre et dans sa région. Siège social: salle des Neiges, boulevard de Graville, le Havre (Seine-Maritime).

2 novembre 1961. Déclaration à la préfecture de la Seine-Maritime. **Cercle de yachting à voile d'Elbeuf et de sa région.** But: pratique du yachting. Siège social: hôtel de ville d'Elbeuf.

3 novembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Cognac. **Groupe d'étude et d'action européenne.** But: action d'information objective sur les buts et les moyens de la construction européenne; l'association se propose de susciter, par une meilleure connaissance des réalités, le plus grand nombre possible d'adhésions aux efforts poursuivis en vue de l'unité de l'Europe, elle prendra l'initiative d'actions tendant à ces buts et ceci particulièrement sur le plan local. Siège social: 4, rue Saulnier, Cognac (Charente).

3 novembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Redon. **Groupement de productivité de Saint-Seglin.** But: recherche et mise en œuvre de procédés techniques en vue d'accroître la productivité des exploitations agricoles et forestières de ses membres. Siège social. mairie de Saint-Seglin (Ille-et-Vilaine).

3 novembre 1961. Déclaration à la préfecture de Meurthe-et-Moselle. **Association sportive de la section de techniciens géologues prospecteurs.** But: favoriser et organiser la pratique de sports par les élèves de la section. Siège social: 29, rue des Jardiniers, Nancy.

4 novembre 1961. Déclaration à la préfecture de la Loire-Atlantique. **Association familiale rurale de Teillé.** But: étude et défense des droits et intérêts moraux et matériels des familles rurales; développement du sens familial; lutte contre les fléaux sociaux. Siège social: mairie de Teillé.

6 novembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Montbéliard. **Association des locataires du domaine des Buis à Valentigney.** But: étudier, s'intéresser et, au besoin, défendre les intérêts individuels et collectifs des locataires. Siège social: 5, rue Emile-Zingg, 2e étage gauche, « Les Buis », Valentigney (Doubs).

7 novembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Rochechouart. **Syndicat d'initiative de Saint-Cyr.** But: organiser la région de Saint-Cyr au point de vue touristique. Siège social: mairie de Saint-Cyr (Haute-Vienne).

MODIFICATIONS

30 octobre 1961. Déclaration à la préfecture de Mostaganem. L'**Association cultuelle Assemblée de Dieu** transfère son siège social du 32, avenue Anatole-France, Mostaganem, au 32, avenue Adrien-Lemoine, à Mostaganem.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

AUTORISATIONS

(Décret-loi du 12 avril 1939.)

4 octobre 1961. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 15 octobre 1961.) **Conseil des Polonais libres en France.** But: assurer la défense des idéaux démocratiques et libéraux, organiser la communauté polonaise réfugiée en France en vue de la soustraire aux influences communistes et développer une action d'information. Siège social: 20, rue Legendre, Paris.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix.